

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 13 février 2024

DÉLIBÉRATION N°2024_002

OBJET : CONTRAT DE VILLE MÉTROPOLITAIN "ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030"

L'an deux mil vingt quatre et le 13 février, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **7 février 2024**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, Mme Sylvaine PANABIÈRE, M. Guénoé JAN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Marie-Laure PIROTH donne procuration à M. Marc CHAUVET, M. Nabil ENNAJHI donne procuration à Mme Isabelle TARIS, Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE, M. Christophe THOMAS donne procuration à M. Mohammed MICHRAFY, M. Kewar CHEBANT donne procuration à M. Xavier-Marie FEDOU.

Absente :

Mme Seynabou GUEYE

Secrétaire de la séance : Olivier GOUDICHAUD

Madame Christelle BAUDRAIS expose :

La loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 définit la politique de la Ville comme une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, de restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La politique de la Ville se donne pour ambition de concevoir la ville de demain sur les préceptes de la mixité sociale, culturelle et fonctionnelle. Elle vise à réduire les inégalités qui affectent les quartiers les plus sensibles en raison du fait que leurs habitants enregistrent des indicateurs de fragilités socio-économiques plus défavorables que le reste du territoire métropolitain. Déjà confrontés à un cumul de difficultés, les problématiques de ces quartiers ont été accentuées lors des multiples crises de ces dernières années (sanitaires, inflationnistes et sociales).

Le cadre d'action de cette politique se traduit par la signature d'un contrat de Ville, contrat unique intégrant les dimensions sociales, éducatives, de sécurité, urbaines, économiques et citoyennes à l'échelle de l'intercommunalité. Les contrats de Ville actuels 2015-2020, qui ont succédé aux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), ont été prorogés jusqu'en décembre 2023. Il convient aujourd'hui d'engager la deuxième phase de contractualisation : 2024-2030 : « Engagements quartiers 2030 ».

Le nouveau Contrat de Ville Métropolitain constitue l'outil stratégique de dialogue qui permet de concrétiser une intention politique. Il fixe les priorités et les objectifs afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants des 23 quartiers prioritaires de la Ville (QPV) de la métropole bordelaise. En Gironde, la population couverte au titre de la géographie prioritaire évolue de 69 500 habitants à 74 500 habitants. Ainsi, 5 000 habitants supplémentaires sur le territoire girondin pourront bénéficier des dispositifs et moyens de la politique de la Ville.

À compter de 2024, la commune de Bègles dénombrera 3 quartiers classés prioritaires au titre de la politique de la Ville :

- Le quartier **Maurice Thorez-Goéland**. Anciennement territoire de veille active, ce quartier réintègre la géographie prioritaire.
- Le quartier **Carles Vernet-Terres Neuves**, quartier intercommunal Bègles-Bordeaux.
- Le quartier du **Dorat**. L'ancien QPV Paty-Monmousseau-Dorat est recentré autour du quartier du Dorat. Étant précisé que le quartier Paty-Monmousseau est désormais identifié dans les zonages dénommés « poches de pauvreté » par la circulaire du 31 août 2023. En effet, ce zonage pourra se voir allouer, à titre exceptionnel, une part de l'allocation territoriale des crédits du programme bien qu'il soit situé hors des quartiers prioritaires de la politique de la Ville, mais couvert et intégré au contrat de Ville.

Le contrat de Ville 2024-2030 formalise le cadre d'action en faveur des quartiers prioritaires reposant sur un partenariat en termes de pilotage et de financement entre l'État, Bordeaux Métropole, les 12 villes concernées de la métropole, le Conseil Régional, le Département de la Gironde, la Caisse d'Allocations Familiales de

Gironde, les bailleurs sociaux et les opérateurs publics. En affichant leur volonté partagée, l'ensemble des signataires s'engage à conjuguer leurs efforts en mobilisant d'une part l'ensemble des politiques de droit commun et d'autre part de moyens d'intervention spécifiques.

Avant tout, le contrat de Ville doit être l'outil de pilotage de la politique de la Ville et de la mobilisation du droit commun. En effet, la démarche contractuelle, stratégique et intégrée doit mobiliser de façon coordonnée l'ensemble des moyens autour des enjeux et des objectifs arrêtés de façon partenariale et s'appuyer prioritairement sur un renforcement et une adaptation des politiques de droit commun des signataires.

La mise en œuvre et l'évaluation du contrat de Ville sont assurées par un comité de pilotage présidé par le préfet et le Président de Bordeaux métropole, auquel participent les 12 communes concernées ainsi que l'ensemble des partenaires signataires.

Le contenu du contrat de Ville est le fruit de multiples séances de groupes de travail pluridisciplinaires (élus, habitants, acteurs locaux, agents publics) qui ont permis d'identifier des pistes à renforcer dans le cadre de cette nouvelle contractualisation. Les préconisations relatives à l'évaluation sont les suivantes :

En ce qui concerne l'emploi et le développement économique :

- Faire un élément central et transversal de l'emploi et du développement économique inclusif dans le prochain cadre contractuel.
- Porter à l'échelle du territoire métropolitain, en plus d'une animation, un observatoire et une coordination affirmée des « dispositifs emploi ».
- Mobiliser les acteurs du développement économique (dont les consulaires et les organisations patronales) en direction des quartiers pour des stages, des immersions, des alternances.
- Porter une attention à l'emploi des seniors, des précaires et aux femmes.
- Impulser et structurer un travail de fond sur la mobilisation des publics et sur les qualifications.
- Lancer un travail structurant et de grande ampleur sur la lutte contre les discriminations dans l'emploi.
- Structurer des réponses aux enjeux de « Mobilité et d'emploi » de long terme.
- Structurer l'accompagnement et le financement.
- Renforcer la place des équipements d'activités économiques productives dans les quartiers.
- Organiser et coordonner l'accompagnement et le financement de l'entrepreneuriat.
- Renforcer l'accompagnement (développer la place des coopératives d'emplois, appuyer la sécurisation des projets...).
- Favoriser la transition environnementale des entreprises des « quartiers ».

En matière de cohésion sociale et de réussite éducative

- Renforcer la place du volet éducatif dans le prochain « contrat de Ville ».

- Renforcer les collaborations entre l'Éducation Nationale et les acteurs de territoire.
- Faire émerger un « Programme Réussite Éducative » 16 /18 ans et accompagner les étudiants.
- Améliorer le travail d'accompagnement sur les orientations et les transitions de cycle pour lutter contre le déterminisme social.
- Travailler dès le plus jeune âge la socialisation des enfants.
- Renforcer la scolarité des primo-arrivants et la socialisation des enfants allophones.
- Mieux prendre en charge les problématiques de santé mentale dès le plus jeune âge.

En matière de cohésion sociale et de tranquillité publique

- Chercher des synergies, à appuyer des transferts de savoir-faire dans ce domaine, soutenir la professionnalisation des acteurs de la médiation, en animant une instance d'échange de bonnes pratiques et de collaborations intercommunales sur ces sujets.
- Structurer des réponses dans le temps par des moyens stables et des équipes reconnues.
- Expérimenter des collaborations opérationnelles prévention spécialisée – médiation.

En matière de cohésion sociale et de Participation Citoyenne :

- Clarifier le rôle et les objectifs des Conseils Citoyens.
- Former les membres aux méthodes de l'animation ou de la gestion de projet pour favoriser la participation des conseils aux instances de la politique de la Ville.
- Créer un mode emploi à destination des membres des conseils citoyens pour participer à la gouvernance des contrats de Ville.
- Mettre en place un réseau intercommunal (ou départemental) et un centre de ressources pour maintenir une dynamique des Conseils Citoyens, favoriser le partage d'expériences et mutualiser des moyens et les outils (fiche navette, ...).
- Permettre la participation des jeunes et des personnes en activité.
- Faire évoluer les dispositifs de participation en tenant compte des transformations sociétales et technologiques en leur octroyant une véritable et complète légitimité.

En matière de cadre de vie, l'enjeu est d'affirmer la place des habitants et leur émancipation socio-économique au centre des projets urbains :

- Impulser et structurer des actions d'accompagnement (avant, pendant et après les travaux) de cohésions sociales, d'amélioration du cadre de vie, de santé et de participation.

- Observer dans la durée les évolutions des questions de cohabitation et des transformations sociales à l'œuvre après un Programme de Renouvellement Urbain.
- Améliorer l'information des habitants et des acteurs du quartier sur les projets de Renouvellement Urbain.
- Diversifier les équipements économiques des quartiers.
- Favoriser les lieux uniques : d'information, de participation et d'accompagnement socioéconomique.
- Réaffirmer le « Renouvellement urbain » comme l'un des axes de la « Politique de la Ville », à mettre en œuvre en pleine articulation avec les autres axes de cette politique publique, pour faire du projet urbain, un projet humain.
- Structurer les projets de renouvellement urbain en projets économiques et d'emploi de territoire : faisant travailler des entreprises locales et proposant des mises en situation de travail, parcours d'insertion et de formations certifiantes aux personnes du territoire.
- Observer les phénomènes de « sous-location » des logements.

En matière d'accès aux droits

- Développer une fonction d'observation et de coordination afin de pouvoir développer la mobilisation d'acteurs sur ce sujet et adapter les offres de services.
- Analyser les besoins et coordonner les offres de formation linguistique pour adulte.
- Renforcer la lisibilité des acteurs et des actions ainsi que la complémentarité et la professionnalisation des intervenants sur les formations.
- Prendre en charge des publics âgés et isolés sur cette question d'accès aux droits.
- Renforcer la prise en compte des questions de la santé et notamment de santé mentale.
- Renforcer les moyens (et diversifier les supports) en interprétariat.
- Renforcer la prise en compte des droits fondamentaux des habitants des quartiers, notamment les questions de logement, de solidarité alimentaire, à la santé, d'accès à la culture.

Au final, le nouveau contrat de Ville, annexé à la présente délibération, repose sur 18 orientations stratégiques. Il permet de structurer le cadre d'intervention coopératif et s'appuie sur les 5 enjeux suivants

- Des Quartiers favorisant l'accès à l'emploi et le développement de l'activité
- Des Quartiers d'Émancipation
- Des Quartiers adaptés aux Transitions
- Des Quartiers plus ouverts, plus attractifs et plus sûrs

- Des Quartiers plus inclusifs et pleinement acteurs

Déclinaison locale du contrat de Ville Métropolitain, la « convention territoriale » formalise la mise en œuvre opérationnelle des actions sur les quartiers, selon les enjeux singuliers et les spécificités locales propres à chaque quartier. L'animation de chaque convention territoriale relève de la responsabilité de la commune signataire. À Bègles, la vie et l'évolution des quartiers QPV sont une priorité, interrogant tout à la fois les notions de mixité, d'égalité des chances, d'aménagement urbain et de vivre ensemble. La participation citoyenne étant au centre de cette politique, le processus de co-écriture de la convention territoriale associe les habitants aux projets qui les concernent. La co-écriture de la convention territoriale sera finalisée à l'été 2024.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine

VU la Circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de Ville 2024-2030 dans les départements métropolitains

VU le Décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la Ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les orientations stratégiques, les objectifs opérationnels et les dispositions du contrat cadre tel que ci-annexé, pendant toute la durée du contrat, soit pendant sept années à compter de sa signature et jusqu'en 2030.

Article 2 : Précise que la mise en œuvre au niveau local de ces orientations stratégiques métropolitaines fera l'objet d'une convention territoriale et donnera lieu à une délibération spécifique ultérieure.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer ledit Contrat de Ville, ses annexes et tout acte subséquent.

VOTANTS : 34		VOIX
Pour	34	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré le 13 février 2024

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

Olivier GOUDICHAUD

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH

ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030
CONTRAT DE VILLE MÉTROPOLITAIN
2024-2030

ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 MÉTROPOLITAIN

Les signataires soussignés du contrat de ville de Bordeaux Métropole, s'engagent sur les principes suivants :

Article premier : Le contrat de ville de Bordeaux Métropole s'applique aux territoires suivants :

-les quartiers prioritaires définis par le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains :

- Champ de course au Bouscat et à Eysines
- Yser – Pont de Madame à Mérignac
- Quartier de l'Avenir à Bassens
- Carle Vernet – Terres Neuves à Bègles et Bordeaux
- Maurice Thorez- Goéland à Bègles (nouveau quartier)
- Le Dorat à Bègles (partie Paty M)
- Le Lac à Bordeaux
- Marne-Capucins à Bordeaux
- Benauges – Henri Sellier – Léo Lagrange-Beausite à Bordeaux et Cenon
- Grand-Parc à Bordeaux
- Bacalan à Bordeaux
- Palmer – Saraillère – 8 Mai 45 – Dravemont à Cenon et Floirac
- Grand Caillou à Eysines
- Jean-Jaurès à Floirac
- Barthez à Gradignan
- Carriet à Lormont
- Génicart-Est à Lormont
- Alpillles-Vincennes-Bois Fleuri à Lormont
- Beaudésert à Mérignac
- Châtaigneraie – Arago à Pessac
- Saige à Pessac
- Haut Livrac à Pessac
- Thouars à Talence.

-Les poches de pauvreté ont été définies par les communes comme suit (pas de validation sur ce sujet à ce jour):

-Talence :
Ancien quartier de veille de Raba ainsi que le quartier en observation sociale de Crespy

-Bègles :
Suite au recentrage du périmètre du quartier Paty-Monmousseau-Dorat sur le Dorat uniquement, le quartier Paty Monmousseau perdure comme « poche de pauvreté »

-Lormont :
Quartier du Bourg-Doyen bas - Aristide Briand

-Bordeaux

- Secteur Carle Vernet : résidence Richelieu ;
- Secteur Saint Jean : résidence Saint Jean et Cité Descas ;
- L'ancien QPV Saint Michel augmenté sur le secteur Somme Yser ;
- Le quartier Chantecrit ;
- Le quartier Ginko.

Article 2 : Pour l'application des dispositions de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, les signataires conviennent de mettre en œuvre pendant la durée du contrat, soit pendant sept années à compter de sa signature et jusqu'en 2030, les orientations stratégiques énumérées ci-dessous et précisées dans les 18 fiches du présent contrat :

Au titre des Quartiers favorisant l'accès à l'emploi et le développement de l'activité :

- Orientation stratégique n°1 : Mieux repérer et mieux accompagner vers l'Insertion et l'Emploi notamment les femmes et les jeunes des quartiers
- Orientation stratégique n°2 : Encourager le développement économique dans les quartiers et notamment l'économie sociale et solidaire
- Orientation stratégique n°3 : Accompagner l'entrepreneuriat dans les quartiers et notamment celui des femmes

Au titre de l'Emancipation dans les quartiers :

- Orientation stratégique n°4 : Favoriser et accompagner la réussite éducative de toutes et tous en collaboration avec les parents et mieux lutter contre le décrochage
- Orientation stratégique n°5 : Développer et mener une stratégie jeunesse
- Orientation stratégique n°6 : Réduire les inégalités en matière de santé notamment en matière de santé mentale
- Orientation stratégique n°7 : Renforcer l'accès à tous les droits sociaux
- Orientation stratégique n°8 : Améliorer l'accès et l'offre en matière de sports, de culture et de loisirs pour les habitants du quartier et notamment des jeunes et des femmes

Au titre des Transitions dans les Quartiers

- Orientation stratégique n° 9 : Accompagner la transition écologique
- Orientation stratégique n° 10 : Accompagner la transition démographique
- Orientation stratégique n° 11 : Accompagner la transition numérique
- Orientation stratégique n° 12 : Accompagner la transition démocratique

Au titre des Quartiers plus ouverts, plus attractifs et plus sûrs

- Orientation stratégique n° 13 : Du « projet urbain au projet humain »
- Orientation stratégique n° 14 : Mener une ambitieuse politique de mixité sociale
- Orientation stratégique n° 15 : Favoriser la tranquillité des quartiers et le lien social

Au titre Des quartiers plus inclusifs et pleinement acteurs

- Orientation stratégique n° 16 : Lutter contre toutes formes de discriminations
- Orientation stratégique n° 17 : Faire de l'Égalité Femme/Homme une thématique forte du contrat de ville
- Orientation stratégique n° 18 : Renforcer l'adhésion aux valeurs de la république et la laïcité.

Article 3 : Pour la mise en œuvre de ces orientations stratégiques, les signataires du présent contrat conviennent des engagements et des moyens définis dans le contrat de ville.

Article 4 : Les actions auxquelles donneront lieu ces orientations stratégiques seront détaillées dans une feuille de route politique de la ville d'application propre à chaque quartier prioritaire, passée par les communes concernées. L'animation de chaque convention territoriale relève de la responsabilité de la commune signataire.

Article 5 : La mise en œuvre et l'évaluation du contrat de ville est assurée par un comité de pilotage présidé par le Préfet et le Président de Bordeaux métropole, auquel participe l'ensemble des communes signataires ainsi que l'ensemble des partenaires au présent contrat.

Les travaux de ce comité sont préparés par un comité technique animé par les représentants du Préfet et du Président de Bordeaux métropole, auxquels participent les institutions représentées au sein du comité de pilotage.

Article 6 : L'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des dispositions du présent contrat s'appuie sur la participation des habitants, notamment des conseils citoyens, constitués et organisés conformément à la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dans les quartiers prioritaires,

Article 7 : le présent contrat pourra être modifié par avenant.

Fait à Bordeaux le X mars 2024
Monsieur le Préfet de la Gironde

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole

Étienne GUYOT

Alain ANZIANI

Monsieur le Président du Conseil Départemental
de la Gironde

Monsieur le Président du Conseil Régional de
Nouvelle-Aquitaine

Jean-Luc GLEYZE

Alain ROUSSET

Madame la Directrice Académique des Services
de l'Éducation Nationale

Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale
de Santé

Marie-Christine HEBRARD

Benoit ELLEBOODE

Madame la Directrice de la Caisse d'Allocations
Familiales de Gironde

Monsieur le Directeur de BPIFRANCE

Christine MANSIET

Monsieur le Directeur régional Nouvelle-
Aquitaine de la Caisse des Dépôts et
Consignations

Monsieur le directeur de l'EPIDE

Patrick MARTINEZ

Romain BOSSARD

Monsieur le Directeur de Pôle Emploi

Nicolas MOREAU

Monsieur le Maire de Bassens

Alexandre RUBIO

Monsieur le Maire de Bordeaux

Pierre HURMIC

Monsieur le Maire de Cenon

Jean-François EGRON

Monsieur le Maire de Floirac

Jean Jacques PUYOBRAU

Monsieur le Maire de Lormont

Jean TOUZEAU

**Madame la directrice de l'union régionale
HLM**

Muriel BOULMIER

Monsieur le Maire de Bègles

Clément ROSSIGNOL-PUECH

Monsieur le Maire du Bouscat

Patrick BOBET

Madame la Maire d'Eysines

Christine BOST

Monsieur le Maire de Gradignan

Michel LABARDIN

Monsieur le Maire de Mérignac

Alain ANZIANI

Monsieur le Maire de Pessac

Franck RAYNAL

Monsieur le Directeur de Domofrance

Francis STEPHAN

Monsieur le Directeur de Gironde Habitat

Sigrid MONNIER

Monsieur le Directeur de Clairsienne

Jean-Baptiste DESANLIS

Madame la directrice d'ICF Habitat

Annick IZIER

Monsieur le Directeur d'Incite-Bordeaux

Quentin BERTRAND

Monsieur le Maire de Talence

Emmanuel SALLABERRY

Monsieur le Directeur d'Aquitanis

Jean-Luc GORCE

Monsieur le Directeur de Mésolia

Emmanuel PICARD

Monsieur le Directeur de Vilogia

Franck HANART

Monsieur le Directeur de CDC Habitat

Jérôme FARCOT

Collégiale des Conseils Citoyens

SOMMAIRE

Préambule

I° Les grands enseignements de l'évaluation du contrat de ville Métropolitain

A Émergences d'enjeux forts

B Des pistes de travail à développer dans le cadre de la contractualisation.

II° La nouvelle Géographie Prioritaire

A Cartographie

B Présentation des quartiers prioritaires

C Convergence des quartiers prioritaires et des réseaux d'éducation prioritaire (REP).

III° Stratégie et modalités de mise en œuvre du contrat de ville 2024-2030

A la stratégie du contrat de ville

B Les modalités de mise en œuvre

C Les priorités transversales

D Articulation avec les autres stratégies locales

IV° Grands enjeux des quartiers et orientations

A Des Quartiers favorisant l'accès à l'emploi et le développement de l'activité

- orientation stratégique n° 1 : Mieux repérer et mieux accompagner vers l'Insertion et l'Emploi notamment les femmes et les jeunes des quartiers
- orientation stratégique n° 2 : Encourager le développement économique dans les quartiers et notamment l'économie sociale et solidaire
- orientation stratégique n° 3 : Accompagner l'entrepreneuriat dans les quartiers et notamment celui des femmes

B Des Quartiers d'Émancipation

Orientation stratégique n°4°: Favoriser et accompagner la réussite éducative de toutes et tous en collaboration avec les parents et mieux lutter contre le décrochage.

Orientation stratégique n°5° Développer une stratégie jeunesse.

- Orientation stratégique n°6 : Réduire les inégalités en matière de santé notamment en matière de santé mentale
- orientation stratégique n°7 : Renforcer l'accès à tous les droits sociaux
- orientation stratégique n°8 : Améliorer l'accès à l'offre en matière de sport, de culture et de loisirs pour les habitants du quartier et notamment les jeunes et les femmes

C Des Quartiers adaptés aux Transitions

- orientation stratégique n° 9 : accompagner la transition écologique.
- orientation stratégique n° 10: accompagner la transition démographique
- orientation stratégique n° 11 : accompagner la transition numérique
- orientation stratégique n° 12 : accompagner la transition démocratique.

D Des Quartiers plus ouverts, plus attractifs et plus sûrs

Orientation stratégique n°13 : du projet urbain au projet humain »

- orientation stratégique n° 14 mener une ambitieuse politique de mixité sociale
- orientation stratégique n° 15 : Favoriser la tranquillité des quartiers et le lien social.

E Des Quartiers plus inclusifs et pleinement acteurs

- orientation stratégique n° 16 : Lutter contre toutes formes de discriminations.
- orientation stratégique n° 17 : Faire de l'Égalité Femme/Homme, une thématique forte du contrat de ville.
- orientation stratégique n°18 : renforcer l'adhésion aux valeurs de la république et la laïcité.

V° Gouvernance

A Modalité de pilotage

B Suivi et animation du contrat

C Participation des Conseils Citoyens

VI° Engagements des Signataires

VII° SYNTHÈSE

ANNEXES

-Ressources utiles

-Carte SRU

-Contributions des conseils citoyens et d'autres formes de participations citoyennes

-Lexique

PRÉAMBULE

La ville de demain doit être celle de la mixité sociale, culturelle et fonctionnelle. Elle doit être la résultante d'une action partenariale forte dans la recherche d'un objectif commun de restaurer l'égalité des territoires en répondant aux besoins des habitants et d'amélioration de leurs conditions de vie.

La politique de la ville se doit de réduire les écarts de développement au sein des villes, restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Aujourd'hui, 74 500 habitants vivent dans les 25 quartiers les plus pauvres sur le département de la Gironde dont 70 700 habitants sur 23 quartiers sur la métropole bordelaise.

L'outil principal de mesure adopté par l'Etat est l'écart de revenu médian par unité de consommation entre les QPV et leur commune, et surtout entre les QPV et la moyenne de Bordeaux-Métropole. Le constat est fait, en se basant sur cet indicateur que, malgré l'engagement des partenaires dans le cadre du contrat de ville, l'écart entre la plupart des QPV et le reste de Bordeaux-Métropole s'est accru entre 2014 et 2023. L'efficacité du contrat de ville passe également par la réinterrogation et l'évolution d'autres politiques publiques qui, au contraire, renforcent les dynamiques de ségrégation sociale et urbaine de l'agglomération bordelaise.

Ces quartiers identifiés dans le cadre de la nouvelle géographie d'intervention de la politique de la ville, sont des territoires en situation de fragilité économique et sociale. Ces territoires ont de nombreuses caractéristiques communes : une population souvent jeune, peu diplômée, une forte proportion de familles monoparentales, une situation très précaire vis-à-vis de l'emploi, et une certaine absence de mixité des populations. Il convient, cependant, de souligner la très grande diversité des territoires concernés, au vu des spécificités liées à leur situation géographique, à leur histoire, à la configuration urbaine et spatiale de leur environnement et aux dynamiques économiques à l'œuvre.

Le contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » doit être l'outil de pilotage de la politique de la ville et de la mobilisation du droit commun. En effet, la démarche contractuelle, stratégique et intégrée doit mobiliser de façon coordonnée l'ensemble des moyens autour des enjeux et des objectifs arrêtés de façon partenariale et s'appuyer prioritairement sur un renforcement et une adaptation des politiques de droit commun des signataires.

L'enjeu de ce nouveau contrat de ville est de réduire les écarts territoriaux en priorisant les femmes, les jeunes, les enfants.

Il doit permettre de redonner aux femmes leur place sur l'espace public, leur redonner le « droit de cité », de participer à la vie publique, d'accéder à l'autonomie et donc leur statut de citoyenne de plein exercice.

Il y a également urgence à mener un travail avec les jeunes sur leur parcours et leur insertion.

Pour répondre au cumul de difficultés de ces territoires, qui ont été accentuées lors des multiples crises sanitaires et inflationnistes, la politique de la ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun, des services publics et des différents signataires. Elle dispose également de moyens d'intervention spécifiques.

I LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE MÉTROPOLITAIN

A. Émergence d'enjeux forts

L'évolution des territoires politiques de la ville depuis 2016 a fait émerger les enjeux suivants, liés aux habitants des quartiers et des territoires eux même.

1° Les habitants

Une augmentation de la population habitant dans les quartiers.

La population des quartiers prioritaires progresse donc légèrement de 2 % dans un contexte métropolitain en très forte croissance démographique (plus 7%)

69 000 personnes habitent en Quartier Politique de la Ville (QPV) en 2018 (soit 8,7 % des habitants de Bordeaux Métropole) pour 67 831 habitants en 2013 (soit 9% des habitants de Bordeaux Métropole).

La population des quartiers prioritaires progresse donc légèrement de 2 % dans un contexte métropolitain en très forte croissance démographique. On observe toutefois une situation extrêmement variable selon les quartiers, souvent en lien avec les projets de renouvellement urbain : des hausses importantes dans les quartiers de Pessac et le quartier intercommunal « Carle Vernet -Terre neuve » et des baisses de plus de 9% dans les deux quartiers de Mérignac.

Les couples sans enfants, souvent plus à l'aise au plan économique, sont peu représentés : 37 % contre 42% sur le reste du territoire.

Une population plutôt jeune et vieillissante, avec une forte présence de population de nationalités étrangères et de personnes en situation de handicap

En 2017, les jeunes des QPV représentent 10 % des jeunes de Bordeaux Métropole : ce sont le « réservoir » de jeunesse de l'agglomération.

Le nombre de personnes âgées (+14 %) est en croissance plus intense que dans le reste du territoire métropolitain (+ 12 %). Par ailleurs, en termes de dynamique sur la période, la population des plus de 60 ans a cru de 14 % alors que celle des moins de 24 ans est restée quasiment stable. Cette dynamique devrait se poursuivre au moins jusqu'en 2030.

Ce phénomène de vieillissement est particulièrement marqué dans les quartiers Champ de Course d'Eysines/Le Bouscat, Le Lac à Bordeaux, Jean Jaurès à Floirac et Thouars à Talence où l'évolution du nombre de plus de 60 ans entre 2010 et 2017 dépasse les 35 %.

La population de nationalités étrangères dans les quartiers est de 22,5 % contre 7,9% sur le reste du territoire métropolitain.

Les personnes en situation de handicap, allocataire de la prestation Adulte Handicapé, est de 8% contre 4,2 % sur le reste du territoire Métropolitain.

Un niveau général de qualification moindre

La part des personnes de +15 ans, ayant terminé leur scolarité sans diplôme atteint 38 % (contre 21 % pour la Métropole), la part des diplômés bac + 2 est deux fois moindre (22% contre 41%).

En 2019, les écoliers des QPV représentent 14 % des écoliers de l'agglomération. Ce taux est identique à celui observé en 2015.

53 % des 76 écoles publiques (maternelles et élémentaires) des QPV sont classées REP ou REP+.

Une augmentation de la pauvreté et de la précarité des emplois

40 % des foyers sont désormais sous le seuil de pauvreté (contre 37% en 2013) contre 14 % sur la Métropole (13 % en 2013). 14,5% des habitants sont bénéficiaires des minimas sociaux contre 6,7 % sur le reste du territoire Métropolitain. 24,3 % sont couverts par la complémentaire santé solidaire (C2S).

La part des travailleurs précaires atteint désormais 24 % (contre 21 % en 2010) pour 15 % (+ 1 point) sur le reste de la Métropole. Ce chiffre atteint 30 % aux Aubiers et connaît une forte hausse à Bassens (28%), à Pessac Arago ou Floirac Jean Jaurès (27%).

On constate, comme au plan national, sur la période 2010 et 2017, une baisse du taux d'activité des femmes de 46 % à 44 ,5% dans un contexte de hausse pour celui de la Métropole (de 59, 2 % à 59,9 %).

Une certaine mobilité résidentielle de population

En 2017, l'A'Urba et la Caf se sont associées pour produire une étude sur les mouvements de population dans les quartiers politique de la ville.

Cette analyse des migrations résidentielles des allocataires de la Caisse d'allocations familiales à l'échelle de quatre QPV de Bordeaux Métropole a permis de dresser un constat : les profils sociaux des quartiers « politiques de la ville » évoluent peu et ces territoires restent particulièrement fragiles.

Toutefois, l'analyse des mouvements de population permet de nuancer ce bilan qui, après de nombreuses années d'investissements et de politiques publiques, peut paraître bien sombre.

L'important renouvellement des populations de ces quartiers permet en effet d'infirmier la thèse d'un effet « nasse » où les ménages seraient assignés à résidence faute d'une offre en logements accessibles ailleurs. Les quartiers prioritaires étudiés semblent au contraire, à des degrés divers, offrir une fonction de « sas », une réponse à un besoin dans un parcours de vie, notamment pour les familles allocataires monoparentales.

De plus, la grande variété des profils des partants et des entrants laisse supposer que les flux résidentiels sont davantage liés à des parcours individuels qu'à une dynamique du quartier (une paupérisation qui pourrait avoir un effet repoussoir par exemple).

2° Les territoires.

Des quartiers à proximité de secteurs de projet de la Métropole

La majorité des quartiers se situe à proximité des secteurs de projet de la Métropole Bordelaise à la programmation économique et résidentielle ambitieuse : 44 000 logements et 2 700 000 m² de surface de plancher pour de l'activité économique sont ainsi programmés dans un périmètre de 500 mètres autour des QPV de l'agglomération.

Si la construction de logements collectifs neufs reste très limitée au sein des QPV, elle est en revanche non négligeable dans les quartiers qui les jouxtent. Ainsi, 24% de la production de la métropole se concentre dans un périmètre de 500 m autour des QPV entre 2016 et 2021. Les avantages fiscaux liés aux logements construits dans ces périmètres jouent à plein leur rôle de diversification de l'offre. On y observe un niveau de prix légèrement inférieur à la moyenne métropolitaine et une part d'investisseurs légèrement supérieure.

Une augmentation de l'offre de logements neufs

Le parc de logements des QPV se caractérise par une sur-représentation des logements collectifs, de typologie intermédiaire (T3/T4), construits entre 1946 et 1990. Ils constituent ainsi une offre familiale.

Si la construction neuve dans les QPV reste limitée au regard de la très forte dynamique métropolitaine, elle s'est tout de même nettement renforcée depuis 2006 et atteint près de 1 100 logements sur la période 2016-2021. Cette construction neuve tend à faire évoluer les caractéristiques du parc vers davantage de petites typologies de type T1 et T2 participant ainsi à une forme de diversification de l'offre.

Enfin, entre 2016 et 2021, la construction de logements collectifs neufs privés dans les QPV a représenté 2% de la production métropolitaine. Ce taux grimpe à 24% dans un périmètre de 500 m autour des QPV laissant voir une forme de diversification sociale (confirmée par une évolution dans les professions et catégories socioprofessionnelles -PCS- dans les écoles publiques concernées).

Mais avec une mobilité résidentielle relative

La mobilité résidentielle dans les QPV est, dans la plupart des cas, inférieure à celle observée dans le reste de la métropole. Cela tient notamment à la composition du parc de logements de ces quartiers où le parc locatif privé, principal moteur de la mobilité résidentielle, est peu présent.

À l'échelle des quartiers, Grand Caillou, Bacalan et le Lac apparaissent comme particulièrement stables dans leur peuplement avec une part d'éménagés depuis moins de 2 ans inférieure à 6 %. À l'inverse, dans les quartiers de la Benaugue Henri Sellier-Léo Lagrange, Thouars et Saint-Michel, la part des nouveaux arrivants est supérieure à celle observée dans le reste de la métropole.

En ce qui concerne la rotation dans les logements sociaux, à l'exception des quartiers de Saint-Michel, de Carriet, de Saige et de Paty Monmousseau, le taux de rotation est inférieur à la moyenne métropolitaine dans tous les autres quartiers.

Une mobilité fortement dépendante des transports en commun, ne répondant pas à tous les usages

Si l'usage des transports en commun est très important dans les quartiers (40% plus forte que sur le reste de la Métropole), les personnes vivant en QPV sont moins souvent propriétaires de voiture (1/3 en moins que sur le territoire englobant). Ce parc est très probablement plus âgé et en moins bon état que sur le reste du territoire. La possession du permis est aussi, de (-22 à -25 points), moins répandue.

Toutefois, malgré la très bonne desserte de ces territoires (en 2020, 83 % des habitants des QPV vivent à moins de 500 m d'une station de tramway ou à moins de 300 m d'une liane de bus) elle ne répond pas à tous les problèmes de mobilité des habitants.

Certains parmi les plus âgés peinent à envisager de se déplacer hors du quartier. Des freins psychologiques et matériels sont aussi identifiés. Ainsi, des horaires décalés, la difficulté à combiner temps de transport et gestion du quotidien (enfants notamment) ou la peur de sortir du quartier restent un problème pour certains habitants et plus particulièrement les femmes.

Enfin, le vélo est une pratique peu ancrée chez les habitants des quartiers. Ce désamour du vélo est renforcé par la faible offre en stationnement sécurisé.

Un tissu entrepreneurial dynamique

En 2019, les entreprises localisées dans les QPV représentent 5 % des établissements de Bordeaux Métropole. Ce taux est identique à celui observé en 2015.

Ces entreprises des QPV se caractérisent par une sur-représentation des établissements de petite taille, sans salariés. Cette caractéristique s'est intensifiée entre 2015 et 2019. En 2019, les micro -

entrepreneurs représentent 74 % des créations d'établissements dans les QPV contre 62 % dans Bordeaux Métropole.

La spécialisation des établissements immatriculés dans le secteur du commerce, se renforce avec une progression notable entre 2015 et 2019 du nombre d'établissements.

Avec près de 4 établissements pour 1 000 habitants, l'économie sociale et solidaire tient une place équivalente dans les quartiers à celle observée dans l'ensemble de la métropole.

Tranquillité

La population des QPV de la Métropole a augmenté de 3,9 % dans la période et connaît un profil plus féminin, plus isolé et plus précaire qui la rend plus sensible aux sentiments d'insécurité. Celui-ci est en moyenne, au plan national, deux fois et demie plus fort dans les QPV que dans le reste des territoires englobants.

Toujours sur le plan national, le nombre de faits enregistrés rapportés au nombre d'habitants est plus élevé dans les QPV que dans les autres quartiers des mêmes agglomérations concernant les violences physiques (intrafamiliales ou non), les vols violents, les dégradations de véhicules et les violences sexuelles. Cela se confirme également sur le territoire girondin.

Le territoire est doté d'un GIP médiation qui intervient majoritairement au titre de la « politique de la ville » dans 8 quartiers (Bordeaux et Bègles) et 9 associations de prévention spécialisées ont une présence réaffirmée dans les QPV et quartiers de veilles actives de la Métropole. Le territoire connaît une forte et hétérogène présence d'acteurs socio-éducatifs, sportifs, culturels sur les créneaux de fin de journée et de week-end. Des gymnases ou des city stades sont également ouverts sur ces créneaux horaires.

La question de la présence des adultes, des acteurs socio-éducatifs et de la tranquillité en fin de journée, le week-end et vacances scolaires apparaît encore comme un enjeu particulièrement fort.

Si des dispositifs ont montré une réelle efficacité (sur des « spots de deal », lors de « nuit de la Saint Sylvestre »), force est de constater que la question de l'occupation de l'espace public par des groupes est toujours un enjeu majeur et très largement partagé.

B. Des pistes de travail à développer dans le cadre de la contractualisation

Les préconisations relatives à l'évaluation de 2022 sont les suivantes :

1° En matière d'emploi et de développement économique

En ce qui concerne l'emploi

- Faire un élément central et transversal de l'emploi et du développement économique inclusif dans le prochain cadre contractuel.
- Porter à l'échelle du territoire métropolitain, en plus d'une animation, un observatoire et une coordination affirmée des dispositifs emploi.
- Mobiliser les acteurs du développement économique (dont les chambres consulaires et les organisations patronales) en direction des quartiers pour des stages, des immersions, des alternances.
- Porter une attention à l'emploi des seniors, des précaires et aux femmes.
- Impulser et structurer un travail de fond sur la mobilisation des publics et sur les qualifications.

- Lancer un travail structurant et de grande ampleur sur la lutte contre les discriminations dans l'emploi.
- Structurer des réponses aux enjeux de « Mobilité et d'emploi » de long terme.

Structurer l'accompagnement et le financement

- Renforcer la place des équipements d'activités économiques productives dans les quartiers.
- Organiser et coordonner l'accompagnement et le financement de l'entrepreneuriat.
- Renforcer l'accompagnement (développer la place des coopératives d'emplois, appuyer la sécurisation des projets, rebond...).
- Favoriser la transition environnementale des entreprises des « quartiers ».

2° En matière de cohésion sociale :

Réussite éducative

1. Renforcer la place du volet éducatif dans le prochain « contrat de ville ».
2. Renforcer les collaborations entre l'Éducation Nationale et les acteurs de territoire.
3. Faire émerger un « Programme Réussite Éducative » 16 /18 ans et accompagner les étudiants.
4. Améliorer le travail d'accompagnement sur les orientations et les transitions de cycle pour lutter contre le déterminisme social.
5. Travailler dès le plus jeune âge la socialisation des enfants.
6. Renforcer la scolarité des primo-arrivants et la socialisation des enfants allophones.
7. Mieux prendre en charge les problématiques de santé mentale dès le plus jeune âge.

Tranquillité

1. Chercher des synergies et à appuyer des transferts de savoir-faire dans ce domaine, soutenir la professionnalisation des acteurs de la médiation en animant une instance d'échange de bonnes pratiques et de collaborations intercommunales sur ces sujets.
2. Structurer des réponses dans le temps par des moyens stables et des équipes reconnues.
3. Expérimenter des collaborations opérationnelles prévention spécialisée – médiation.

Participation Citoyenne

1. Clarifier le rôle et les objectifs des Conseils Citoyens.
2. Former les membres aux méthodes de l'animation ou de la gestion de projet pour favoriser la participation des conseils aux instances de la politique de la ville.
3. Créer un mode emploi à destination des membres des conseils citoyens pour participer à la gouvernance des contrats de ville.
4. Mettre en place un réseau intercommunal (ou départemental) et un centre de ressource pour maintenir une dynamique des conseils citoyens, favoriser le partage d'expériences et

mutualiser des moyens et les outils (fiche navette, ...)

5. Permettre la participation des jeunes et des personnes en activité.
6. Faire évoluer les dispositifs de participation en tenant compte des transformations sociétales et technologique en leur octroyant une véritable et complète légitimité.

3° En matière de cadre de vie

L'enjeu est d'affirmer la place des habitants et leur émancipation socio-économique au centre des projets urbains :

1. Impulser et structurer des actions d'accompagnement (avant, pendant et après les travaux) de cohésions sociales, d'amélioration du cadre de vie, de santé et de participation : sous la forme d'un dispositif de type « 1% social » qui pourrait être complété par un « 1% Insertion ».
2. Observer dans la durée les évolutions des questions de cohabitations et des transformations sociales à l'œuvre après un PRU.
3. Améliorer l'information des habitants et des acteurs du quartier sur les projets de PRU.
4. Diversifier les équipements économiques des quartiers.
5. Favoriser les lieux uniques : d'information, de participation et d'accompagnements socio-économique.
6. Réaffirmer le « Renouvellement urbain » comme l'un des axes de la « Politique de la ville », à mettre en œuvre en pleine articulation avec les autres axes de cette politique publique, pour faire du projet urbain un projet humain.
7. Structurer les projets de RU en projets économiques et d'emploi de territoire : faisant travailler des entreprises locales et proposant des mises en situation de travail, parcours d'insertion et de formations certifiantes aux personnes du territoire.
8. Observer les phénomènes de « sous-location » des logements.

Accès aux droits

1. Développer une fonction d'observation et de coordination afin de pouvoir développer la mobilisation d'acteurs sur ce sujet et adapter les offres de services.
2. Analyser les besoins et coordonner les offres de formation linguistique pour adulte.
3. Renforcer la lisibilité des acteurs et des actions, ainsi que, la complémentarité et la professionnalisation des intervenants sur les formations.
4. Prendre en charge des publics âgés et isolés sur cette question d'accès aux droits.
5. Renforcer la prise en compte des questions de la santé et notamment de santé mentale.
6. Renforcer les moyens (et diversifier les supports) en interprétariat.
7. Renforcer la prise en compte des droits fondamentaux des habitants des quartiers, notamment les questions de logement, de solidarité alimentaire, à la santé, d'accès à la culture.

Plus globalement l'évaluation finale du Contrat de ville fait apparaître :

- Un partenariat institutionnel fortement impliqué.
- Une réelle capacité interinstitutionnelle à travailler ensemble.
- Dans tous les domaines des expérimentations à dupliquer.
- Une capacité à faire émerger des projets.

Menaces

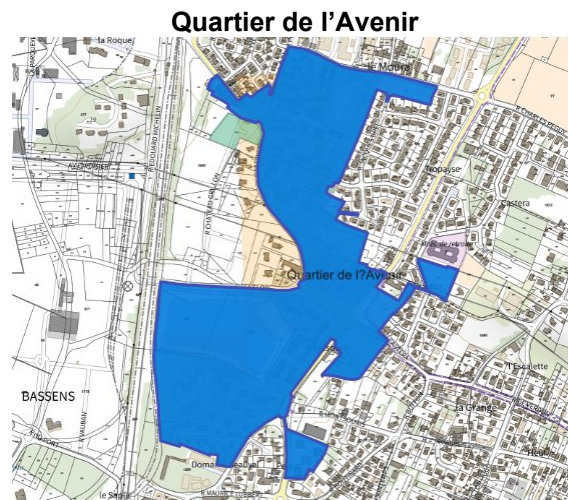
- « Bureaucratisation » des techniciens par manque de ressources humaines.
- Dispersion des crédits sur trop d'objectifs.
- Le manque de soutien aux « quartiers de veille ».
- Les effets migratoires des crises successives (climatiques, conflits armés, ...).
- La reconstitution de nouvelles poches de pauvreté.
- Isolement/marginalisation de la politique de la ville par rapport à l'ensemble des autres politiques publiques de l'État et de Bordeaux-Métropole.

Plus globalement il apparaît nécessaire de :

- Renforcer les coordinations et l'observation sur les principales thématiques.
- Réancrer la rénovation urbaine dans le développement social.
-
- Proposer des conventions d'objectifs pluriannuels inter partenariales.
- Proratiser les prises en compte financière selon la richesse du territoire.
- Améliorer l'articulation entre les échelons intercommunaux et communaux au profit d'actions toujours plus ambitieuses pour améliorer durablement la situation des personnes.

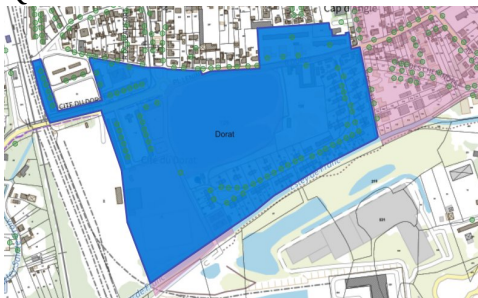
II° LA NOUVELLE GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

A. Cartographie Bassens



Bègles

Quartier Le Dorat

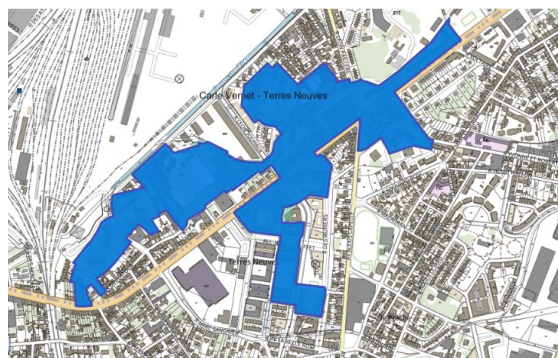


Quartier Thorez Goëlands



Bègles – Bordeaux

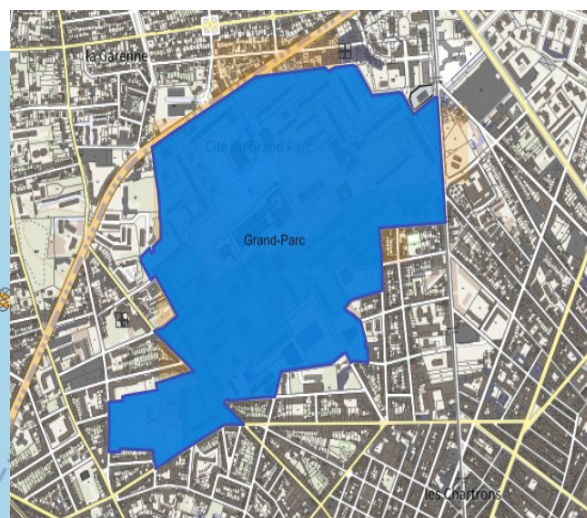
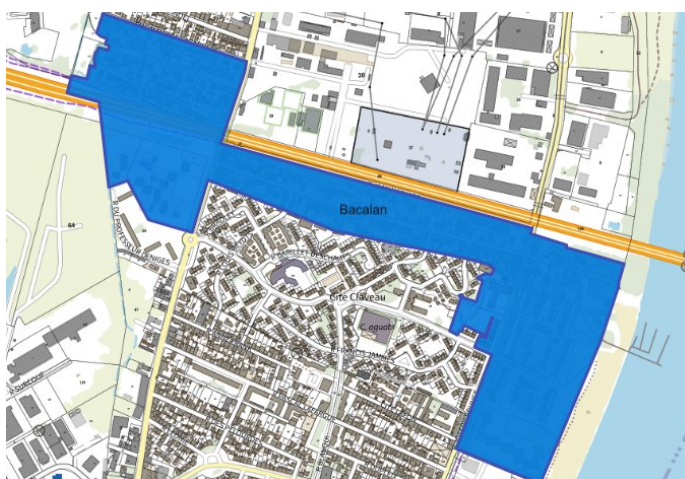
Quartier Carles Vernet-Terres Neuves



Bordeaux

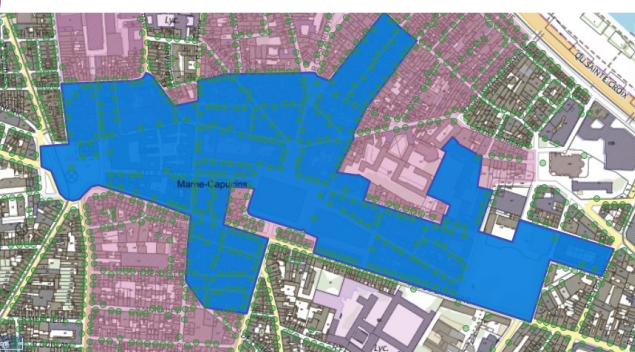
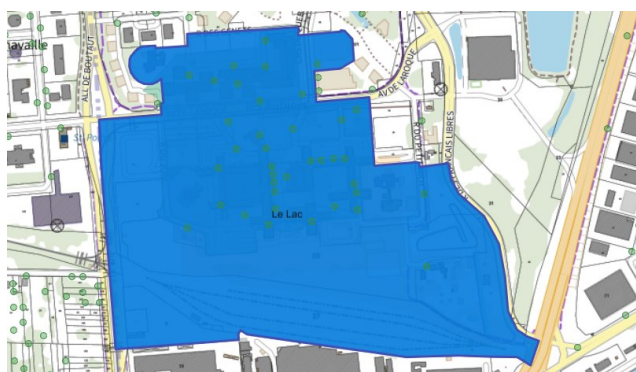
Quartier de Bacalan

Quartier du Grand Parc



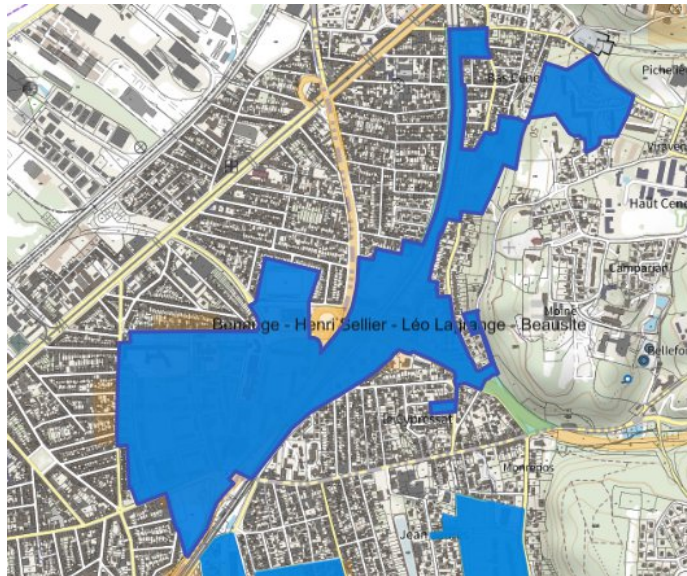
Quartier Le Lac

Quartier Marne - Capucins



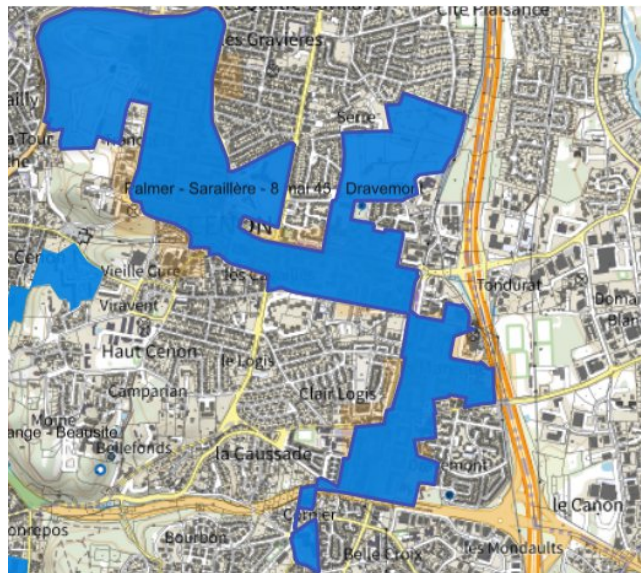
Bordeaux – Cenon

Quartier Benauge – Henri Sellier- Léo Lagrange – Beausite



Cenon – Floirac

Quartier Palmer – Sarailière – 8 mai 45 - Dravemont



Eysines

Quartier du Grand Caillou



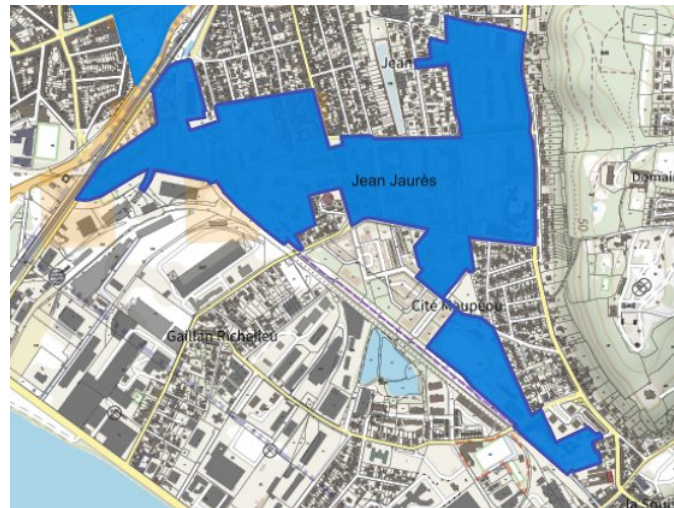
Eysines – Le Bouscat

Quartier Champ de Course



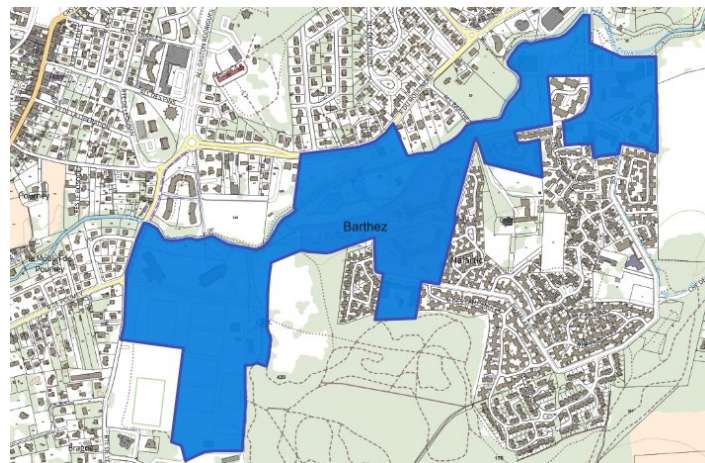
Floirac

Quartier Jean Jaurès



Gradignan

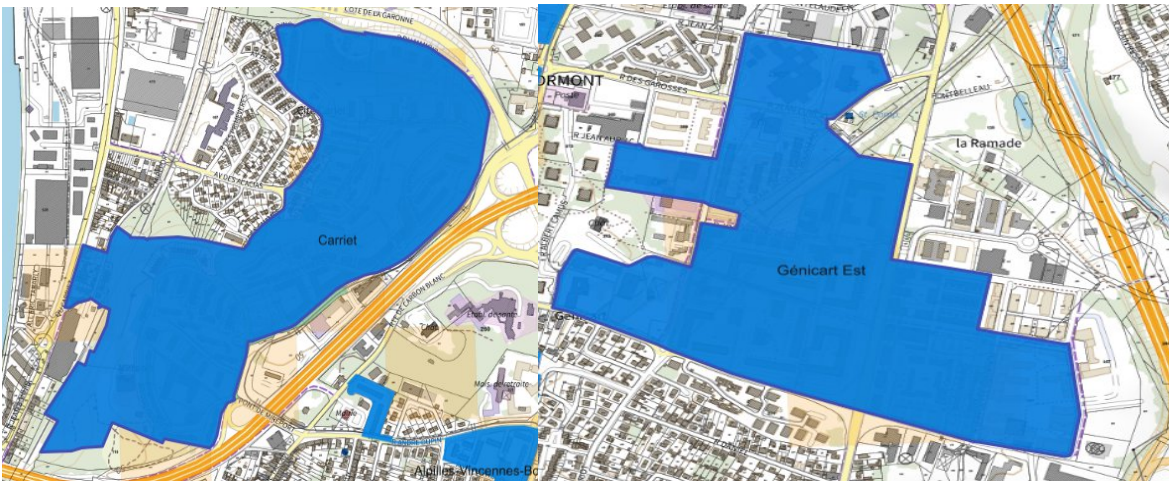
Quartier Barthez



Lormont

Quartier Carriet

Quartier Génicart Est



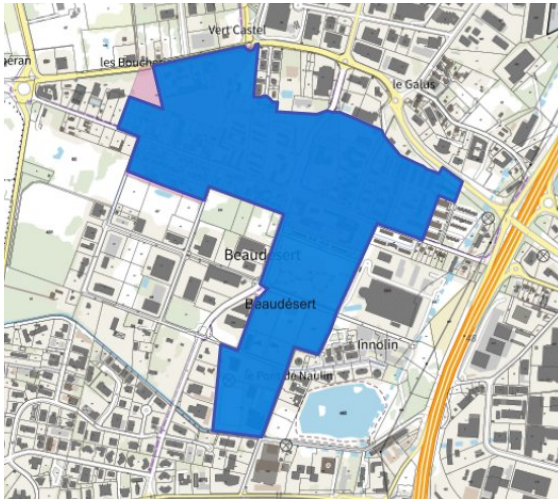
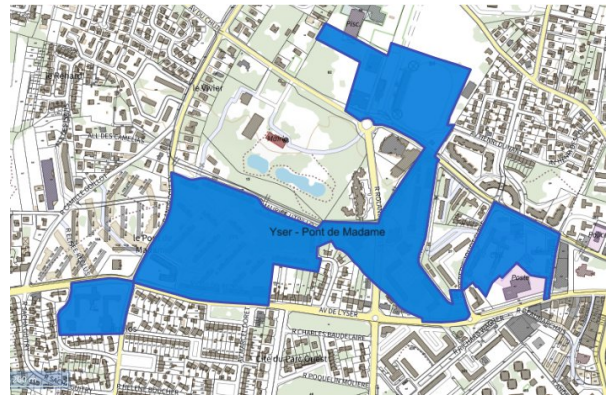
Quartier Alpilles - Vincennes – Bois Fleuri



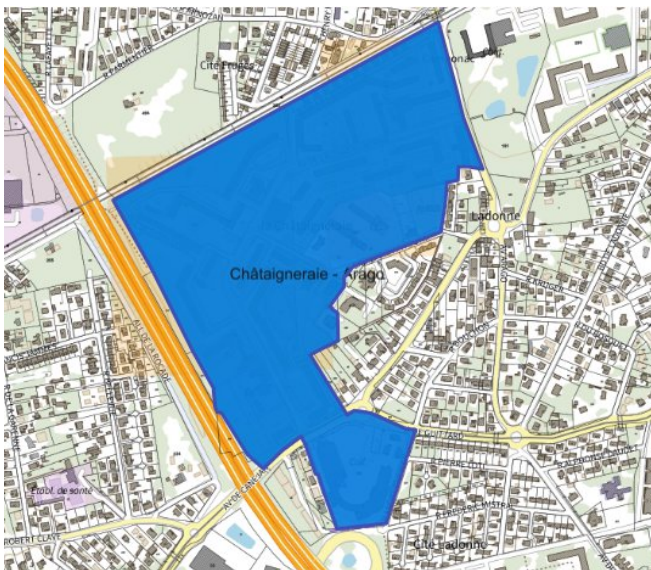
Mérignac

Quartier Beaudésert

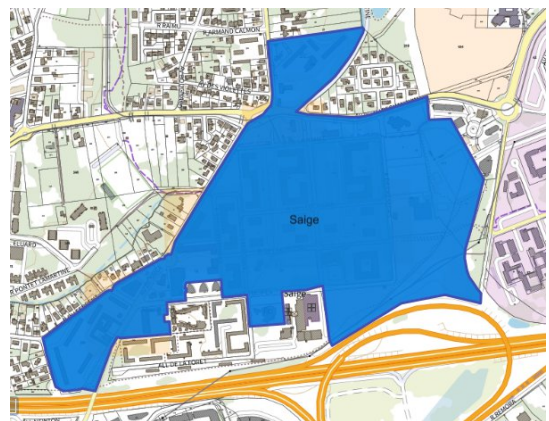
Quartier Yser Pont de Madame



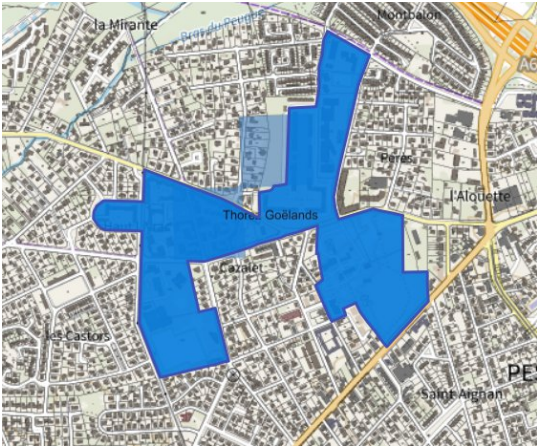
Pessac
Quartier de la Chataigneraie - Arago



Quartier de Saige

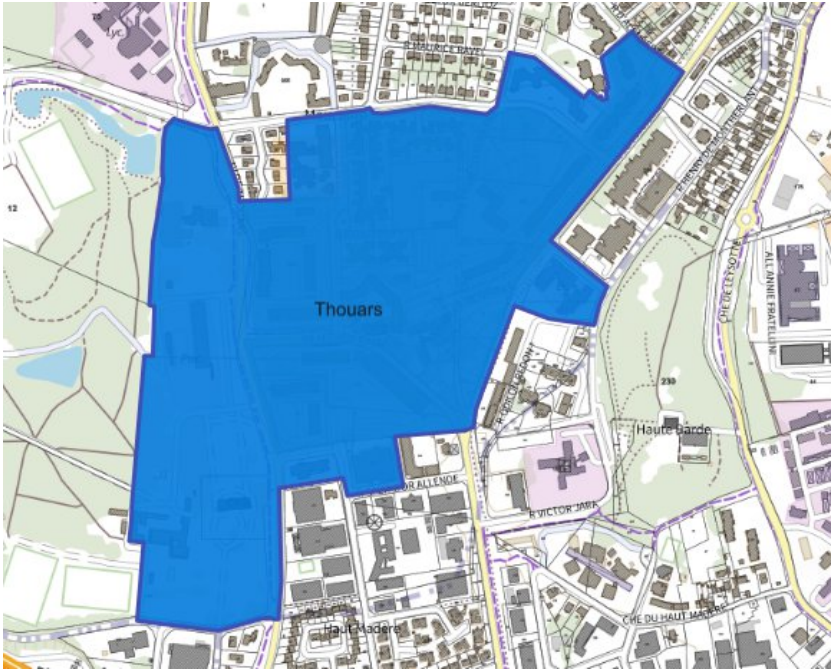


Quartier du Haut Livrac



Talence

Quartier de Thouars



B. Présentation des nouveaux quartiers prioritaires.

Suite à la réactualisation de la géographie prioritaire de la métropole, il y a désormais **23 quartiers prioritaires, représentant 70 700 habitants**, que l'on peut classer en trois typologies :

- **ceux de plus de 8 000 habitants** : Grand Parc à Bordeaux, Palmer, Sarailière, 8 mai 45, Dravemont à Cenon et Floirac.

-**ceux entre 4 000 et 8 000 habitants** : Génicart Est et Alpilles, Vincennes et Bois Fleuri à Lormont.

- **ceux entre 2 et 4 000 habitants** : Carriet à Lormont, Le lac et Marne - Capucins à Bordeaux, Benauge, Henri Sellier, Léo Lagrange et Beausite à Bordeaux et Cenon, Jean Jaurès à Floirac, Saige et Chataigneraie Arago à Pessac, Talence Thouars.

- **ceux en dessous de 2 000 habitants** : Bacalan à Bordeaux, Yser Pont de Madame et Beaudésert à Mérignac, Champs de course au Bouscat et Eysines, Grand Caillou à Eysines, L'Avenir à Bassens, Dorat, Thorez-Goëlands à Bègles, Carles Vernet –Terres Neuves à Bordeaux et Bègles, Gradignan Barthès, Haut Livrac à Pessac.

En sachant que la moyenne des quartiers en Nouvelle Aquitaine se situe à 2600 habitants et 3200 habitants sur le territoire national.

Les déséquilibres dans les concentrations de logements locatif social.

En, 2022 Bordeaux Métropole comptait un parc de logement de près de 410 000 résidences principales : 76% étant dans le parc privé et 24% dans le parc social.

Ces derniers sont cependant répartis de façon inégale entre les communes de la métropole (de 6% à 49% pour les communes soumises à la loi SRU).

- Les communes de Lormont, Cenon, Floirac et Bassens concentrent ainsi 15% du parc social métropolitain et 8% des résidences principales.
- Les communes du secteur sud (Talence, Bègles, Villenave d'Ornon, Gradignan) et sud-ouest (Mérignac, Pessac) représentent également une part importante du parc social de la métropole (18% du parc social), mais sa présence y est relativement équilibrée (17 % du parc privée),
- Dans les secteurs « centre » (Le Bouscat, Bordeaux) et dans le secteur « ouest » de l'agglomération (Saint-Médard-en-Jalles, Le Taillan-Médoc, Martignas-sur-Jalle, Saint-Aubin-de-Médoc), la présence de logements sociaux est en revanche sous-représentée.

La géographie du parc à très bas loyers est fortement marquée par les grands quartiers d'habitat social dont beaucoup aujourd'hui, au regard de leurs difficultés, relèvent du Contrat de ville métropolitain.

Ainsi, ces quartiers concentrent 42% du parc social et 63% du parc à bas loyers. Il s'agit de logements collectifs (pour 90%), de typologie intermédiaire (T3/T4), construits entre 1946 et 1990, à moins de 6€ / m² et implantés fortement sur la rive droite.

Un renforcement des concentrations de pauvreté et leurs déplacements.

Les travaux de l'INSEE et de l'Agence d'urbanisme, sur les revenus et leurs répartitions, montrent une forte augmentation de la pauvreté dans ces territoires les plus impactés par la paupérisation.

C'est ainsi que la Métropole connaît une hausse de 13 à 14% du nombre de ces foyers sous le seuil

des bas revenus dans les QPV. Ce pourcentage passe de 37 à 40% entre 2015 et 2019.

Les travaux de ces deux institutions montrent aussi un mouvement centripète des fragilités sociales : ainsi la géographie politique de la ville va se densifier sur la rive droite, Bègles, Pessac et le Nord de Bordeaux (+4 800 habitants).

Enfin, selon les communes, ces concentrations de foyers connaissant de lourdes difficultés socio-économiques peuvent ainsi varier de 4 % à plus de 51% de la population communale.

Typologie de population

Tous ces quartiers abritent **une population nettement plus jeune** que sur le reste du territoire. Mais ce constat est à nuancer **par un vieillissement accéléré dans quelques quartiers** : le Lac à Bordeaux, Champs de course, Grand cailloux à Eysines Le Bouscat, Barthès à Gradignan, Génicart Est à Lormont.

Les familles monoparentales sont toujours fortement représentées (plus de 30% parmi les familles) ainsi que les ménages d'une personne.

Les habitants sont soumis à un fort sentiment de discrimination puisque ces quartiers abritent davantage d'étrangers que le reste du territoire.

Tissu économique

Les QPV de Bordeaux Métropole se distinguent par une faible concentration d'établissements effectuant des activités financières ou immobilières, de commerce de gros, et d'entreprises d'information / de communication.

Ces territoires abritent cependant davantage d'entreprises de construction et commerce de détail. Le nombre de micro-entrepreneurs est plus fort dans les QPV de Bordeaux métropole.

L'étude de l'INSEE sur l'emploi et les revenus des indépendants [INSEE 2020] faisant apparaître que les autoentrepreneurs mono-actifs ont des revenus moyens de 530 euros par mois. Il est important d'éviter que ce statut d'activité se transforme en trappe à pauvreté.

L'objectif sera de se recalculer sur la moyenne de Bordeaux-Métropole.

Ces dispersions statistiques et ces écarts entre les QPV indiquent bien que les situations sont diverses et que l'intervention ne peut être uniforme ni dans la sélection des priorités, ni dans les niveaux de subventionnement pour concrétiser une réduction mesurable des déséquilibres sociaux et urbains.

Aussi, les modalités d'intervention doivent tenir compte de cette diversité des situations pour établir une typologie des quartiers s'appuyant sur plusieurs critères :

- Le niveau de difficulté du QPV approché par le revenu médian/unité de consommation et l'approche multicritère adoptée par l'AURBA,
- L'importance du nombre d'habitants en QPV pour calibrer les niveaux d'intervention en tenant compte des déséquilibres internes aux grands quartiers,
- L'importance de la part de la population en politique de la ville par rapport à la population communale,
- Les capacités d'intervention des communes en fonction du potentiel financier et fiscal ou de l'approche multicritères des scorings de l'ANRU ou du coefficient de solidarité du département de la Gironde.

C Convergence des quartiers prioritaires et des réseaux d'éducation prioritaires (QPV/REP)

Conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle du 3 avril 2023, il est attendu la plus grande cohérence possible entre le zonage de la politique de la ville et le futur zonage de l'éducation prioritaire. En effet, la convergence des zonages doit permettre de répondre aux urgences des territoires.

Ce travail de convergence, entre la Préfecture et la Directrice Départementale des Services de l'Éducation Nationale commencé fin 2023 se poursuivra en 2024 afin d'être opérationnelle à la prochaine rentrée scolaire.

III° Stratégie et mise en œuvre du contrat de ville 2024-2030

A° Stratégie du « Contrat de ville »

La « politique de la ville » est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés.

A ce titre, elle vise à réduire les écarts de développement, à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants.

Pour cela sur la période 2024 – 2030, dans un souci d'efficacité, il est proposé que soit au cœur de la stratégie de chacun des signataires :

- **La mobilisation du droit commun** : cet effort de mobilisation sera structuré et ambitieux. des points réguliers seront faits à chaque Comité de pilotage du Contrat. Chaque signataire s'engage à mobiliser ses services (une instance de pilotage peut être créée à l'échelle de chaque institution) et un groupe technique permanent d'observation et d'appui à cette démarche est institué. Cette mobilisation, véritable « clé de voûte » de ce contrat, concerne l'ensemble des thématiques qui touche le quotidien des habitants du territoire métropolitain
- **Le public des femmes, des jeunes et des habitants de nationalité étrangère allophones**, en visant à renforcer l'insertion sociale et proposer des parcours de vie plus émancipateur : réussite éducative, socio-économique, participation citoyenne, mobilités...
- En complémentarité des actions de prévention dans tous les domaines ainsi que la lutte contre toutes les discriminations, **l'adaptation à toutes les transitions sociétales en cours** (environnementale, numérique, démographique, démocratique...).
- Et **une ambition d'attractivité** pour ces quartiers par des projets d'aménagement permettant leur meilleure intégration dans leur environnement (mobilité, équipement, emploi...).

Cette stratégie fera l'objet d'une déclinaison par quartier prioritaire dans le cadre des projets de territoire élaborés par les communes.

B Les modalités de mise en œuvre.

D'un point de vue national et local, de nombreuses études démontrent que les inégalités entre les quartiers et le reste des territoires n'ont pas disparu. Elles se sont amplifiées pour certains quartiers et améliorées pour d'autres.

Pour répondre à cette stratégie, le contrat de ville propose ainsi de :

- Développer une fonction d'observation et de coordination afin de pouvoir fournir un support aux acteurs impliqués dans la politique de la ville et in fine améliorer l'offre de service,
- Favoriser les conventions d'objectifs pluriannuelles pour l'exécution des différentes actions,
- Intensifier le travail partenarial entre acteurs publics et privés,
- Favoriser l'approche préventive des difficultés.

C Les priorités transversales :

- L'égalité femme - homme
- Les jeunes
- La diversité.

Égalité femme/homme

OBJECTIFS	ACTIONS
<p>Sensibiliser les publics à la thématique de l'égalité Femme /Homme,</p> <p>Lever les stéréotypes de genre</p>	<p>Tenir compte des cultures, des codes, des représentations, et de l'environnement interculturel</p> <p>Mettre en place des maraudes, favoriser l'aller-vers</p> <p>Valoriser le savoir-faire et les actions des femmes</p> <p>Favoriser la création d'un réseau de femmes entrepreneuses</p> <p>Organiser un recueil de la parole des parents par de multiples acteurs</p>
<p>Accompagner la levée des freins psycho-sociaux</p>	<p>Organiser des tables-rondes valorisant les parcours atypiques des femmes</p> <p>Développer les rencontres avec des femmes entrepreneuses / actives</p> <p>Renforcer le mentorat</p> <p>Travailler sur les croyances et les représentations, les représentations culturelles et culturelles</p> <p>Assurer une gouvernance partagée avec les femmes concernées</p>
<p>Accompagner l'émancipation et l'autonomie financière des femmes, créer les conditions de leur autonomisation et renforcer leur pouvoir d'agir</p>	<p>Renforcer les financements et les dispositifs destinés à faciliter la garde d'enfants pour les publics en insertion et en recherche d'emploi et faciliter leur accès à ces services.</p> <p>Mieux accompagner les femmes vers l'emploi</p>
<p>Développer l'offre de services enfance étendue et flexible adaptée aux modes de vie des publics en difficulté</p>	<p>Décloisonner les pôles de compétences entre les actions d'insertion / emploi et celles portant sur la petite enfance / la jeunesse</p> <p>Accroître le travail avec les assistantes maternelles et capitaliser sur les réseaux de solidarité informels</p> <p>Dépasser la seule prise en charge du jeune âge au profit d'une offre incluant les adolescents</p> <p>Associer les bailleurs notamment pour accéder à des locaux disponibles</p> <p>Identifier les structures existantes sur chacun des territoires susceptibles de participer à cet objectif, à l'instar des écoles</p>

Renforcer l'offre d'activités périscolaires pour les collégiens	<p>Mettre en place un relais avec des structures aménagées pour proposer des activités périscolaires</p> <p>Associer les jeunes dans le choix des activités, réactualiser la programmation afin qu'elle corresponde à leurs intérêts</p>
---	--

Les jeunes (16-25 ans)

OBJECTIF	ACTIONS
Accentuer la visibilité des échanges entre l'école et le monde économique, structurer opérationnellement la relation école-entreprise dans les dispositifs existant	<p>Travailler avec les comités Locaux Ecoles-Entreprises (CLEE) pour renforcer les échanges entre l'école et le monde économique</p> <p>Traiter les sujets d'orientations via des actions d'information sur la formation et l'insertion propres aux bassins d'emploi</p> <p>Développer les rencontres avec les entreprises et les périodes d'immersions,</p> <p>Renforcer le tutorat et le mentorat</p>

La diversité

OBJECTIFS	ACTIONS
<p>Lutter contre les discriminations</p> <p>Faciliter la communication</p>	<p>Diversifier les supports en interprétariat</p> <p>Analyser et coordonner l'offre de formation linguistique des adultes</p> <p>Proposer des formations linguistiques adaptées aux besoins professionnels et administratifs</p>

D Articulation avec les autres stratégies locales

Le contrat de ville a été élaboré avec l'ensemble des partenaires de l'État, des collectivités, des services publics etc. Ce travail a permis de croiser l'ensemble des orientations, des actions et le droit commun inscrits dans les différentes contractualisations de l'ensemble des signataires (schéma départemental d'animation de la vie sociale, schéma départemental de la jeunesse, schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'autonomie, contrats locaux de sécurité, Pacte des solidarités, CTG de la CAF, PTI du Département, etc.).

IV Grands enjeux des quartiers et orientations

A) Des quartiers favorisant l'accès à l'emploi et le développement de l'activité

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°1 : MIEUX REPÉRER ET MIEUX ACCOMPAGNER VERS L'INSERTION ET L'EMPLOI NOTAMMENT LES FEMMES ET LES JEUNES DES QUARTIERS

DONNÉES

En 2017, les jeunes des QPV représentent 10 % des jeunes de Bordeaux Métropole et constitue en ce sens un « réservoir » de jeunesse de l'agglomération.

La population de nationalités étrangères dans les quartiers est de 22,5 % pour 7,9% sur le reste du territoire métropolitain.

Les personnes en situation de handicap, allocataire de la prestation Adulte Handicapé, est de 8% contre 4,2 % sur le reste du territoire Métropolitain.

De plus, la part des personnes de +15 ans, ayant terminé leur scolarité sans diplôme atteint 38 % (contre 21 % pour la Métropole), la part des diplômés bac + 2 est deux fois moindre (22% contre 41%).

40 % des foyers sont désormais sous le seuil de pauvreté (contre 37% en 2013) pour 14 % sur la Métropole (13 % en 2013). 14,5% des habitants sont bénéficiaires des minimas sociaux contre 6,7 % sur le reste du territoire Métropolitain. 24,3 % sont couverts par la complémentaire santé solidaire (C2S).

La part des travailleurs précaires atteint désormais 24 % (contre 21 % en 2010) pour 15 % (+ 1 point) sur le reste de la Métropole.

Comme au plan national, sur la période 2010 et 2017, il est constaté une baisse du taux d'activité des femmes de 46 % à 44 ,5% dans un contexte de hausse pour celui de la Métropole (de 59, 2 % à 59,9 %).

Aujourd'hui, le chômage a baissé et n'a jamais été aussi bas depuis 2014 y compris dans les quartiers (13,8%). Pour autant, il est possible d'envisager qu'une partie des personnes en recherche d'emploi ne sont pas inscrites à Pole Emploi et restent donc invisibles dans les statistiques de la DEFM.

Par ailleurs, le rapport au travail a changé notamment depuis le contexte sanitaire. En effet, le comportement des jeunes demandeurs d'emploi semble avoir évolué, inversant les rôles avec l'entreprise qui se retrouve en position de démontrer et mettre en avant les conditions de travail qu'elle propose et le sens de son activité.

ENJEUX

L'analyse de la situation des quartiers de la métropole bordelaise fait ressortir une plus grande fragilité de ces territoires en matière d'accès à l'emploi. Derrière ce constat se cache une grande hétérogénéité. **Le contrat de ville métropolitain se fixe comme objectif de réduire les inégalités en matière d'accès à l'emploi en réduisant les « freins périphériques » et en proposant des opportunités aux habitants des quartiers.**

Une mauvaise maîtrise du français, une situation de décrochage scolaire, des discriminations parfois cumulatives, la garde des enfants, des moyens de transports, ou encore une situation d'incertitude vis-à-vis du logement constituent autant de « freins périphériques » limitant l'accès à l'emploi des habitants de ces quartiers.

Ainsi, l'enjeu pour les membres du service public de l'emploi consiste à repenser cette politique, les méthodes, en les adaptant aux problématiques des habitants des quartiers qui cumulent les

difficultés (pas de maîtrise de la langue, décrochage, situations de discrimination, problème de garde d'enfants, problématiques de mobilité etc.).

Il convient d'innover dans l'approche en intégrant de manière importante les habitants dans la détermination des actions à mettre en œuvre.

Orientation stratégique n°1

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Mettre en place une gouvernance locale opérationnelle</p>	<p>Fédérer l'ensemble des partenaires de l'emploi, de la formation, du développement économique et de l'insertion et développer la coordination de leurs actions au sein d'une gouvernance territorialisée (SPEP métropolitain, Cité de l'emploi, ...)</p> <p>Mettre en synergie les réseaux d'acteurs locaux de l'insertion, de la formation et de l'emploi et favoriser leur complémentarité (Cité éducative, Cité de l'emploi)</p> <p>Rendre lisibles les différents dispositifs de l'insertion et de l'emploi</p>
<p>Développer les parcours professionnels des habitants, proposer de nouvelles opportunités</p> <p>Mettre en place une action spécifique pour les publics les plus fragiles et les plus éloignés de l'emploi</p> <p>Structurer des réponses afin de faciliter la mobilité professionnelle à long terme</p>	<p>Développer les rencontres directes avec les entreprises au sein des quartiers,</p> <p>Travailler le lien et la qualité des échanges entre les entreprises, les associations et les habitants afin de développer des projets</p> <p>Faire connaître les structures et les ressources d'aide à la recherche d'emploi et de création d'entreprises</p> <p>Renforcer l'insertion par l'activité économique via des partenariats avec des entreprises d'insertion et des régies de quartier</p> <p>Développer les modes de recrutement innovants comme des recrutements sans CV, des recrutements inversés, des recrutements directs des entreprises, ou encore via les méthodes de Jobathon et de Jobdating inversé</p> <p>Promouvoir par Pôle emploi la Méthode de Recrutement par Simulation auprès des entreprises et des publics des QPV, développer la programmation d'ateliers de Détection de Potentiel (basé sur la MRS et les immersions (site immersionfacile.fr) auprès du public QPV et des entreprises : (organisation de journées de rencontres employeurs)</p> <p>Poursuivre le dispositif « Equip Recrut » au sein du Pôle emploi de Lormont : une équipe de conseillers dédiés à l'accompagnement renforcé de demandeurs d'emploi issus des QPV afin d'accélérer leur retour à l'emploi. (en complémentarité avec l'équipe entreprises pour adapter l'offre de service et agir localement en faveur des publics bénéficiaires)</p> <p>Orienter vers le dispositif Accompagnement Global de Pôle emploi (en partenariat avec le Département, les CCAS et la Caf) les demandeurs d'emploi nécessitant un accompagnement renforcé couplé avec la levée des freins sociaux</p> <p>Garantir un suivi dans le temps des dispositifs de retour à l'emploi via des organismes comme les régies de quartier</p> <p>Proposer des programmes alternatifs, tels que des chantiers d'insertion, avant l'entrée en entreprise</p>

	<p>Proposer une offre élargie de formations qualifiantes, notamment dans les métiers du numérique (PRF, PIC), ou encore dans les domaines du développement durable et de la rénovation énergétique des bâtiments en partenariat avec le GIP GPV</p> <p>Envisager le développement d'écoles de production dans les quartiers pour amplifier les synergies entre formations industrielles et le développement économique des QPV</p> <p>Accentuer le travail avec les Comités Locaux Ecoles-Entreprises, Développer le mentorat et proposer des formations courtes pour les jeunes</p> <p>Développer le mentorat (entreprises et fonctions publiques)</p> <p>Expérimenter les dispositifs de Prépa Talents</p> <p>Allouer 25% de l'enveloppe politique de la ville de l'État</p>
<p>Traiter les freins à l'emploi</p> <p>Renforcer la cohésion sociale</p>	<p>Développer le « aller vers », et aussi le « faire venir » dans une logique d'incitation à la mobilisation, ainsi que la médiation au sein des quartiers pour parler d'emploi selon les spécificités des publics</p> <p>Mobiliser les publics en associant et en mettant en synergie les acteurs de l'emploi et de l'insertion et ceux du champ social sur le modèle de la Cité de l'emploi afin d'identifier les besoins des citoyens et renforcer leur pouvoir d'agir</p> <p>Mettre en place des accompagnements renforcés, sur mesure, afin d'adapter l'offre de service aux besoins des habitants</p> <p>Impulser un travail d'ampleur en matière de lutte contre les discriminations dans l'emploi ainsi qu'en matière de repérage, captage, et mobilisation des publics</p> <p>S'appuyer sur le sport et la culture comme vecteurs de remobilisation des publics afin de les accompagner dans leur insertion professionnelle</p> <p>Valoriser les initiatives portées par les jeunes et les femmes résidant dans les quartiers</p> <p>Consolider les permanences Pôle emploi et Cité de l'emploi au sein des quartiers</p> <p>Développer une offre complète de services autour des freins périphériques, tels que l'enseignement du FLE, la garde d'enfants, ou encore le permis de conduire, en recourant prioritairement au droit commun</p>
<p>Lever les freins à l'emploi des femmes</p>	<p>Créer de structures permettant de prendre le relai des crèches et des écoles en horaires décalés et travailler avec les seniors et les jeunes qui souhaitent se former dans ce secteur. Permettre aux parents de donner de leur temps pour ce lieu.</p>

	<p>Accompagner les femmes à la levée des freins psycho-sociaux par du mentorat, la création de réseau, la rencontre de femmes à parcours atypique et de femmes entrepreneuses à parcours atypique</p> <p>Renforcer la confiance de la femme dans les espaces familiaux et professionnels. Travailler sur les représentations culturelles et culturelles. Mettre en place une gouvernance partagée avec les femmes issues de ces quartiers</p> <p>Valoriser le savoir-faire des femmes pour élaborer leur projet professionnel et leurs réussites par un travail sur la confiance en soi et un accompagnement de type « coaching à l'emploi »</p> <p>Promouvoir et favoriser la labellisation de places AVIP dans les crèches implantées dans les QPV au bénéfice des parents demandeurs d'emploi investis dans un parcours d'insertion professionnelle</p> <p>Poursuivre le plan d'action engagé par l'agence Pôle emploi de Bordeaux St Jean en lien avec les différents partenaires pour promouvoir les métiers de la petite enfance et des Services aux personnes</p> <p>Orienter vers le dispositif Accompagnement Global de Pôle emploi (en partenariat avec le Département, les CCAS et la Caf) les femmes demandeurs d'emploi nécessitant un accompagnement renforcé couplé avec la levée des freins sociaux</p>
<p>Lever les freins à l'emploi des jeunes</p>	<p>Accentuer le travail avec les Comités Locaux Ecoles - Entreprises pour accentuer la visibilité des échanges entre l'école et le monde économique et structurer opérationnellement la relation école-entreprise avec les dispositifs existants traitement des sujets d'orientation au travers d'actions d'information sur la formation, les métiers et l'insertion propres aux bassins d'emplois</p> <p>Développer les stages en entreprise pour favoriser la connaissance des métiers</p> <p>Veiller à la création de programmes de formation professionnelle adaptés aux besoins locaux et guider les jeunes vers des métiers en demande</p> <p>Développer les rencontres avec les entreprises locales, faciliter l'accès aux stages, à l'apprentissage et les périodes d'immersion au sein de ces entreprises et organiser des événements de réseautage pour mettre en contact jeunes et professionnels</p> <p>Renforcer le mentorat et le tutorat (ex. actions de parrainage)</p> <p>Sensibiliser les jeunes aux opportunités de carrières dans les secteurs en croissance</p> <p>Promouvoir la diversité et sensibiliser les entreprises pour les encourager à embaucher des jeunes issus des QPV</p>

	<p>Mobiliser les conseillers CEJ et AIJ des agences de Pôle Emploi et des Missions Locales en faveur de jeunes des quartiers, mise en œuvre d'actions au plus près des territoires (aller vers)</p> <p>Développer l'accès des jeunes issus des QPV au sein des actions portées dans le cadre du CEJ et du CEJ Jeunes en Ruptures (ainsi que ses solutions structurantes : EPIDE, E2C, promo 16-18, formation HSP, Service Civique, SNU, ...)</p> <p>Veiller à mettre en place une communication adaptée au profil des jeunes pour les informer sur les opportunités disponibles</p> <p>Faire connaître les parcours d'insertion de l'EPIDE et de l'École de la Deuxième Chance</p>
<p>Favoriser l'emploi des seniors</p>	<p>Mettre en œuvre les mesures spécifiques seniors nationales et s'assurer de leur déploiement effectif dans les QPV (suivi indicateurs...)</p> <p>Développer des formations spécifiques pour renforcer les compétences des seniors et les aider à s'adapter aux besoins du marché du travail actuel et aux nouveaux secteurs en demande (AFEST...)</p> <p>Établir des partenariats et collaborer avec des entreprises locales pour créer des opportunités d'emploi spécifiques aux seniors</p> <p>Encourager les entreprises à mettre en place des aménagements pour répondre aux besoins spécifiques des seniors (horaires flexibles, conditions de travail ergonomiques ...)</p> <p>Créer des réseaux de soutien et des opportunités d'interaction avec la jeune génération pour partager des conseils, des opportunités d'emploi et des ressources</p> <p>Mettre en œuvre par Pôle emploi les prestations spécifiques au bénéfice des demandeurs d'emploi seniors de la métropole en particulier ceux résidant dans les QPV</p> <p>Développer des actions de prévention santé et des accidents du travail avec la médecine du travail</p>
<p>Rapprocher les bassins de vie et d'emploi</p>	<p>Encourager l'implication des entreprises dans les quartiers (animation du réseau PAQTE, mobilisation des clubs d'entreprises, Les entreprises s'engagent, etc.)</p> <p>Réserver les pieds d'immeubles aux entreprises, notamment de l'ESS</p> <p>Proposer des incubateurs à prix modique aux entrepreneurs afin de faciliter le lancement de leur activité</p> <p>Mettre en place des lieux d'activités mixtes coworking / restauration / artisanat / formation des travailleurs</p>

	<p>Mobiliser les entreprises via les organisations professionnelles, les syndicats, les clubs d'entreprises autour de démarches d'emploi local (GPEC) et de mobilité (plan de transport de zones d'activité)</p> <p>Développer des zones d'activités dans les quartiers par création ou réhabilitation des locaux existants.</p> <p>Travailler sur les usages économiques des pieds d'immeubles (HLM et privés)</p>
<p>Mener une réflexion sur l'Emploi précaire en forte progression sur les quartiers</p>	<p>Encourager la diversification économique et la création de diverses activités économiques dans les QPV pour réduire la dépendance à un seul secteur d'emplois</p> <p>Soutenir l'économie sociale et solidaire dans les QPV pour offrir des alternatives d'emploi stables et durables</p> <p>Faciliter et innover dans les modes et l'accès aux services de garde</p> <p>Développer des plans d'actions de prévention et de lutte contre les discriminations</p>

Orientation stratégique n°1

Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> ✱ Baisse de 20% du nombre de DE femmes ✱ Baisse de 20% du nombre de DE jeunes (16-25 ans) ✱ Diminuer l'écart entre le taux de chômage des QPV et celui de l'agglomération

COFINANCEMENTS	
Droit commun	Droit spécifique
<p>Région (non exhaustif) : -« Talents d'ici », plate-forme qui met en réseau les offres d'emplois des entreprises aux demandeurs d'emploi -Aide au permis de conduire -Chantiers d'insertion et de formation</p> <p>Département : PDII (plateformes mobilités, marché autonomie mobilité, D2C, EDEAccess, insertion par l'activité économique, ...), FSE, contrats aidés, clause d'insertion, TZCLD, aides individuelles à l'insertion des BRSA, soutien aux acteurs (AILDS), fonctionnement etc.</p> <p>Bordeaux Métropole Schéma de développement économique métropolitain du 25 novembre 2021</p> <p>État</p> <p>Mobilisation des entreprises en direction des habitants des quartiers: PaQte, 1 jeunes- 1 solution « Les entreprises s'engagent » mobilisation des entreprises pour embaucher et former des habitants des quartiers</p> <p><u>Abattements fiscaux</u> : Exonération des entreprises de CFE et de TFPB Fonds de 150M€ pour mobiliser les asso de lutte contre la pauvreté pour accompagner et orienter les plus éloignés de l'emploi</p> <p>SDJES Statuts d'emplois: Services civiques, SNU, Accompagnement intensif des jeunes, Repérer les invisibles, Parcours personnalisé</p>	<p>État</p> <ul style="list-style-type: none"> ✱ <u>Politique de la ville nationale</u> : Bop 147 ✱ <u>Politique de la ville préfectorale</u> : Accompagnement à l'emploi, levée des freins linguistiques et culturels, cité de l'emploi, conventions PAQTE, Adultes relais, Postes Fonjep, Accompagnement du mentorat. <p>Bordeaux Métropole/État</p> <p>Appel à projet dans le cadre du contrat de ville et au titre du Pacte de solidarités</p> <p>Bordeaux Métropole Règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain</p>

pour les jeunes, SESAME, Primes Jeunes

DDETS Insertion professionnelle : Emplois francs, PACEA, Contrats aidés, CEJ, CIE, PEC, Clauses d'insertion, Territoires zéro chômeur de longue durée, AAP Plan pauvreté / emploi, AAP Fonds de développement de l'inclusion, AMI 100 % Inclusion, Aide à l'apprentissage et aux contrats de professionnalisation, Aides aux employeurs recrutant un apprenti, Prime à l'embauche des jeunes, PACEA, Accompagnement intensif des jeunes AIJ, CIE - 26 ans, Pacte des solidarités

Fonds : Fonds de cohésion sociale pour accompagner les créateurs d'entrepreneurs les plus fragiles, FSE

Appels à projets : AAP Repérer les invisibles, AAP Facilitateurs de clauses sociales, AAP Plan Pauvreté (Axe accès au travail pour tous)

Pôle Emploi :

Aides et mesures (prestations, aides financières à la mobilité, dispositifs de formation Pôle emploi, aides à l'embauche)

EPIDE : Dispositif d'insertion des jeunes

Banque des territoires : Fonds de restructuration de locaux commerciaux

BPI : Aide à la créativité/entrepreneuriat pour tous

Banque des territoires : Fonds de restructuration de locaux commerciaux

CAF : Dispositif « Construire ses Projets et Valoriser » CPVA, accompagnement renforcé via le centre de formation CAF

Bailleurs :

Chantiers jeunes, chantiers d'insertion
Financement de structures diverses au sein des QPV

ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 2 : ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS LES QUARTIERS ET NOTAMMENT L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS).

DONNÉES

Les quartiers prioritaires de Bordeaux métropole se distinguent par une surreprésentation des commerces de détail et d'entreprises du BTP, au détriment des autres activités économiques. Afin de garantir le développement économique des quartiers, il apparaît primordial de structurer des filières durables et non-délocalisables. Construire un réseau d'entreprises solidement implantées dans le tissu économique constitue un enjeu de taille afin de renforcer la cohésion sociale des habitants des quartiers.

Plus qu'une filière autonome, l'ESS est un mode d'entreprendre qui s'applique à tous les secteurs. Elle nécessite un ancrage territorial, et permet de créer des emplois non délocalisables, à destination des publics fragiles comme ceux présents dans les quartiers.

L'IAE (insertion par l'activité économique) est sur-représentée dans les quartiers, concernant 17% des emplois contre 10,4% dans la France entière. Ce mode d'organisation des activités économiques n'est pas également réparti entre les secteurs : 46% des emplois de l'ESS sont créés dans les domaines du social et du médico-social. 67,8% des emplois de l'action sociale sont placés sous le statut de l'ESS au sein des QPV, contre 59,5% au niveau de la France. Parmi les métiers concernés, on retrouve l'animation socioculturelle, l'aide à domicile, le nettoyage, l'enseignement, ou encore les services aux particuliers.

Par ailleurs, les emplois créés par l'ESS sont plus précaires que ceux du reste du secteur privé. 70,3% des emplois de l'ESS le sont en CDI contre 83,3% pour le privé hors-ESS. Cette proportion s'élève respectivement à 15,4% et 9,1% pour les CDD, et 14,3% et 7,6% pour les autres contrats. 59,9% des emplois sont exercés à temps complet et 40,1% à temps partiel, contre 76% et 24% pour le privé hors-ESS. Les femmes sont surreprésentées dans le secteur de l'ESS, avec 66,9% des emplois. Au sein des quartiers, cette différence est encore plus marquée, la part de femmes s'élevant à 68,6%.

ENJEUX

L'ESS constitue un levier d'insertion et de lutte contre l'exclusion. En sa qualité de vecteur de création d'emploi, de dissémination de pratiques vertueuses et de relocalisation d'activités, l'ESS est un secteur clef de l'économie des quartiers. Elle peut jouer un rôle structurant pour les entreprises et les filières y étant implantées, ainsi que dans les parcours professionnels des habitants.

Possible vecteur d'émancipation, l'ESS encourage la participation citoyenne à la vie des quartiers tout en créant de l'emploi et de l'activité dans des territoires accusant un taux de chômage particulièrement élevé. En tant que pilier de développement local endogène, elle représente un volet essentiel des politiques de lutte contre les inégalités économiques subies et peut contribuer à compenser le manque de services essentiels ou difficilement accessibles.

Orientation stratégique n°2

ENTREPRISES - ESS

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Clarifier les attentes pour les « quartiers » en matière de développement économique et de développement social	Établir un document cadre définissant les attendus, les actions, les financements pour les quartiers
Établir et faire connaître une définition commune de l'ESS faisant références pour les acteurs du développement économique territorial	Définir le périmètre de l'ESS et produire un référentiel des attendus dans le contrat de ville Consulter les habitants des quartiers afin de définir leurs attentes en matière d'ESS
Soutenir les acteurs de l'ESS, consolider leurs activités	Encourager et structurer le développement de ces projets d'entrepreneuriat collectif Faire connaître les outils de développement de ces projets, sécuriser les parcours Proposer un appui et un conseil aux projets de l'ESS Accompagner les acteurs jusqu'à stabilisation de leurs activités Développer les coopérations d'acteurs Favoriser l'ESS dans le cadre des opérations de renouvellement urbain Mieux faire connaître le rôle de la Chambre Régionale de l'ESS Renforcer la mise en œuvre de clauses insertion en soutien du modèle économique et social des structures de l'ESS, en développant les achats socialement responsables portés par les donneurs d'ordre publics Développer les achats socialement responsables au sein de la commande publique Mieux accompagner le développement de projets des structures de l'ESS et mieux soutenir les structures existantes en sécurisant leur parcours
Promouvoir le développement de nouvelles structures de l'ESS	Promouvoir l'entrepreneuriat ESS en tenant compte des besoins d'accompagnement des publics socialement fragiles Mettre en place une politique de soutien de l'ESS au sein des collectivités s'inscrivant dans les documents cadres préexistants

Encourager et Conforter le développement des projets innovants de l'ESS	<p>Informer et communiquer sur les différentes formes d'ESS</p> <p>Poursuivre et amplifier les marchés d'entretien de leur patrimoine avec les bailleurs sociaux,</p> <p>Favoriser les locations de locaux à tarifs préférentiels</p>
---	---

SALARIES – ESS

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Valoriser l'image des acteurs de l'IAE auprès des bénéficiaires et des partenaires	<p>Soutenir la création de plaquettes dédiées, de films etc.</p> <p>Mettre en place un forum IAE, des journées portes ouvertes</p>
Valoriser les compétences acquises par les salariés durant leurs parcours dans une structure de l'IAE	Favoriser les outils développés sur la plateforme de l'IAE « inae-nouvelleaquitaine.org »
Développer l'aller-vers en faveur des salariés éloignés de l'emploi	<p>Développer les coopérations avec les partenaires de l'insertion afin d'accompagner les publics éloignés de l'emploi</p> <p>Faciliter la poursuite d'un parcours d'insertion via les groupements d'employeur pour l'insertion et la qualification (GEIQ), l'entrée en formation qualifiante, ou par un retour vers le marché de l'emploi classique</p>

AUTRES FILIÈRES

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Accompagner le vieillissement	Développer la silver-économie
Développer les activités économiques productives	<p>Développer un observatoire des loyers économiques</p> <p>Diversifier les activités économiques non commerciales dans les QPV et les PRU</p> <p>Appui à la restructuration des zones économiques (ex ZFU et ZUS)</p>

Favoriser la transition écologique des entreprises	Développer une expertise métropolitaine sur ce thème
Maintenir et développer l'offre commerciale sur les QPV	Accompagner la restructuration des centres commerciaux

Orientation stratégique n°2

Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> ☀ Nombre de projets ayant obtenu l'agrément ESUS dans les QPV (20%) ☀ Taux de sorties positives des femmes à l'issue d'un parcours au sein d'une SIAE

COFINANCEMENTS	
Droit commun	Droit spécifique
<p>État DDETS</p> <ul style="list-style-type: none"> ☀ Financement DLA ☀ Fond d'initiative territoriale pour les projets ☀ Aides par branche professionnelle côté entreprises ☀ Financements de la formation professionnelle (programme PIC) ☀ AAP FSE+ <p>Pour les structures adaptées de l'ESS</p> <ul style="list-style-type: none"> ☀ Fonds d'accompagnement et dispositifs d'emplois spécifiques ☀ Fonds de solidarité, <i>Prêt garanti par l'État et prêts directs de l'État</i> ☀ <i>Fonds Vert et Contrats de Relance et de Transition Écologique, programmes ADEME</i> <p>Bordeaux Métropole</p> <p>Plan d'action en faveur de l'économie sociale et solidaire dans le cadre du Schéma de développement économique métropolitain du 25 novembre 2021</p> <p>Région</p> <ul style="list-style-type: none"> ☀ FEDER, FSE <p>France active</p> <ul style="list-style-type: none"> ☀ Prêts, aides à l'accompagnement sur la structuration financière 	<p>État</p> <ul style="list-style-type: none"> ☀ BOP 147 Politique de la ville (actions d'accompagnement, cité de l'emploi, ...) ☀ Politique de la ville : Actions d'accompagnement, cité de l'emploi <p>Bordeaux Métropole /État</p> <p>Appel à projet dans le cadre du contrat de ville et au titre du Pacte de solidarités</p> <p>Bordeaux Métropole</p> <p>Règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain</p>

INAE

- ✿ Appui réseau, animation et coordination

Fondations : soutien des investissements notamment le FAPE, EDF, Vinci, La Caisse d'Épargne, ...

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°3 : ACCOMPAGNER L'ENTREPRENEURIAT DANS LES QUARTIERS ET NOTAMMENT CELUI DES FEMMES

DONNÉES

En 2021, on recensait 5114 entreprises immatriculées au sein des QPV, soit 6% du nombre de structures présentes sur le territoire métropolitain. Les secteurs du BTP, des transports et du commerce de détails sont sur-représentés. Si les secteurs de l'immobilier et de l'informatique restent minoritaires, ils enregistrent une croissance de 50% sur la période 2016-2021.

Une vingtaine d'acteurs sont présents sur le territoire pour accompagner l'émergence et le financement des projets. On retrouve les chambres consulaires, mais aussi des structures comme la CRESS, CDIFF, Initiative Gironde, Adie, France Active, CSDL, Booster, Haut de Garonne Développement, le Forum du Rocher, deux citésLab, Cité Coop... Au niveau national, l'ONPV et la BPI constatent que le taux de survie des entreprises trois ans après leur création est de 77% en QPV, contre 74% dans les autres territoires.

ENJEUX

L'amélioration de l'attractivité économique, sociale et culturelle constitue un objectif revendiqué de la politique de la ville. L'aide à l'implantation des entreprises, l'identification des chaînes de valeurs et le développement d'une offre de locaux de commerce et de production constituent autant de pistes pour y parvenir.

Il apparaît nécessaire d'agir sur les freins psychosociaux afin de faciliter la création d'entreprises, en particulier pour les jeunes et les femmes. L'ambition des porteurs de projets doit être favorisée afin de développer des projets structurants et des réseaux d'entrepreneurs. Leur action doit être valorisée, tout en étant attentif à la viabilité de leurs projets leur conférant à court terme des revenus égaux ou supérieurs au SMIC ...

Les différents enjeux identifiés sont les suivants :

- ✿ Intensifier l'ambition des porteurs de projets
- ✿ Développer l'offre de locaux de commerce et de production, (dans et en dehors du quartier)

Orientation stratégique n°3

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Développer une offre d'hébergement, faciliter le parcours immobilier des entreprises</p>	<p>Clarifier les règles relatives à l'interdiction d'enregistrement des entreprises au sein des logements sociaux avec les bailleurs</p> <p>Intégrer les enjeux spécifiques des entrepreneurs des quartiers les documents cadres de la métropole</p> <p>Développer l'offre de locaux de commerce et de production à loyer adapté ou modéré</p> <p>Favoriser la création et l'implantation des entreprises en pied d'immeuble, et des opérations tests de type boutiques éphémères</p> <p>Structurer l'accompagnement des futurs chefs d'entreprises dans leurs recherches de locaux auprès des bailleurs et des promoteurs dans les quartiers</p>
<p>Rompre l'isolement des porteurs de projets, créer les conditions de la réussite des projets entrepreneuriaux, favoriser les rebonds</p>	<p>Développer et soutenir les réseaux d'entrepreneurs</p> <p>Faciliter le développement d'une activité économique au sein des coopératives d'activité et d'emploi</p> <p>Soutenir les coopérations entre entreprises</p> <p>Cartographier les structures d'accompagnement, fablab, pépinières d'entreprises et des espaces de coworking</p> <p>Favoriser la mutualisation des équipements et la mise en œuvre de co-actions portées par les coopératives d'entrepreneurs</p> <p>Développer le groupement social ponctuel des entrepreneurs et le parrainage</p> <p>Faciliter les tests d'activité économique dans des couveuses sans immatriculation préalable</p>
<p>Mettre en place un suivi sur-mesure des entrepreneurs et lever les freins mentaux à la création d'une activité</p>	<p>Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers</p> <p>Mieux comprendre les motivations des entrepreneurs</p> <p>Faire connaître le droit commun, le mobiliser en priorité sur les quartiers</p> <p>Valoriser les entrepreneurs des quartiers par une communication accrue auprès des journaux locaux ou via des événements dédiés, en particulier pour les femmes</p> <p>Promouvoir le fonds de garantie à l'initiative des femmes dans les QPV</p> <p>Favoriser l'accompagnement des créateurs d'entreprise jusqu'à stabilisation de l'activité (au moins 3 ans)</p>

<p>Accompagner l'entrepreneuriat en développant et coordonnant les programmes d'animation et de financement</p>	<p>Faire connaître les différents programmes d'accompagnement</p> <p>Promouvoir les initiatives du territoire pour développer des aménités à destination des entreprises et des salariés</p> <p>Structurer la relation aux entreprises sur des enjeux de qualification et d'emploi avec une conduite d'actions par filière et grands chantiers</p> <p>Développer des lieux facilitant la création d'entreprises, à peu de frais voire gratuits, pour lancer son activité dans de vraies conditions professionnelles notamment en s'appuyant sur les tiers lieux implantés dans les QPV (tiers lieux existants ou à venir)</p> <p>Accompagner les créateurs d'entreprises jusqu'à stabilisation de leur activité (3 années)</p> <p>Mobiliser le réseau des France Services dans les quartiers comme guichet d'accompagnement à la création d'entreprises</p> <p>Faciliter la transmission et la reprise des entreprises</p> <p>Soutenir les projets de Social Lab dans le cadre des opérations de renouvellement urbain ainsi que les pépinières d'entreprises</p>
---	---

Orientation stratégique n°3

Indicateurs de résultats

- ✿ Taux d'évolution d'entreprises créées sur les QPV par les femmes résidentes en QPV
- ✿ Nombre d'entreprises créées sur les QPV par les femmes des QPV

COFINANCEMENTS

Droit commun

Droit spécifique

État

EPARECA

BPI-Banque des territoires

Programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » avec la BPI et la Banque des territoires

BPI : Aide à la créativité et à la création d'entreprises, 100 000 entreprises, Les Déterminés, ...

Pôle emploi : offre de service « création d'entreprise » notamment ses prestations dédiées aux porteurs de projet (ateliers, Activ Crea Emergence)

Région

- ✿ FEDER, FSE
- ✿ Dispositif « Entreprendre, la Région à vos côtés »

Département

Financement de la plateforme travailleurs indépendants pour les allocataires du RSA travailleurs indépendants, financement de France active et financement de l'ADIE (microcrédit), dispositif Rebond 33 d'aide à la création d'entreprise pour des personnes en insertion.

État – Préfecture

- ✿ BOP 147 Politique de la ville
- ✿ Actions d'accompagnement, cité de l'emploi,

Bordeaux Métropole/État

Appel à projet dans le cadre du contrat de ville et au titre du Pacte de solidarités

Bordeaux Métropole

Règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain

B. Des quartiers d'émancipation

Élargir les horizons, émanciper les publics

ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 4 : FAVORISER ET ACCOMPAGNER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE TOUTES ET TOUS EN COLLABORATION AVEC LES PARENTS ET MIEUX LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

DONNÉES

La population des QPV de Bordeaux Métropole est particulièrement jeune. La part des moins de 24 ans s'élève à 38,4% au 1^{er} janvier 2023, contre 33% dans l'EPCI. Les différences sont encore plus importantes dans un certain nombre de quartiers.

Cet écart est lourd de conséquences sur la population scolaire : en 2019, 14% des écoliers étaient issus des QPV de la métropole, alors que ces territoires ne représentaient que 8% de la population totale. Si les écoliers sont surreprésentés, le taux de scolarisation est pourtant moindre. 66% des 16-25 ans sont scolarisés dans les QPV, contre 73% dans le reste de la métropole. Cet écart est encore plus visible pour les jeunes de 16 à 25 ans disposant d'une nationalité étrangère : seuls 56,8% d'entre eux sont scolarisés. Au sein même des formations, les jeunes des QPV sont surreprésentés dans la voie professionnelle : 46% d'entre eux sont scolarisés en lycée professionnel, contre 24% dans le reste de la métropole. Par ailleurs, 53% des établissements scolaires situés en QPV sont en dispositifs REP ou REP+.

Si ces quartiers restent jeunes, ce groupe stagne sur la période 2015-2019. Dans le même temps, la part des plus de 60 ans augmente d'environ 16,2%, laissant présager le début d'une transition démographique.

Les foyers résidents en QPV sont socialement plus fragiles. 44% d'entre eux ont une structure monoparentale. Les enfants sont en moyenne plus âgés, signe d'une difficile transition vers la vie active. La part de logement surpeuplé est plus importante : 22% des ménages sont concernés par ce phénomène, contre 12% hors QPV. Dans le quartier de la Marègue, 44% des mineurs sont concernés.

ENJEUX

Les politiques dirigées vers les jeunes des quartiers revêtent une importance toute particulière au regard des émeutes de l'été 2023. Il apparaît nécessaire de renforcer l'articulation entre l'ensemble des stratégies et des actions menées par les différents acteurs publics et associatifs afin de résoudre durablement les difficultés socio-éducatives auxquelles font face les jeunes des quartiers.

A ce titre, la réussite éducative est considérée comme un axe primordial du contrat de ville.

Plusieurs chantiers sont identifiés. Afin d'accroître de réduire les écarts de taux de scolarisation, la politique de la ville doit accroître le nombre de jeunes en étude au sein des quartiers.

Une approche qualitative est aussi nécessaire afin d'augmenter les taux de réussite des élèves en sortie d'études. Plusieurs étapes des parcours de vie sont identifiées :

- La **petite enfance** : renforcer la socialisation éducative et agir sur les ruptures éducatives des territoires pour certaines populations,
- La **réussite éducative et la lutte contre le décrochage scolaire**,
- L'accompagnement à la **parentalité** est un thème d'importance dont l'objectif est de favoriser la réussite éducative dès le plus jeune âge.

Par les objectifs et les actions présentées ci-dessous, le contrat de ville établit un cadre d'action visant à favoriser la transition entre les différentes étapes des parcours scolaires et la solidité de l'encadrement parental.

Orientation stratégique n°4

RÉUSSITE SCOLAIRE DE TOUS LES ENFANTS

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Fédérer l'ensemble des acteurs autour de la réussite éducative	<p>Coordonner les acteurs locaux sur la question de parcours de l'enfant de 0 à 25 ans sur le modèle des cités éducatives</p> <p>Harmoniser l'attractivité scolaire à l'échelle métropolitaine via des écoles requalifiées ou reconstruites</p>
Prévenir le décrochage scolaire	<p style="text-align: center;">Favoriser la convergence REP et QPV</p> <p>Développer la scolarisation dès 2 ans en toutes petites sections (TPS)</p> <p>Accompagner le parcours de l'enfant notamment sur les classes passerelles (1ère année de maternelle, CP, 6ème, 2ème)</p> <p>Développer les accompagnements individualisés et collectifs pluridisciplinaires en direction des publics les plus fragiles (PRE, Cité éducative, ...)</p> <p>Proposer un accompagnement scolaire de 0 à 25 ans, particulièrement renforcé pour la tranche des 16-18 ans, en coopération avec les acteurs locaux (PRE 16-18 ou Cité éducative)</p> <p>Mieux intégrer les élèves en situation précaire ou en situation de décrochage scolaire ainsi que les allophones en mettant en adéquation les besoins et les classes nécessaires et en leur permettant d'accéder aux offres sportives, culturelles et vacances apprenantes</p> <p>Mieux prendre en compte les enjeux de santé des élèves et notamment les besoins d'accompagnement psychologiques des adolescents</p> <p>Mener une réflexion sur les territoires en matière d'accompagnement à la scolarité</p> <p>Favoriser la médiation pour apaiser le climat scolaire, réduire les violences, et améliorer l'estime de soi des jeunes</p> <p>Encourager le tutorat et le mentorat « un jeune, un mentor »</p> <p>Proposer aux jeunes en difficultés scolaires ou en décrochage, ayant une appétence pour les métiers de l'animation ou du sport, d'intégrer le dispositif SESAME ou un parcours de remobilisation via un service civique</p>
Lutter contre l'exclusion scolaire	<p>Prévenir les ruptures éducatives et l'exclusion scolaire en privilégiant les mesures alternatives aux mesures d'exclusion en proposant aux élèves du secondaire sous le coup d'une exclusion, la réalisation d'une « mesure de responsabilisation » (stage) au sein d'un club sportif, d'une association d'éducation populaire et des CPLJ</p>

	<p>Développer « l'aller vers » les activités de socialisation périscolaire de nature sportive et culturelle</p> <p>Renforcer la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés</p> <p>Mettre en œuvre des partenariats éducation nationale / CAF/Collectivités locales autour des enjeux d'amélioration de la cohérence des temps de vie de l'enfant et sa socialisation autour de la construction de Projet éducatif de territoire (Pedt) et de Plan mercredi</p> <p>Promouvoir l'égalité femmes / hommes via l'orientation et la mixité des établissements</p> <p>Faire connaître et Revaloriser les formations et filières professionnelles</p> <p>Mettre en place des actions de développement des compétences psychosociales</p> <p>Renforcer les aides et l'accompagnement à destination des enfants porteurs de handicap</p> <p>Proposer et développer les solutions alternatives à l'exclusion</p> <p>S'appuyer sur les CPLJ dans le cas d'exclusion</p>
<p>Construire des parcours de réussite éducative</p>	<p>Nourrir les ambitions dès le collège, agir sur l'estime de soi et le champ des possibles</p> <p>Promouvoir l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur</p> <p>Développer des lieux calmes de travail en dehors des établissements scolaires</p> <p>Développer l'encadrement des jeunes par d'autres jeunes engagés dans des associations</p> <p>Promouvoir la diversification de la lecture</p> <p>Pérenniser le dispositif vacances apprenantes</p> <p>Proposer des actions culturelles en lien avec l'éducation nationale et la jeunesse, sur le thème des arts, de la culture, de la musique, et du sport</p> <p>Mettre en place un accompagnement des parcours scolaires sur le modèle des cités éducatives</p> <p>Améliorer le partenariat établissements scolaires -entreprises, les actions d'orientation, les stages en entreprises, le parrainage</p> <p>Promouvoir l'accès des jeunes à leurs droits en s'appuyant sur le réseau d'information jeunesse et la Boussole des jeunes</p>

	<p>Renforcer les opportunités d’alternance avec les entreprises et les mobilités en France et à l’étranger</p> <p>Mettre en place une campagne d’information sur le thème de l’alternance</p> <p>Établir un engagement contractuel des chambres consulaires et des entreprises via le dispositif Paqte et les Entreprises s’engagent</p>
Renforcer le lien parents –enfants et parents - école	<p>Accompagner les familles dès la maternelle sur les enjeux de socialisation et de scolarisation</p> <p>Soutenir l’implication des parents dans le parcours scolaire et d’orientations</p> <p>Mettre en place de nouvelles formes de coopération et de nouveaux modes d’implications entre l’école et les parents</p> <p>Améliorer la communication à l’égard des parents afin de restaurer la confiance</p> <p>Investir de nouveaux supports de communication : Flyers, clips vidéo, interprètes intermed</p> <p>Poursuivre le dispositif de traduction et d’accompagnement des parents allophones, sur le modèle de l’« École ouverte aux parents »</p> <p>Renforcer le dispositif « L’École des parents »</p> <p>Créer des évènements permettant de retisser le lien des parents avec leurs enfants (jardinage, cuisine, etc.) et des groupes de parole entre parents</p> <p>Favoriser le développement des outils de soutien à la parentalité REAAP et LAEP et renforcer les actions de soutien à la parentalité dès la naissance en prenant appui sur les services PMI et MDS</p> <p>Déployer des lieux ressources comme Les « Bulles girondines » (Villeneuve d’Ornon), lieu hybride dédié à l’enfance et la parentalité et ouvert à toutes et tous (enfants, parents, grands-parents, professionnels, associations)</p>

PETITE ENFANCE

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D’ACTIONS
Garantir à tous les parents un égal accès à l’information et à l’offre d’accueil de qualités	Améliorer la communication et l’offre d’accueil des jeunes enfants en renforçant les dispositifs de soutien aux places nouvelles, en accentuant les dispositifs de bonus mixité et de bonus de territoire, et en déployant dans le cadre du Pacte des solidarités une politique complète de lutte contre le non-recours aux modes d’accueil
Favoriser l’accès réel de tous les enfants aux modes d’accueil	Pérenniser la distribution du Kit des 1000 premiers jours dans l’ensemble des quartiers

<p>Faciliter l'acquisition des savoirs fondamentaux, en particulier pour les enfants dont les parents travaillent avec des horaires atypiques</p>	<p>Déployer les crèches à vocation professionnelle, dites AVIP ainsi que les crèches solidaires et collectives</p> <p>Développer un accueil complémentaire à la toute petite section à destination des enfants de 2 ans</p> <p>Assurer un partenariat de projets autour de nouveaux modes de garde au regard des situations locales et expérimenter des accueils en horaires décalés, les samedis et l'accueil occasionnel</p> <p>Généraliser l'intégration des familles à un parcours de petite enfance, dans un lieu dédié à la parentalité</p> <p>Traduire les guides « petite enfance » en plusieurs langues, proposer des interprètes aux parents étrangers au moment des inscriptions</p> <p>Diffuser les bonnes pratiques expérimenter notamment dans les cités éducatives (film, ...) pour lever les freins des familles à la séparation (accueil ou en TPS)</p>
<p>Renforcer les savoirs et la socialisation dès le plus jeune âge</p>	<p>Développer des actions culturelles</p> <p>Mettre en place des formats « Livres à soi », Conteurs dans les crèches avec des familles, formation des personnels de crèche à la dynamique culturelle, Café des Parents, ...</p> <p>Soutenir les activités physique (baby gym, bébés nageurs, ...)</p> <p>Renforcer le développement d'actions en faveur du soutien à la parentalité, de la prévention précoce et de lutte contre les exclusions dès le plus jeune âge</p> <p>Développer des actions d'accompagnement précoce des enfants et des familles sur la santé (Psychomotricité, allaitement, massages BB, information sur les risques en matière de santé)</p>

Orientation stratégique n°4

Indicateurs de résultats

- ✱ Evolution de l'IPS des familles
- ✱ Evolution du nombre de décrocheurs
- ✱ Evolution du taux de réussite au brevet
- ✱ Evolution du nombre de dépistages réalisés dans les établissements scolaires
- ✱ Evolution du nombre d'offres de stages proposées aux collégiens
- ✱ Nombre de stagiaires accueillies par les signataires du contrat de ville

COFINANCEMENTS

Droit commun	Droit spécifique
<p>CAF</p> <ul style="list-style-type: none"> ✱ CLAS ✱ REAP ✱ LAEP ✱ Bonus communes les plus pauvres, bonus mixité, bonus territoire, aide création de place en crèche, 1000 premiers jours, Plan rebond petite enfance, Fonds national parentalité <p>Région</p> <ul style="list-style-type: none"> ✱ Plateforme de soutien scolaire gratuit pour les lycéens, ✱ Orientation, ✱ PRF <p>État Éducation Nationale</p> <ul style="list-style-type: none"> ✱ Dédoublément des classes, Classes UPE2A, Devoirs faits, Fonds « Notre école faisons la ensemble », les vacances apprenantes, l'école ouverte aux parents <p>DRAC</p> <ul style="list-style-type: none"> ✱ Education artistique, Pass Culture, orchestre à l'école, DEMOS, dispositifs d'éducation aux images, jeunes en librairie, des livres à soi, des conteurs dans les crèches. <p>DDETS</p> <ul style="list-style-type: none"> ✱ AAP Plan pauvreté : Axe lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge & soutien à la parentalité, accompagnement des familles 	<p>État – Préfecture</p> <ul style="list-style-type: none"> ✱ BOP 147 Politique de la ville ✱ PRE ✱ Cité éducative ✱ Cité de l'emploi ✱ Actions réussite scolaire et accompagnement des parents ✱ AAP, ANCV ✱ Cordées de la réussite, Internats d'excellence, « Mon Stage de Troisième », PaQte et les entreprises s'engagent <p>Bordeaux Métropole/ État</p> <p>Appel à projet du contrat de ville</p>

monoparentales et des jeunes parents
contre la précarité

✱ Pacte des solidarités

DSDEN SDJES : Sésame, Service Civique, SNU

DDTM : Fonds de co-investissement de l'ANRU
pour création de 1001 crèches au national

Département

Petite enfance : Aide annuelle au fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant de 0 à 6 ans, visant à soutenir les structures qui s'engagent dans le dispositif « places réservées » - RPE (relais petite enfance) – soutien investissement Crèches – Accompagnement réalisé par services MDS et PMI- soutien à des projets (AAP et AILDS) + acteurs associatifs.

Ado: accompagnement à des actions de soutien à la scolarité - Soutien projets éducatifs, de santé, citoyens, culturels, sportifs, environnementaux, scientifiques sous forme d'AAP- aides individuelles (bourses – Pass culture – projets sportifs – aide alimentaire) – d'accompagnement jeunes au sein de la Maison des Adolescents et des Points Accueil Écoute – centre de santé sexuelle – services Départementaux : MDS – Pôle jeunesse territoriaux - Appel à projets collèges – dispositif jeunes en action -

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°5 : DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE JEUNESSE

Données.

En comparaison du reste de l'espace métropolitain, les jeunes sont fortement surreprésentés dans les QPV. La part des 0 à 14 ans y est de 20,7%, et celle des 15-24 ans de 17,7%. Dans le reste de la France métropolitaine, les moins de 25 ans ne représentent que 20% de la population.

Deux fois plus touchés par le chômage, les jeunes des quartiers prioritaires cumulent souvent des difficultés socio-économiques. 22% ont un niveau de formation inférieur au CAP/BEP, contre 19% dans le reste des territoires.

Selon le centre d'étude et de recherche sur les qualifications, 37% des jeunes issus des QPV se retrouvent sans emploi 3 ans après leur formation initiale, contre 22% dans les autres quartiers.

Par ailleurs, 34% des jeunes des QPV quittent leurs études sans diplôme.

Enjeux.

Les enjeux soulevés par cette forte concentration de jeunes dans les quartiers ne sont pas seulement de nature éducative.

Si l'accès à l'instruction et la montée du niveau d'études constituent des objectifs majeurs de la politique de la ville, ils doivent être entendus en relation avec l'environnement socio-économique des habitants des quartiers. Le regroupement des populations, l'isolement géographique, et la dégradation de l'habitat social détériorent l'image des quartiers et alimentent un sentiment de rejet envers les habitants des QPV.

Toutes ces difficultés cumulées rendent inopérantes les politiques traitant seulement des problématiques de la jeunesse sous l'angle socio-scolaire. Traditionnellement, l'action publique menée envers les jeunes de moins de 16 ans se traduit par un soutien aux familles.

Cependant, on constate, comme pour toutes les jeunes, une désaffiliation passé cet âge, se traduisant par du désintérêt pour les activités proposées conjuguée à une forte sensibilité aux discriminations et aux injustices sociales.

A ce phénomène s'ajoute la méfiance et l'éloignement des institutions, rendant plus difficile la prise en charge par les structures.

En effet, faute de penser la place du jeune de façon stratégique dans toutes ses dimensions, l'action envers la jeunesse s'effrite au travers les structures dont l'objectif est d'accompagner les jeunes dans les problématiques qu'ils rencontrent : éducation, insertion, etc.

Aussi, la prise en compte des aspirations de cette tranche d'âge est particulièrement importante afin de leur redonner confiance. L'action publique doit donc porter une ambition commune sur des sujets aussi divers que la réussite éducative, la culture, les loisirs, l'emploi, le logement, la participation citoyenne. Il conviendra de s'appuyer sur les orientations posées dans le cadre du Schéma départemental jeunesse coconstruit (Département – CAF- État – MSA).

Pour parvenir à cet objectif, les signataires du contrat de ville se doivent de s'adapter à l'évolution de cette jeunesse.

En poursuivant une démarche de mise en cohérence, de transversalité et de lisibilité, les acteurs de cette politique doivent consolider les aspects déjà maîtrisés, à savoir les initiatives socio-culturelles, et surtout investir de nouveaux champs.

Cette fiche détaille les actions extrascolaires visant à accompagner les jeunes vers une pleine insertion sociale et les rendre acteurs de leurs parcours afin qu'ils prennent pleinement leur place dans la cité.

Orientation stratégique n°5

JEUNESSE

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Renouer le dialogue avec les jeunes et restaurer l'image de l'action publique	<p>Recueillir la parole des jeunes sur les sujets les concernant et sur leurs préoccupations pour construire les actions</p> <p>Clarifier les relations à construire avec les jeunes</p> <p>Systematiser la coconstruction des actions concernant les jeunes et les rendre acteurs</p> <p>S'appuyer sur le réseau des centres sociaux et socioculturels assurant des formations F.A.V.E. (Formation Action à Visée Émancipatrice) pour développer la pratique du aller vers, de l'écoute active afin de développer ces pratiques auprès des professionnels et des bénévoles pour renforcer le pouvoir d'agir</p> <p>S'appuyer sur les clubs et associations de prévention</p>
Travailler la coopération acteurs de la politique jeunesse et décloisonner les actions pour définir une approche intégrée de la politique jeunesse	<p>Expérimenter une communauté de confiance entre professionnels de la jeunesse</p> <p>Former cette communauté aux situations pouvant déstabiliser les jeunes</p>
Développer l'esprit critique des jeunes, faciliter leur adhésion consciente à la communauté nationale	<p>Développer des projets de mobilité internationale</p> <p>Expérimenter un PRE Jeunes (16-18)</p> <p>Mettre en œuvre des consultations thématiques auprès des jeunes</p> <p>Créer des réseaux locaux jeunesse, d'échanges de pratiques, de mutualisation d'expériences</p> <p>Rendre lisibles les aides, les dispositifs et les acteurs au service des jeunes (communiquer sur les réseaux sociaux, s'appuyer sur le CRIJ, développer la boussole des jeunes, ...)</p> <p>Favoriser les lieux permettant aux jeunes de se retrouver</p> <p>Développer la pratique sportive libre pour les jeunes ainsi que la pratique sportive au sein des clubs structurés en renforçant le lien vis à vis des jeunes les plus éloignés de la pratique sportive via les dispositifs 2h de sport au collège</p> <p>Soutenir la construction d'équipements sportifs de proximité pour favoriser la pratique sportive à l'école, dans les clubs et la pratique libre</p>
Faciliter l'engagement social et la participation citoyenne des jeunes	<p>Favoriser les projets des jeunes et des associations de jeunes et systematiser le soutien notamment via le schéma départemental (Jeunes en action)</p>

	<p>Rendre les jeunes acteurs des projets de leur territoire, développer leur pouvoir d'agir</p> <p>Faire évoluer les budgets participatifs en direction des projets portés par les associations de jeunes</p> <p>Proposer un SNU pour découvrir une forme d'engagement ou une mission service civique</p> <p>Promouvoir l'engagement des jeunes, en mobilisant notamment les plus fragiles via les structures jeunesse et les établissements scolaires pour permettre leur accès à l'expérience proposée par le SNU (classes engagées et volontariat) et par le service civique. Cette politique de soutien à l'engagement des jeunes porte une sensibilité altruiste, au travers d'un engagement collectif ou individuel et permet de promouvoir chez les jeunes une construction citoyenne. Elle constitue également un moyen de rapprocher les jeunes des institutions, en particulier celles en charge d'exercer des missions d'autorité (Police, gendarmerie)</p>
Accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie	<p>Remobiliser les jeunes en risque d'exclusion pour les amener vers un parcours d'accompagnement vers la formation ou l'emploi par « les entreprises s'engagent » et Paqte</p> <p>Rapprocher les jeunes des entreprises pour expérimenter par stages de métiers et leur redonner confiance</p>

PARENTALITÉ

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Développer l'offre de service à destination des parents	<p>Favoriser la coparentalité et la coéducation au sein des familles séparées</p> <p>Développer une offre territoriale de services à destination des parents d'adolescents</p> <p>Lever les freins et faciliter l'accès à la langue française</p> <p>Accompagner les familles en situation de fragilité sociale via les rendez-vous du droit</p> <p>Développer le recours à la médiation familiale et aux ateliers de coparentalité</p> <p>Mettre en place des groupes de parole pour les parents (enfants, adolescents, jeunes adultes)</p> <p>Créer des évènements permettant de retisser du lien avec les enfants, tels que jeux collaboratifs, sorties en pleine nature...</p> <p>Valoriser les pratiques parentales avec une approche interculturelle</p>

	<p>Mettre en place des actions « Parents Adolescents » sur le volet voisinage (Bailleurs sociaux)</p>
--	---

Orientation stratégique n°5

Indicateurs de résultats
Nombre de projets portés par les jeunes en quartiers prioritaires (quel que soit le projet)

COFINANCEMENTS	
Droit commun	Droit spécifique
<p>État DDETS AAP Plan pauvreté, Axes lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge & accompagner le jeune dans son parcours scolaire et professionnel DRAC transmission des savoirs et démocratisation de la culture DSDEN-SDJES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✿ -le CNDS : emplois + consolidation d'emplois arrivés à échéance, apprentissage ✿ CNDS, enveloppe pour les équipements structurants et pour le sport santé ✿ Postes « SESAME » ✿ SNU, Service Civique ✿ BOP 124 : conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales du sport, de la jeunesse et de la vie associative. <p>EPIDE : Insertion des jeunes</p> <p>Département : Appel à projets jeunesse / Budget Participatif / soutien aux acteurs de l'AVS / AILDS / mobilisation des PJT/ Clubs de prévention intervenant sur les QPV – Missions locales – AAP en faveur des collégiens -....</p>	<p>État Préfecture</p> <ul style="list-style-type: none"> ✿ BOP 147 Politique de la Ville ✿ Actions d'accompagnement, cité éducative, PRF, 16-18 ans, cité de l'emploi <p>Bordeaux Métropole/Etat</p> <p>Appel à projet dans le cadre du contrat de ville et au titre du Pacte de solidarités</p>

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°6 : RÉDUIRE LES INÉGALITÉS EN MATIÈRE DE SANTÉ NOTAMMENT EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE.

DONNÉES

Selon l'Observatoire national de la politique de la ville, il y a 3,5 fois moins de praticiens installés dans les QPV que dans l'unité urbaine environnante.

De plus, 40% des habitants des QPV déclarent avoir renoncé à au moins un soin pour des raisons financières.

24 % des adultes sont allocataires de la complémentaire santé solidaire contre 9% sur le reste du territoire métropolitain.

8% des habitants des QPV sont allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé, deux fois plus que la moyenne métropolitaine. Parmi cette population, on retrouve une part conséquente des personnes souffrant de troubles mentaux.

Plusieurs initiatives ciblées ont été prises à l'échelle métropolitaine. L'association de gestion des centres psychanalytiques de consultations et de traitement a été créée, tandis que la fréquentation de la consultation jeune proposée par l'hôpital Bagatelle s'est accrue de 40%.

Selon le CH Charles Perrens, « *le recours aux urgences pour motifs psychiatriques sur la métropole bordelaise connaît, depuis le début du deuxième confinement, soit depuis novembre 2020, une augmentation en termes d'activité de 37 % pour les mineurs âgés de moins de 16 ans, et de 24% pour les mineurs de moins de 18 ans. Le nombre de mineurs pris en charge par l'équipe de psychiatrie d'urgence au pédiatrique s'est quant à lui accru de 64%, se traduisant par une augmentation du nombre d'évaluation d'urgence de 81%. Cette vague « pédopsychiatrique » met en tension l'ensemble du dispositif de soins dédié à cette population (urgence, hospitalisation, et ambulatoire). »*

ENJEUX

La crise sanitaire a eu de graves effets en matière de santé sur toute la population (hausse des troubles dépressifs, anxiété, dégradation du sommeil...) et notamment sur les habitants des quartiers déjà particulièrement exposés aux fragilités socio-économiques et à la suroccupation des logements.

L'indice de vulnérabilité en matière de santé mentale, indexé à l'indice de « défavorisation » sociale, montre le lien entre ces troubles et la situation socio-économique des personnes.

Ce cumul des difficultés, liées au profil socio-économique des habitants des quartiers et au contexte de sortie de la crise sanitaire, amène les partenaires de la politique de la ville à développer une politique de santé globale disposant d'un volet santé mentale renforcé.

La politique de la ville doit permettre d'avoir un impact favorable sur la santé des habitants en agissant sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé. Les actions menées dans les quartiers doivent développer la promotion de la santé, la prévention et l'éducation à la santé, et, favoriser l'accès aux soins afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Orientation stratégique n°6

SANTÉ

OBJECTIFS	ACTIONS
<p>Accroître l'offre de soins au sein des quartiers</p>	<p>Accroître le nombre de centres de santé, en particulier les structures de soins de premier recours</p> <p>Renforcer la coordination entre professionnels du social, du médico-social, et du médical</p> <p>Développer un centre / une maison de santé participative, sur le modèle de l'AAP du Ministère des solidarités et de la santé, disposant d'une équipe pluriprofessionnelle proposant un accompagnement médico-social</p> <p>Renforcer les actions de la Maison Sport Santé (MSS) et ses antennes, ainsi que le réseau PEPS (Prescription d'Exercice Physique pour la Santé) en direction des publics et territoire en QPV</p>
<p>Faciliter l'accès aux soins des habitants des quartiers</p> <p>Mieux évaluer les besoins de santé</p>	<p>Soutenir les politiques de prévention et d'accès à la santé</p> <p>Proposer des réponses adaptées aux différents publics fragiles</p> <p>Développer les dispositifs « Ateliers Santé Ville » pour assurer l'animation et la mise en œuvre des actions locales</p> <p>Accroître le nombre d'actions en faveur de la médiation interculturelle, diffuser une information réactualisée sur l'accès aux droits en matière de santé, communiquer sur les aides</p> <p>Adosser les services sociaux aux structures de santé pour mieux accompagner les habitants</p> <p>Créer des évènements de présentation de l'offre de services</p> <p>Développer un accompagnement spécifique autour de la santé pour les travailleurs « pauvres » (migrants, MNA des quartiers)</p> <p>Expérimenter les maisons mobiles des solidarités du Département, appelées "Bus en +" pour faciliter l'accès aux soins sur tout le territoire, à compter de novembre 2023 (PMI, informations-conseils liés à la vie affective et sexuelle, repérage de situation de violences conjugales et familiales et toute autre situation de maltraitance, dépistage santé sexuelle, vaccinations)</p> <p>Traiter l'après covid chez les jeunes relatifs aux addictions aux écrans, jeux en ligne, comportement suicidaire</p> <p>Expérimenter un medicobus (déploiement dès 2024)</p>
<p>Réduire les inégalités sociales et territoriales en matière d'offre de soins, de prévention, et d'accompagnement,</p>	<p>Réaliser un diagnostic de l'offre de soins de 1^{er} secours à l'échelle de la métropole</p>

<p>développer des services de santé de proximité</p>	<p>Élaborer une cartographie des lieux de santé sur la métropole et des dispositifs existants, renforcer la communication sur ces espaces</p> <p>Créer un guichet unique de la santé de proximité</p> <p>Inciter les spécialistes à s'installer dans les QPV via des avantages fiscaux ou en nature, via la mise à disposition de locaux par les bailleurs à loyer minoré, financés dans le cadre de l'abattement lié à la TFPB</p>
<p>Développer la télé médecine et la télé expertise</p> <p>Favoriser les démarches dématérialisées, développer le numérique</p>	<p>Prendre exemple sur les initiatives portées par le département du Lot et Garonne et les hôpitaux de Charles Perrens / Libourne en Nouvelle Aquitaine</p> <p>Mettre en place une permanence « accueil généraliste, infirmier » et favoriser la mobilité des habitants vers les spécialistes</p> <p>Sensibiliser et former la prise de RV sur téléphone</p>

SANTÉ MENTALE

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Partager une définition commune de la santé mentale</p>	<p>Articuler le volet santé du contrat de ville avec le contrat local de santé métropolitain</p> <p>Mettre en place une définition partagée par les instances précitées</p> <p>Structurer une démarche en lien avec le Projet Territorial de Santé Mentale de Gironde (PTSM 33), associant le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) de Bordeaux et le Conseil Local de Santé (CLS) Métropolitain (pour sa partie axe « santé mentale »)</p> <p>Coordonner et articuler les actions en santé mentale portées par ces différents dispositifs et instances à l'œuvre sur le territoire de la Métropole</p>
<p>Former des professionnels sachant repérer, accueillir et rediriger les personnes vers les institutions / dispositifs appropriés afin de favoriser la prise en charge précoce et réduire la stigmatisation</p>	<p>Déployer les « Premiers Secours en Santé mentale » (PSSM) (modules standard, jeunes et adolescents) au sein des QPV : associations culturelles, sportives, écoles, périscolaires, entreprises, en s'appuyant sur des formateurs de référence tels que l'UNAFAM, l'association Rénovation, l'IFAPS du CH Charles Perrens)</p> <p>Renforcer la coopération avec l'ARS NA pour conduire ce projet de déploiement des PSSM au sein des QPV</p> <p>Mettre en place au sein des services de l'Etat des formations pour tous les agents en lien avec le public dans le cadre du Plan de formations interministérielles</p> <p>Déployer la formation sur la prévention du risque suicidaire, portée par l'association RÉNOVATION auprès des personnes sentinelles et</p>

	<p>professionnels de santé exerçant dans les QPV</p> <p>Diffuser le catalogue de formations « Pégase Pro », ouvertes à tous les professionnels amenés à intervenir dans le champ de la gestion préhospitalière des urgences psychiatriques</p> <p>Déployer les « Premiers Secours en Santé mentale » (PSSM, modules standard, jeunes et adolescents) au sein des QPV : associations culturelles, sportives, écoles, périscolaires, entreprises, en s'appuyant sur des formateurs de référence tels que l'UNAFAM, l'association Rénovation, l'IFAPS du CH Charles Perrens</p> <p>Diffuser le catalogue de formations « Pégase Pro », ouvertes à tous les professionnels amenés à intervenir dans le champ de la gestion préhospitalière des urgences psychiatriques Formations interprofessionnelles</p>
<p>Lutter contre la précarité scolaire en développant les premiers soins à destination des adolescents souffrants de troubles anxieux</p>	<p>Encourager le développement des dispositifs propres à l'Éducation Nationale dans le cadre du PTSM de Gironde et des actions du CLSM de Bordeaux</p> <p>Concrétiser les projets d'équipe mobile portées par l'association RÉNOVATION, en partenariat avec l'Éducation Nationale, visant à améliorer la prise en charge des troubles scolaires anxieux (hôpital de jour du Parc) et à favoriser l'accès aux soins en santé mentale des enfants (3-12 ans) de familles en situation de précarité, spécifiquement sur les quartiers Politique de la Ville (projet NISABA porté par le CSMI RÉNOVATION)</p> <p>Pérenniser et déployer l'AMMA (Antenne Mobile Multipartenariale d'Ambès) portée par le CH Cadillac. Dispositif intégré au fonctionnement des écoles de la ville apportant des réponses rapides et précoces aux enfants dont beaucoup sont issus de familles à problématiques sociales et éducatives complexes et isolés</p>
<p>Accès aux soins et « déstigmatisation » des personnes présentant des troubles psychiques</p>	<p>Conduire des actions spécifiques vers les QPV lors des semaines d'information en santé mentale (SISM) se déroulant chaque année au mois d'octobre</p> <p>Mettre en lumière des actions menées au sein des QPV lors du Festival « Un R'FESTIF » (RÉNOVATION)</p> <p>Communiquer sur les nombreux dispositifs spécifiques investis dans le champ de lutte contre la stigmatisation en santé mentale (Maison des adolescents, les GEM, Pass Mirail', Club House de Bordeaux, La Porte Ouverte)</p>
<p>Informier et communiquer sur l'offre et les dispositifs de soins</p>	<p>Cartographie des ressources du territoire concernant la santé mentale sur le site retab.fr</p>

	<p>Plateforme « Questions psy » : 0 800 71 08 90, ligne téléphonique gratuite accessible du lundi au vendredi de 10h à 17h30 proposant information, conseil et orientation dans le champ de la santé mentale et de la psychiatrie</p> <p>Numéro national pour la prévention du suicide : « 3114 », ligne téléphonique accessible gratuitement 24h/24 et 7j/7</p> <p>Dispositif « Vigilans » de veille et de recontact téléphonique qui vise à maintenir le lien avec les patients ayant réalisé une tentative de suicide, dans les mois qui suivent leur sortie de l'hôpital</p> <p>Dispositif « Mon soutien psy », qui permet à nos concitoyens de se voir rembourser des séances de psychologues sur adressage de leur médecin traitant (forfait de 8 séances/An)</p>
<p>Atteindre les publics réfractaires aux traitements / qui ne recherchent pas les soins</p>	<p>Travailler avec l'équipe mobile inclusive logement emploi (EMILE), dispositif porté par l'ARI visant le maintien à domicile des personnes souffrant d'un trouble psychique, résidant sur Bordeaux Métropole</p> <p>Travailler avec le CD, la DDETS, l'ARS et les bailleurs sociaux afin de mettre en place de nouvelles équipes de proximité</p> <p>Promouvoir les soins auprès des jeunes, aller vers eux via la médiation en s'appuyant sur les acteurs et guichets existants : Maison des adolescents (MDA33), Missions Locales (ML), Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) (https://irepsna.org/ta-sante-a-la-carte/)</p> <p>Renforcer l'inclusion, faciliter les démarches numériques et la mobilité des habitants vers les spécialistes</p> <p>Adosser les services sociaux aux structures de santé</p> <p>Communiquer sur l'offre proposée par l'association de gestion des centres psychanalytiques de consultations et de traitement (CPCT) qui propose des consultations gratuites</p> <p>Créer des évènements pour faire connaître l'offre de services de prévention en santé mentale</p> <p>Organiser des journées PRE Interquartiers afin d'évoquer les besoins en matière de santé chez les jeunes en présence d'experts</p> <p>Promouvoir les soins auprès des jeunes, aller vers eux via la médiation</p> <p>Contribuer à une expérimentation d'équipes mobiles inclusives logement emploi (EMILE), dispositif porté par « ARI » permettant le maintien des personnes souffrant d'incurie à domicile</p> <p>Soutenir une expérimentation d'équipe mobile avec un acteur de l'interculturalité, la mise en place d'une permanence « accueil généraliste, infirmier » de la santé mentale</p>

	Développer les liens avec le SECOP, et en particulier la PASS Psy (Permanence d'Accès aux Soins de Santé Psy), développer des permanences délocalisées
--	--

PRÉVENTION ET QUALITÉ DE VIE

Objectifs	PROPOSITION D' ACTIONS
Lutter contre la précarité alimentaire des enfants	Mettre en place des repas à un euro et des petits déjeuners à l'école
Accompagner les jeunes sur les problématiques de santé liés aux addictions (écrans, alcools, stupéfiants, jeux en ligne etc.)	<p>Proposer des formations pour connaître les types de troubles, les symptômes, les acteurs, les enjeux</p> <p>Faire connaître et développer le dispositif « Test It » afin de faire tester les produits. Participer au financement des acteurs de terrain spécialisés : Caan'abus café, HOC du CEID par exemple. Échanger avec la COREADD : mois sans tabac, campagne « animaux sans filtre » ...</p> <p>Développer des dispositifs spécialisés en addictologie dans les hôpitaux et promouvoir le dispositif du pôle inter-établissement en addictologie de Charles Perrens et du CHU de Bordeaux</p> <p>Développer des programmes probants en promotion de la santé, notamment autour du renforcement des compétences psychosociales des publics à risque (en lien avec l'IREPS Aquitaine)</p>

Orientation stratégique n°6

INDICATEURS DE RÉSULTATS
<ul style="list-style-type: none"> <li style="text-align: center; margin-bottom: 10px;">* Nombre de nouvelles structures de soins créées en quartier <li style="margin-bottom: 10px;">* Nombre de praticiens, notamment spécialistes, et en particulier psychiatres installés en quartier <li style="margin-bottom: 10px;">* Progression du taux de dépistage dans les établissements scolaires <li style="margin-bottom: 10px;">* Nombre d'actions développées dans le cadre du CLSM <li style="margin-bottom: 10px;">* Taux de formations PSSM dispensées auprès des acteurs de territoire

COFINANCEMENTS	
Droit commun	Financements spécifiques
<p>État : AAP MILDECA</p> <p>SDJES : Maison Sport/Santé, Actions sport santé</p> <p>ARS : Maison de santé pluridisciplinaire, aide au démarrage, centres de santé participatifs, fonds pour l'innovation du système de santé, appel à projets fonds d'accompagnement « HLM accompagné » Équipes mobiles</p> <p>Conseil départemental : Action mise en place par les services dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie Départementale de la santé et du « prendre soin » 2022-2028) Actions en faveur des collégiens - soutien aux acteurs associatifs (Plan de soutien des acteurs de l'inclusion AILDS sur les actions bien être- santé) Politique de soutien aux acteurs de la solidarité alimentaire (épiceries solidaires – têtes de réseau aide alimentaire- jardins partagés - initiatives AILDS...)</p> <p>Bordeaux Métropole : contrat local de santé</p>	<p>État : BOP 146 Politique de la Ville Financements d'actions prévention santé, médiateurs santé, atelier santé ville</p> <p>Bordeaux Métropole/État : Politique de la ville Appel à projet du contrat de ville</p>

DONNÉES :

Plusieurs études constatent qu'aujourd'hui, plus de 30 % des Français (tout territoire confondu) ne font pas les démarches pour avoir accès aux droits auxquels ils peuvent prétendre.

Selon la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), le taux de non-recours aux principales aides et prestations sociales s'élève à :

- Environ 34 % pour le Revenu de Solidarité Active (RSA) ;
- 50 % pour le minimum vieillesse (ASPA) ;
- 30 % pour l'assurance chômage ;
- 32 % pour la complémentaire santé solidaire gratuite (CSS) ;
- Et jusqu'à 72 % pour la CSS contributive.

Deux tiers des ménages pauvres des quartiers prioritaires ont des revenus totalement dépendants des prestations sociales, contre près d'un tiers des ménages pauvres sur le reste des territoires métropolitains.

40% des habitants des quartiers prioritaires ont renoncé au moins à un soin pour des raisons financières au cours des 12 derniers mois contre 26% dans les autres quartiers.

En 2018, le taux de non-recours aux aides sociales en matière de santé restait important : entre 32% et 44% pour la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et de 53% à 67% pour l'aide au paiement de la complémentaire santé (ACS).

Concernant les aides à la famille, une étude de 2018 indique qu'entre 7,5% et 8,2% des allocataires ne recourent pas à leurs droits.

Conséquence de la dématérialisation et de la complexité du système de prestation sociales ou d'un manque d'information, le non-recours est un phénomène massif avec des conséquences sociales importantes. Aujourd'hui, 34% des personnes qui ont droit au RSA ne le demandent pas, ce qui peut faire basculer les ménages concernés dans la pauvreté ou les empêcher d'en sortir.

ENJEUX

Les difficultés d'accès aux droits sont protéiformes. Le manque d'information, les difficultés de compréhension - parfois dues à l'interculturalité - la maîtrise insuffisante de la langue, la complexité des procédures, le nombre d'institutions constituent autant de raisons qui contribuent à limiter l'accès aux droits. Ces difficultés se traduisent par un non-recours aux prestations, aux services collectifs, à des logements, à des formations...

Afin de lever ces freins, il apparaît nécessaire de renforcer l'accompagnement des usagers et de développer de nouveaux outils de communication et de traitement des demandes par les services concernés.

La lutte contre la fracture numérique n'en constitue qu'un aspect. La crise sanitaire a particulièrement dégradé l'accès aux droits fondamentaux, comme l'alimentation, le logement, la santé, mais aussi la culture et le sport.

La notion d'accès aux droits est-elle-même difficile à cerner. Elle peut être entendu comme l'accès au droit juridique, défini par le Ministère de la Justice comme « *vecteur de socialisation et d'insertion, facteur de cohésion sociale et outil de lutte contre les discriminations* ». Elle peut aussi s'entendre comme l'accès aux droits sociaux et à la facilitation des procédures associés.

Enfin, il peut s'agir de l'accès aux droits fondamentaux. Cette fiche traite de ces différents aspects de façon indifférenciée.

La lutte contre le non-recours doit permettre d'identifier les personnes qui ne font pas valoir leurs droits, que cela soit subi ou choisi. Il convient de s'accorder sur une définition commune afin de mesurer efficacement ces phénomènes.

En tout état de cause, les enjeux relevés par les bilans et diagnostics sont de deux ordres :

- prégnance des difficultés rencontrées pour accéder aux bonnes informations, pour bénéficier de ses droits ou d'un service collectif,
- nécessité d'articuler, de coordonner, d'accompagner les habitants.

Orientation stratégique n°7

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p style="text-align: center;">Lutter contre l'errance administrative en facilitant les procédures</p>	<p style="text-align: center;">Identifier collectivement les problématiques les plus significatives en termes d'accès aux droits et aux allocations</p> <p style="text-align: center;">Mettre en place des communications et des procédures adaptées pour mieux accompagner les usagers</p> <p style="text-align: center;">Analyser les situations de non-recours, apporter des réponses effectives au non-recours aux droits, envisager la création d'un observatoire du non-recours</p> <p style="text-align: center;">Cartographier et consolider le maillage des services spécialisés</p> <p style="text-align: center;">Créer un guide disponible réactualisable en format papier à la demande (CDAD)</p> <p style="text-align: center;">Mettre en place des partenariats opérationnels afin de faciliter l'accès aux demandes (CSS, RSA...) ainsi que des tarifs sociaux de gaz et d'électricité</p> <p style="text-align: center;">Développer les guichets uniques France Services et des conseillers numériques</p> <p style="text-align: center;">Proposer des formations à l'accueil des structures</p> <p style="text-align: center;">Développer la médiation, notamment sociolinguistique</p> <p style="text-align: center;">Développer les mises en réseau des médiateurs d'accès aux droits et de personnes-ressources sur le terrain</p> <p style="text-align: center;">Rechercher des mutualisations pertinences de services et d'associations</p> <p style="text-align: center;">Simplifier les procédures et les parcours</p> <p style="text-align: center;">Développer dans les quartiers prioritaires les rendez-vous des droits portés par la CAF</p> <p style="text-align: center;">Maintenir la présence de travailleurs sociaux ainsi que des permanences d'aides aux victimes et des MJD dans les commissariats</p>
<p style="text-align: center;">Renforcer la lisibilité des institutions et des dispositifs</p>	<p style="text-align: center;">Développer des structures itinérantes d'accès aux droits (type Bus France Services)</p> <p style="text-align: center;">Promouvoir les structures d'information au public</p> <p style="text-align: center;">Intégrer un volet « Compréhension des institutions » au contrat d'intégration républicaine</p>

Favoriser l'inclusion numérique	<p>Développer le partenariat entre les différentes structures pour accompagner les démarches administratives des habitants</p> <p>Partager les bonnes pratiques</p> <p>Renforcer la médiation numérique, le conseil numérique et l'aide numérique</p> <p>Créer un portail e-service et une application mobile à destination des usagers</p> <p>Créer des lieux de compétences intergénérationnelles afin de faciliter la transmission des compétences à l'utilisation des outils informatiques</p>
---------------------------------	--

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS, SATISFAIRE LES DROITS

OBJECTIFS	DÉMARCHES
Lutter contre la précarité alimentaire	<p>Développer la solidarité alimentaire</p> <p>Soutenir des projets de résilience alimentaire</p> <p>Promouvoir une alimentation saine à des fins de prévention d'un maintien en bonne santé</p> <p>Accompagner et soutenir les épiceries sociales et solidaires ainsi que les réseaux de l'aide alimentaire</p> <p>Favoriser le développement des jardins partagés</p> <p>Mettre en place un « escape game » mobile sur le thème de l'alimentation saine et durable</p> <p>Fournir un accès gratuit à des consultations avec un diététicien et / ou un éducateur sportif pour les publics vulnérables</p> <p>Promouvoir les petits déjeuner à l'école et la cantine à 1 euro</p> <p>Renforcer la veille auprès des acteurs de l'aide alimentaire pour évaluer l'évolution des besoins de « nouveaux » publics qui s'installent dans la précarité et leur capacité à y répondre (notamment les jeunes)</p> <p>Renforcer les coopérations inter-partenariales pour améliorer la lisibilité des actions sur l'ensemble du territoire girondin, cartographier les zones blanches (ex avec Solinum).</p> <p>Suivre les actions spécifiques inhérentes à la solidarité alimentaire qui s'orientent dans « l'aller vers » et l'itinérance (ex : Bassens).</p>
Améliorer l'accès au Logement	Renforcer le Plan « Logement d'abord » et « Logement HLM accompagné » pour développer des réponses innovantes au logement des ménages en difficulté

	Développer les dispositifs de prévention des expulsions (département et État)
--	---

Orientation stratégique n°7

Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> ✿ Evolution du nombre de rendez-vous du droit ✿ Evolution du nombre de permanences ou de points de droit créés dans les QPV ✿ Evolution du nombre de personnes reçues dans les France Services ✿ Taux de baisse du non-recours à l'aide alimentaire

COFINANCEMENTS	
Droit commun	Droit spécifique
<p>État</p> <ul style="list-style-type: none"> ✿ Fonds d'innovation et de transition numérique ✿ Plateforme solidarité numérique ✿ Pass Numérique ✿ Chèques numériques ✿ France Services (FNADT) ✿ Conseillers numériques ✿ Fabriques numériques de territoires ✿ Fonds d'innovation et de transition numérique ✿ Territoire zéro non-recours ✿ La cartographie des conseillers numériques, Conseiller-numerique.gouv.fr <p>DDETS</p> <ul style="list-style-type: none"> ✿ AAP Alimentation ✿ AAP Plan pauvreté « Lutte contre la grande exclusion » (exclusion numérique, lever des freins administratifs, offre d'accès aux biens de première nécessité) ✿ ANCT : Fabrique prospective ✿ AAP Territoire zéro non-recours <p>DDTM</p> <ul style="list-style-type: none"> ✿ Fonds d'accompagnement « HLM accompagnés » <p>ANCT</p> <ul style="list-style-type: none"> ✿ Fabriques prospectives pour renforcer l'accessibilité à l'alimentation durable dans les QPV 	<p>État – Préfecture</p> <ul style="list-style-type: none"> ✿ BOP 147 Politique de la ville ✿ Financement d'actions des associations œuvrant dans le domaine de l'accès aux droits (CDAD, Infodroit, CIDFF, Alifs, etc.) <p>Bordeaux Métropole/État Politique de la ville Appel à projet du contrat de ville</p> <p>Bordeaux Métropole Règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain</p>

Bordeaux Métropole

Stratégie de résilience agricole et alimentaire
en date du 24 novembre 2022

Projet alimentaire de territoire métropolitain
(PAT) de février 2023

Inclusion numérique

Le Guide métropolitain des lieux ressources :
recensement des structures locales de
médiation numérique et des services de ces
structures (type annuaire détaillé).

Projet ALADDIN (accompagnement des plus
précaires à l'apprentissage de l'e-mail, l'identité
et la sécurité en ligne) dans le cadre du Plan de
lutte contre la Pauvreté.

Développement d'un wifi social

Formations Sesame, formations du Centre de
Ressources de la Solidarité Numérique (CRSN),
destinées aux médiateurs et acteurs sociaux
(travailleurs sociaux, agents d'accueil...) afin
d'apporter un bagage numérique minimum à
ces acteurs.

Pôle emploi : offre de service numérique
(ateliers, formations), points d'accès dans les
agences pôle emploi avec accompagnement
par les services civiques

Département

Soutien aux épiceries solidaires et aide
alimentaire, soutien aux structures de l'AVS,
Plan de soutien des acteurs de l'inclusion
sociale, AILDS, Mise à disposition des services
de proximité au sein des Pôles territoriaux de
solidarité (MDS, PMI, Autonomie etc...) et des
PJT.

Accès culture : Biblio.gironde, aides aux projets
de constructions ou d'extension, aides aux
équipements informatiques et multimédia,
soutien à l'emploi de bibliothécaires, archivistes
et animateurs multimédia, développement
d'actions culturelles, etc. soutien aux
associations culturelles et sportives (au titre du
fonctionnement, de l'aide à la manifestation
et/ou de l'achat de matériel) - dispositif Temps
Libre Multisport - CAP33 - soutien clubs sportifs
dont labellisés Valides-Handicapés pour une
pratique sportive partagée,

Bailleurs : soutien d'associations pour favoriser
l'achat groupé d'une alimentation saine (VRAC)

FEMMES

ENJEUX :

La politique de la ville et le sport

Le sport a longtemps été considéré comme une activité et un loisir réservé aux classes les plus aisées. Même si aujourd'hui la pratique sportive s'est grandement démocratisée, 64% des Français qui pratiquent au moins une fois par semaine une activité physique, le sport continue d'être une pratique inégalitaire. En effet, le sport est une question de génération, de genre mais aussi de milieux sociaux, certaines activités étant très coûteuses.

La pratique sportive est essentielle pour les jeunes, d'autant plus dans les quartiers prioritaires, car elle représente un **outil d'éducation, d'insertion et de transmission**. En effet, à travers le sport, les jeunes **acquièrent de nombreuses valeurs** comme la persévérance, la détermination, l'esprit d'équipe et la ponctualité. Ces valeurs sont primordiales car elles constituent un **savoir-être nécessaire** essentiel dans la vie quotidienne et citoyenne mais aussi dans le monde professionnel. D'autre part, le sport représente un levier d'intégration sociale en structurant le temps libre des jeunes et en créant un nouveau lien de confiance entre le jeune et l'adulte. Ainsi, le sport représente un moyen important de lutter contre la délinquance et de pacifier les quartiers.

Dans les politiques de la ville visant à "revaloriser certains quartiers urbains dits sensibles et à réduire les inégalités sociales entre les territoires", le sport possède une place de choix (Ministère des Sports). Les différents acteurs ont bien compris la fonction socialisatrice du sport et les politiques publiques soutiennent le développement des dispositifs sportifs dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) où 42% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté (CESE, 2018). Une partie de ces acteurs apportent un soutien financier aux associations locales qui gèrent des actions d'insertion et d'éducation par le sport.

La politique de la ville et la culture

De la même manière soutenir la culture dans les quartiers populaires peut agir comme un puissant vecteur d'inclusion sociale et se révéler aussi être un allié pour l'éducation des jeunes. En participant à des activités culturelles, les jeunes développent leur créativité, leur curiosité et leur ouverture d'esprit. L'éducation artistique et culturelle offrent des opportunités d'apprentissage enrichissantes qui complètent l'enseignement traditionnel. La coopération entre pouvoirs publics, institutions culturelles, associations et jeunes permet de créer des expériences innovantes qui œuvrent pour une société plus inclusive et épanouissante pour tous.

Grâce à la mobilisation des politiques publiques de la culture, le développement de l'accès à l'art et à la culture des habitants et des jeunes s'appuiera sur différents dispositifs existants (à l'échelle nationale, régionale, départementale, ou locale), sur des offres artistiques et culturelles accessibles et de qualité et sur des projets culturels associant des habitants dans les démarches de coconstruction et de participation qui prennent en compte les droits culturels, encourageant ainsi les pratiques et les expressions artistiques et culturelles.

En cohérence avec le schéma départemental de développement artistique de la Gironde et avec les projets culturels des villes, il s'agira de développer les différents objectifs et actions ci-dessous.

Orientation stratégique n°8

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Démocratiser et rendre la culture accessible à tous</p>	<p>Prioriser les dispositifs et programmes d'accès à la culture des grandes institutions labellisées (Opéra, TNBA, SMAC, FRAC, Musées, conservatoire régional de Bordeaux...)</p> <p>Soutenir les équipements culturels structurants implantés dans les quartiers</p> <p>Développer l'accès à l'art et à la culture des habitants et notamment les jeunes des quartiers prioritaires (politique tarifaire favorable, médiation adaptée, horaires d'ouverture...)</p> <p>Faciliter l'accès à la culture et à l'art des habitants (notamment les Microfolies)</p> <p>Valoriser l'image des quartiers prioritaires (médias, appropriation du cadre de vie architectural et patrimonial, valorisation de l'histoire et de la mémoire des quartiers, soutien des festivals)</p> <p>Poursuivre l'implantation et la rénovation d'équipements culturels et sportifs dans les quartiers</p> <p>Promouvoir l'utilisation de la part individuelle et collective du Pass Culture auprès des jeunes de 15/18 ans</p>
<p>Renforcer des parcours d'éducation artistique et culturelle pour les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires</p>	<p>Développer les partenariats entre les établissements culturels et les quartiers notamment pour développer les colonies de vacances et résidences d'artistes au long cours (à l'ex des colos Chaillot)</p> <p>Élaborer des projets culturels répondant aux spécificités de chaque territoire et à des enjeux éducatifs prioritaires (égalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations, interculturalité, etc.)</p> <p>Poursuivre l'inscription des communes au label 100 % EAC visant à généraliser l'éducation artistique pour tous les jeunes, particulièrement en QPV</p> <p>Encourager les établissements supérieurs d'enseignement artistique et conservatoires de musique à accroître le nombre d'élève des QPV (écoles des beaux-arts, école nationale supérieure d'architecture et du paysage, pôle d'enseignement musique et danse, école supérieure de théâtre de Bordeaux Aquitaine, conservatoires etc.)</p> <p>Développer l'éducation à l'image et aux médias, à</p>

	<p>l'information et au numérique et en renforcer l'accès aux dispositifs existants : École, collège et lycéens et apprentis au cinéma, Passeurs d'images, Fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité, Résidence de journalistes</p>
<p>Faciliter toutes les pratiques sportives</p>	<p>Pratiquer une tarification favorable aux habitants des QPV répondant aux critères d'accès aux aides PASS Sport</p> <p>Soutenir et accompagner la création d'emplois et la professionnalisation des associations sportives intervenant dans les QPV</p> <p>Soutenir les projets des associations sportives en faveur de la pratique féminine, des enfants et jeunes les plus éloignés de la pratique sportive, du sport santé envers les seniors</p>
<p>Développer les partenariats</p>	<p>Développer des partenariats avec des établissements culturels et sportifs pour découvrir et initier à de nouvelles formes de cultures ou de nouveaux sports</p>

Orientation stratégique n°8

Indicateurs de résultats
<p>-Nombre de partenariats entre équipements culturels et structures (établissements scolaires, centres d'animation...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communes labellisées 100 % EAC - Evolution du nombre de microfolies implantées en QPV - Evolution du nombre de dispositifs, projets EAC développés en QPV - Evolution du nombre d'élèves inscrits en école supérieure culture issus de QPV - Evolution du nombre de projets Éducation aux médias et à l'information - Evolution du nombre d'emplois d'éducateurs sportifs ou d'aides à l'apprentissage dans les clubs sportifs

COFINANCEMENTS	
Droit commun	Droit spécifique
<p>ÉTAT : DGD Bibliothèques</p> <p>DRAC : AAP L'été culturel, Passeurs d'images, Fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité, Plan fanfare, AAP Action culturelle et langue française...Micro Folies Bop 361 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture (politique de la ville et EAC) Pass culture via la SAS Pass culture Microfolies (FNADT, DSIL)</p> <p>Éducation Nationale : Pass culture collectif</p> <p>DREETS/DRAC : AAP C'est mon patrimoine</p> <p>SDJES : Sesame, Financement ANS sur les équipements ou les emplois, FDVA, Financement CNDS, labellisation des clubs sportifs engagés -FDVA -Les différents outils mis en œuvre pour assurer l'ensemble de ces actions financées par les BOP 219 « Sport », BOP 163 « jeunesse et vie associative » et BOP « 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales,</p>	<p>État Préfecture</p> <ul style="list-style-type: none"> ✱ BOP 147 Politique de la ville (actions culturelles, sportives et loisirs, ...) <p>Bordeaux Métropole :</p> <p>Règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain</p>

du sport, de la jeunesse et de la vie associative »

- Postes FONGEP

DPT :

Accès culture : **Biblio.gironde** , aides aux équipements informatiques et multimédia, soutien à l'emploi de bibliothécaires, archivistes et animateurs multimédia, soutien aux associations culturelles et sportives (au titre du fonctionnement, de l'aide à la manifestation et/ou de l'achat de matériel) - dispositif **Temps Libre Multisports - CAP33**

- soutien clubs sportifs dont labellisés **Valides-Handicapés pour une pratique sportive partagée.**

Banque des Territoires/Caisse des dépôts :

Prêts fonds d'épargne pour financer pour les constructions et acquisitions ou réhabilitation d'équipements publics à vocation culturelle, sportive ou sociale

C. DES QUARTIERS ADAPTES AUX TRANSITIONS

Transition écologique, démographique, numérique,
démocratique

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°9 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ;

DONNÉES

Les quartiers sont particulièrement exposés aux risques induit par le changement climatique. Ces territoires sont fortement artificialisés.

En effet, seuls 44% des habitants des QPV ont accès à un espace vert à moins de 300 mètres, contre 56% dans la métropole.

En 2021, 18,5% des logements étaient classés « très économes », contre 37,1% en Gironde.

Cette même année, la part des passoires thermiques était de 18,2%, contre 5,7% en Gironde. Cette inefficacité énergétique contribue au réchauffement climatique et à l'inconfort des habitants.

La part des logements propres et économes s'élève à 8,2% en QPV, contre 26,2% à l'échelle départementale. Ces difficultés accroissent l'inconfort thermique en été. Les bailleurs sociaux n'ont pas d'obligation de rafraîchir.

76% des habitants des QPV déclarent avoir souffert de la chaleur en 2022.

A la problématique climatique s'ajoute celle de la pollution.

Selon l'ANRU, les quartiers politiques de la ville sont plus exposés aux nuisances environnementales. En effet, par leurs localisations à côté d'infrastructures routières, de leur conception architecturale et urbaine, la pollution atmosphérique et sonore y est plus forte ainsi que les effets d'îlot de chaleur.

Enfin, les habitants étant plus fragiles par leurs situations socio-économiques, ils sont davantage sujets à des maladies chroniques comme le diabète ou l'asthme. La prévalence de ces deux maladies étant plus importante de 7 et de 6 points.

ENJEUX

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte définit une série d'objectifs communs visant à renforcer l'indépendance énergétique et la compétitivité économique tout en préservant l'environnement et le climat. Ce cadre irrigue toutes les politiques publiques, y compris la politique de la ville.

Mobilité, bâtiment et alimentation constituent les trois piliers de la transition écologique à mener dans les quartiers. Ce contrat de ville développe une stratégie permettant d'accompagner les habitants dans cette transition.

L'enjeu en matière écologique, sur les quartiers prioritaires, est de donner les moyens et d'accompagner les habitants à s'adapter, et à contribuer, dans une certaine mesure, à freiner le dérèglement climatique. Il conviendra d'accompagner par la pédagogie les habitants des quartiers à s'adapter aux changements.

Orientation stratégique n°9

TRANSITION & DIALOGUE

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Adapter la transition écologique aux quartiers</p> <p>Adapter les quartiers prioritaires à la transition écologique</p>	<p>Développer des actions de sensibilisation adaptées aux fragilités socio-économiques (les gestes écoresponsables, tri des déchets, mobilité douce etc.)</p> <p>Former les acteurs de territoire à la spécificité des quartiers</p> <p>Faire découvrir les métiers de la transition</p>

MOBILITÉ

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Favoriser et faciliter l'usage des mobilités douces</p>	<p>Cartographier l'offre de mobilités douces existante</p> <p>Mieux communiquer et informer les habitants sur les différentes mobilités douces</p> <p>Renforcer la prise en compte des spécificités des QPV dans les futurs projets d'aménagement</p> <p>Améliorer l'image des vélos dans les quartiers, faciliter leur stockage</p> <p>Développer les plateformes de mobilité et les alternatives à la voiture</p> <p>Favoriser l'apprentissage du vélo dès le plus jeune âge (projet vélo à l'école)</p> <p>Soutenir une économie plus répartie sur l'ensemble du territoire, accessible en transports en commun ou en mobilité douce comme le vélo ou la marche</p> <p>Encourager les déplacements en privilégiant l'activité physique (mobilité douce, marche et vélo), en invitant les habitants de manière spontanée et ludique à bouger (design actif), et en renforçant l'éducation des jeunes à ces enjeux de déplacement et leur autonomie par la participation des écoles au savoir rouler à vélo</p> <p>Mobiliser les diagnostics mobilité et l'accompagnement vers une mobilité inclusive par les plateformes de mobilité au profit de demandeurs d'emploi des QPV orientés par Pôle emploi</p>

	<p>Prévoir dans les résidences sociales des branchements pour voitures électriques, des garages à vélos, plus de transports collectifs et d'arrêts de bus, un accès suffisant à la fibre, etc.</p> <p>Expérimenter la tarification sociale -solidaire en matière de transport en commun</p>
Réduire l'impact de la voiture individuelle et des véhicules professionnels	<p>Informé et accompagner avec les habitants dans le temps la mise en œuvre de la ZFE en ménageant des solutions de mobilités</p> <p>Développer les bornes de recharge électrique</p>

ALIMENTATION

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Modifier les modes de consommation	<p>Favoriser les groupements d'achat</p> <p>Améliorer l'accès à l'aide alimentaire</p> <p>Développer l'agriculture urbaine</p> <p>Engager des projets d'expérimentation de sécurité sociale alimentaire</p> <p>Développer la livraison à domicile de l'aide alimentaire</p> <p>Soutenir les modes de distribution solidaires</p>
Encourager une « pratique alimentaire de territoire »	<p>Développer les circuits courts et l'agriculture urbaine</p> <p>Mettre en place des ateliers cantines, des balades naturalistes</p> <p>Développer des espaces d'accueils pour les animations</p> <p>Développer une autoproduction alimentaire</p>

LOGEMENT

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Lutter contre les passoires énergétiques	<p>Renforcer l'isolation des logements sociaux et la résorption des passoires thermiques et favoriser la rénovation énergétique</p> <p>Intégrer dans les nouvelles opérations de renouvellement urbain la dimension écologique (type quartiers résilients par exemple pour les territoires en ANRU)</p>

	<p>Promouvoir la végétalisation des logements pour réguler la chaleur, et la renaturation les espaces extérieurs</p> <p>Communiquer auprès des propriétaires de logements privés sur les aides proposées pour améliorer l'isolation de leurs biens</p> <p>Développer le dispositif SLIME du Département et des actions menées dans le cadre du PDALHPD (plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) et PDH Plan départemental de l'habitat, aides à la pierre, aux bailleurs</p> <p>Renforcer l'approche de « la ville stationnaire » en milieu urbain consistant à renouveler les villes en utilisant les logements vacants et en rénovant les bâtiments.</p> <p>Encourager et faciliter l'accès et le recours à l'ENR</p>
--	---

RÉEMPLOI ET RECYCLAGE

<p>Soutien aux activités éco de recyclage</p>	<p>Renforcer les filières du réemploi, du recyclage et de l'économie circulaire (réemploi des déchets du bâtiment et de matériel informatique, recyclerie,...)</p>
---	--

Orientation stratégique n°9

Indicateurs de résultats
Nombre de logements sociaux rénovés au titre de l'efficacité énergétique Taux d'utilisation des transports en commun

COFINANCEMENTS	
Droit commun	Droit spécifique
<p>ÉTAT</p> <p>DDTM</p> <ul style="list-style-type: none"> ✿ ANAH, ANRU, Fonds vert (15% QPV), Quartier résilient, Fabrique prospective, AAP mieux manger pour tous, AAP locaux finançant des alliances d'associations visant à améliorer la qualité des produits, AAP Quartiers fertiles, Fonds de recyclage des friches, Quartiers de demain, les appels à projets du fonds mobilités actives. <p>DDETS</p> <ul style="list-style-type: none"> ✿ AAP Plan Pauvreté, axe organisation solidaire de la transition écologique, réduction des dépenses énergétiques des ménages et solutions de mobilités écologiques et solidaires <p>Préfecture</p> <ul style="list-style-type: none"> ✿ DSIL, DETR, DPV <p>Bordeaux Métropole :</p> <p>Règlement d'intervention en faveur de l'habitat</p> <p>Plan Climat Air Énergie Territorial -(PCAET) du 30 septembre 2022</p> <p>Stratégie métropolitaine de développement des énergies renouvelables - 9 juillet 2021 (réseau de chaleur, biométhane)</p> <p>Zone à faible émission</p> <p>Projet Alimentaire de Territoire Schéma des mobilités 2020 -2030 plan vélo, plan marche, transport en commun etc.</p>	<p>État - Préfecture</p> <ul style="list-style-type: none"> ✿ BOP 147 Politique de la ville ✿ Actions d'accompagnement <p>Bordeaux Métropole / État : Appel à projet du contrat de ville</p> <p>Règlement d'intervention en faveur de l'habitat</p> <p>Bordeaux Métropole Règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain</p>

Plan déchets mars 2022

Plantons 1 million d'arbres : soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs.

Département

- ✿ Mise en place du plan Départemental de sauvegarde systémique en s'appuyant sur les compétences clés du Département (stratégie résilience)
- ✿ Actions menées dans le cadre du PDALHPD, du PDH, soutien logements inclusifs/projets « Fabriqu'cœur », soutien dispositifs.
- ✿ Budget participatif s'appuyant sur les enjeux de la transition écologique – soutien aux projets dans le cadre de l'AILDS – Plateformes mobilité – appui financier et en ingénierie aux acteurs associatifs et communes – soutien aux acteurs de la solidarité alimentaire-Expérimentation SSA (Sur Métro)

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°10: ACCOMPAGNER LA TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE, RÉPONDRE AUX ENJEUX DU VIEILLISSEMENT DANS LES QUARTIERS.

DONNÉES

Aujourd'hui, les 75 ans et plus représentent seulement 11,8% de la population des QPV, contre 14,9% dans la métropole. Si les quartiers se distinguent par une très forte concentration de jeunes, ces territoires sont aussi concernés par le basculement démographique. Le groupe des seniors a cru de 16% entre 2015 à 2020. Selon les estimations, le plateau ne sera atteint qu'en 2030.

Le terme de « seniors » cache diverses situations. Certains sont actifs, d'autres en perte d'autonomie. Une dernière fraction est en situation de dépendance. Ces populations accumulent des fragilités physiques, mais aussi socio-économique.

Les femmes de plus de 65 ans constituent 56,1% des ménagés isolés (soit 36,7% des ménages) dans les QPV et vivent des situations de précarité importantes : l'écart des pensions de retraite s'élevant à 653€ entre les hommes et les femmes.

ENJEUX

On ne vieillit pas de la même façon en quartier que sur le reste du territoire métropolitain.

En effet, le risque de renoncer à des soins est plus important : deux habitants sur cinq déclarent avoir renoncé à au moins un soin pour des raisons financières au cours de l'année écoulée (en particulier les soins dentaires et optiques).

Les habitants des quartiers prioritaires sont moins souvent couverts par une complémentaire maladie, tout en étant par ailleurs plus souvent bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire.

Les moyens financiers sont moindres : 40 % des foyers sont sous le seuil de pauvreté contre 14 % pour le reste du territoire,

Les logements ne sont pas toujours adaptés aux populations vieillissantes.

Les personnes âgées ont une plus forte sensibilité au sentiment d'insécurité et avec l'âge, une moindre agilité dans les déplacements notamment en transport en commun (tant dans la recherche d'informations que dans les usages de ces transports).

Si la transition démographique est inéluctable, ce contrat de ville peut être l'occasion de développer une stratégie afin de l'accompagner dans différents domaines : le maintien d'un habitat décent, la densification de l'offre de services de santé et de loisirs, le soutien à la mobilité, la lutte contre le sentiment d'insécurité ; tous constituent autant d'actions à mener afin de faciliter de structurer une politique de longévité dans les quartiers.

Orientation stratégique n°10

INTÉGRER LES SENIORS

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Lutter contre l'isolement social	<p>Créer des lieux intergénérationnels en partenariat avec les centres sociaux, des bibliothèques</p> <p>Promouvoir le sport-santé à domicile et dans des espaces dédiés à la remise en forme des seniors</p> <p>Développer l'accompagnement à domicile par la colocation</p> <p>Favoriser le bénévolat des seniors</p> <p>Encourager les activités culturelle, sportives et de loisirs</p> <p>Développer les formes d'habitat intermédiaires pour une offre alternative entre le domicile et l'hébergement (habitat solidaire, logement intergénérationnel, résidences de services, colocation,...)</p>
Mettre en place une politique d'accès aux droits tenant compte des besoins spécifiques des seniors	<p>Former les personnes âgées aux outils numériques, mieux les accompagner via les France Services, les centres sociaux, les écrivains publics...</p> <p>Favoriser les démarches dématérialisées en matière de santé</p> <p>Mettre en place un médiateur numérique en partenariat avec les bailleurs sociaux</p> <p>Sensibiliser et former à la prise de rendez-vous téléphonique</p> <p>Accompagner des expérimentations de type numéro unique dédié aux démarches administratives / aux problèmes de mobilité</p> <p>Créer des événements permettant de faire connaître l'offre ou les expérimentations de service et développer les espaces intergénérationnels pour favoriser l'accès aux droits des personnes âgées</p> <p>Renforcer les actions particulières en direction des personnes âgées allophones étrangères en lien avec le plan de lutte contre les discriminations</p> <p>Faire participer les aînés à la construction des politiques territoriales</p>
Favoriser le sentiment de sécurité dans et hors des logements	<p>Organiser des visites de personnes âgées isolées repérées par les bailleurs sociaux</p> <p>Cartographier les espaces d'insécurité du quartier</p> <p>Favoriser les îlotages de la police municipale et les médiateurs</p>

Favoriser la mobilité	<p>Promouvoir des transports adaptés</p> <p>Élargir la mise à disposition d'une navette au prix d'un ticket de bus / tram</p> <p>Réhabiliter les rampes et les ascenseurs des logements</p> <p>Aménager des espaces publics inclusifs (bancs, toilettes publiques)</p>
Améliorer l'employabilité des seniors	<p>Favoriser le bénévolat</p> <p>Accompagner les seniors vers l'emploi</p>

ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Améliorer l'accès aux soins	<p>Favoriser la multimodalité des prises de rendez-vous médicaux</p> <p>Maintenir le format papier sur demande</p> <p>Adosser des services sociaux aux structures de santé</p> <p>Former les personnels de santé intervenant à domicile et développer les visites</p> <p>Aménager un espace dédié aux problématiques de dépendance</p> <p>Développer l'aide aux aidants (information, conseil, accompagnement, soutien psychologique)</p> <p>Prévenir les violences faites aux personnes âgées et aux personnes handicapées</p> <p>Travailler de nouvelles formes de partenariat entre bailleurs et associations ou associations et commerçants, etc., pour accompagner la perte d'autonomie</p>
Adapter le logement	<p>Promouvoir les initiatives de type « label bleu pour les personnes âgées » visant à adapter les logements aux habitants et repérer les personnes en difficulté en lien avec les associations</p> <p>Permettre le maintien à domicile en favorisant les formations et la découverte de ces métiers (aide-soignante, aide-ménagère)</p> <p>Promouvoir des expérimentations de colocation solidaire</p> <p>Mettre en place une veille sociale, créer des animations à domicile</p> <p>Développer les offres de logements adaptés et accompagnés dans le parc social en lien avec l'ARS</p> <p>Renforcer les formes de logements alternatives entre le domicile et</p>

	<p style="text-align: center;">l'hébergement</p> <p style="text-align: center;">Soutenir le portage de repas à domicile et les courses solidaires</p> <p style="text-align: center;">Se préparer à la massification des besoins en adaptation des logements dans les parcs public et privé (cf. étude DREAL)</p>
--	--

Orientation stratégique n°10

Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> ✿ Evolution du nombre d'habitants de 60 ans et plus en QPV ✿ Evolution du taux de pauvreté des plus de 60 ans ✿ Evolution du taux de pauvreté des femmes de + de 60 ans (+10%) ✿ Evolution du nombre de logements aménagés ou adaptés

COFINANCEMENTS	
Droit commun	Droit spécifique
<p>ÉTAT</p> <p>DDTM</p> <p>AAP « HLM accompagnés »</p> <p>Préfecture :</p> <p>DSIL – DPV- DETR</p> <p>Département <u>Schéma Départemental de l'autonomie (2023-2028) :</u> -. Dispositifs d'accompagnement en faveur des seniors au sein des CLIC et MDS Soutien aux actions de prévention de perte d'autonomie (Conférence des financeurs) - Appels à projets pour des projets culturels coconstruits par des associations œuvrant dans le champ culturel et des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) (dispositif l'un est l'autre) - politique Habitats Inclusifs portée par le Département- Appui à l'adaptation et l'optimisation de l'intervention des services médico-sociaux à domicile (SAMSAH...) dont les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) – APA- renforcement de la mise en place de dispositifs portant sur la réversibilité et la porosité du parcours domicile/offre intermédiaire/établissement participant pleinement à l'inclusion. AILDS</p> <p>-Bordeaux métropole : Aménagement des espaces publics.</p>	<p>État Préfecture</p> <ul style="list-style-type: none"> ✿ BOP 147 Politique de la Ville ✿ Financements des actions d'accompagnement des seniors et d'accès aux droits <p>Bordeaux Métropole/ État :</p> <p>Appel à projet du contrat de ville</p>

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°11 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION NUMÉRIQUE ;

DONNÉES

Si le niveau de fréquentation d'internet est dans l'épure nationale (91%), les habitants des QPV se révèlent moins bien équipés (75% ont un ordinateur quand 89% des Français en ont un et l'équipement en smartphone atteint 87% quand il est à 91% pour l'ensemble des Français). Il faut aussi noter que 37% des habitants ont un sentiment de non-maîtrise de l'univers numérique (contre 24% à l'échelle nationale) et un tiers jugent les abonnements trop chers ce qui est une proportion trois fois plus forte qu'à l'échelle nationale.

Si les habitants des QPV âgés de 18 à 59 ans utilisent aussi souvent Internet que l'ensemble des habitants des unités urbaines englobant un QPV pour prendre un rendez-vous médical, ils l'utilisent moins que les habitants des unités urbaines englobantes pour faire leurs courses en ligne ou pour réaliser des opérations bancaires.

De plus, les difficultés liées à la maîtrise des outils informatiques induisent un « illettrisme » touchant 17% de la population française. A cela s'ajoute la complexité des procédures : 32% des Français ont déjà renoncé à une démarche pour cette raison. Les conséquences sont nombreuses : accès limité au logement, à l'emploi, aux documents personnels.

Le territoire connaît aussi des besoins importants de recrutement dans les services numériques et une part non négligeable des projets de création d'entreprises dans les quartiers vient aussi de ce secteur d'activité. La « French Tech Bordeaux » accompagne en permanence une vingtaine de porteurs de projets de nos « quartiers ».

Enfin, l'usage massif des réseaux sociaux et la massification des techniques de l'information et de la communication, trait marquant de la période, s'il peut y avoir des effets positifs, sont aussi marqués par des impacts négatifs : nouvelle source d'addiction (aux écrans, aux paris en ligne etc.), ils sont aussi un puissant amplificateur de phénomènes (rixes, harcèlement, menaces...).

ENJEUX :

Inclusion numérique

La transition numérique est à la croisée des problématiques socio-économiques, environnementales, éducatives et écologiques.

On peut distinguer deux niveaux de fracture numérique. D'abord, la question matérielle, liée à l'accès à l'équipement et à la connexion, et ensuite celui de l'usage.

De nombreux acteurs publics et associations se sont emparés de cette problématique.

La transition numérique doit aussi être vue comme une opportunité pour les quartiers. Impactant l'ensemble des secteurs, elle crée de nouveaux métiers nécessitant de nouvelles compétences. La pénurie de personnel qualifié donne des opportunités aux travailleurs.

Outre la formation minimale nécessaire à la responsabilisation des acteurs, il apparaît opportun de mettre en place une stratégie volontariste de développement économique sur la base du secteur numérique.

Orientation stratégique n°11

INCLUSION NUMÉRIQUE

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Accroître l'offre de formation Faciliter l'accès aux services en ligne	Assurer des formations gratuites et itinérantes afin de former à l'utilisation des outils informatiques Faire connaître les différents sites (France services, Centre sociaux, école du numérique, asso, etc.) et accompagnements (conseillers numériques, médiateurs numériques, aidants numériques, ambassadeurs numériques, ...) existants sur le territoire Poursuivre la mise en œuvre des conseillers numériques dans les quartiers via les France Services Renforcer le rôle des médiathèques Faciliter l'accès aux services en ligne Installer des équipements partagés dans l'espace public

HARCÈLEMENT NUMÉRIQUE

Garantir la sécurité des utilisateurs, notamment contre le harcèlement	Soutenir des programmes de formation contre le harcèlement sur les réseaux sociaux Développer la pratique du maraudage sur les réseaux sociaux Rendre les élèves acteurs de la lutte contre le harcèlement Sensibiliser les jeunes publics aux précautions élémentaires pour protéger sa vie privée en ligne Faire connaître les numéros dédiés aux victimes de harcèlement
--	---

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / INSERTION PROFESSIONNELLE

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Adapter les formations aux emplois du numérique	Valoriser le numérique comme filière d'activité dans les quartiers Mettre en place une formation numérique précoce Adapter l'enseignement et la formation aux emplois futurs du numérique

	<p>Sensibiliser les acteurs de l'orientation aux enjeux des métiers du numérique et faire connaître les métiers du numérique</p> <p>Déployer l'offre de service numérique de Pôle Emploi (ateliers, formations), points d'accès dans les agences pôle emploi avec accompagnement par les services civiques</p> <p>Organiser des manifestations (semaine du numérique, diversidays, financement d'actions de formation POE et AFPF ...)</p>
Capitaliser sur le numérique pour soutenir l'entrepreneuriat	Renforcer le partenariat avec la french tech

Orientation stratégique n°11

Indicateur de résultats
Evolution du nombre de stagiaires professionnels dans les métiers du numérique Progression des actions de prévention autour des réseaux sociaux dans les collèges

COFINANCEMENTS	
Droit commun	Droit spécifique
<p>État</p> <p>Plateforme FranceNum, Plateforme Solidarité Numérique</p> <p>Pass Numérique, Chèques Numériques, France Services, Conseillers numériques</p> <p>Fabriques numériques de territoire, Fonds d'innovation et de transition numérique, Services Civiques, Kits inclusion numérique pour les structures de proximité</p> <p>France Services conseillers numériques</p> <p>La cartographie des conseillers numériques, Conseiller numérique France Services (conseiller-numerique.gouv.fr)</p> <p>Bordeaux Métropole</p> <p>Inclusion numérique</p> <p>Le Guide métropolitain des lieux ressources : recensement des structures locales de médiation numérique et des services de ces structures (type annuaire détaillé).</p> <p>Développement d'un wifi social</p> <p>Projet ALADDIN (accompagnement des plus précaires à l'apprentissage de l'e-mail, l'identité et la sécurité en ligne) dans le cadre du Pacte de solidarités</p>	<p>État Préfecture</p> <ul style="list-style-type: none"> ✱ BOP 147 Politique de la Ville ✱ Actions d'accompagnement, cité de l'emploi, <p>Bordeaux métropole/ État</p> <p>Politique de la ville appel à projet du contrat de ville</p>

<p>Formations Sesame, formations du Centre de Ressources de la Solidarité Numérique (CRSN), destinées aux médiateurs et acteurs sociaux (travailleurs sociaux, agents d'accueil...) afin d'apporter un bagage numérique minimum à ces acteurs.</p>	
--	--

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°12 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION DÉMOCRATIQUE.

DONNÉES

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posait le principe de coconstruction avec les habitants, experts d'usage, comme principe fondateur et axe d'intervention majeur de la politique de la ville.

Ce texte a fait naître sur chaque QPV des Conseils citoyens. 25 furent créés en 2015 sur le territoire métropolitain. Si certains ont pu perdurer, d'autres malgré les efforts des partenaires, n'ont pas été en mesure de durer.

Par ailleurs, au-delà des centres sociaux et des espaces de vie sociale, la « Vie associative » constitue également un vecteur important.

Ces dernières années de nouvelles formes de « pouvoir d'agir » ont émergé, en particulier, à l'occasion de la crise sanitaire :

- souvent liées au numérique (ex : « boucles WhatsApp » de recherche d'emploi, groupes d'entre-aides...),
- des groupes d'habitants se sont manifestés sur des thématiques particulières sans structuration classique (ex : soutien aux personnes âgées ou dépendantes lors du confinement).

Depuis 2024, dans et hors des quartiers, il est à noter un essor des « Budgets participatifs ».

ENJEUX.

La participation a quatre finalités pour les habitants :

- Échanger des informations entre usagers des quartiers, élus et bailleurs,
- Défendre des intérêts collectifs et améliorer les projets,
- Favoriser l'interconnaissance des acteurs de la vie des quartiers et la co construction,
- Participer aux projets de leur territoire.

Elle doit permettre le débat, la contre-expertise, l'animation de la vie locale. Cela concerne les Conseils Citoyens de par la loi mais également d'autres formes de participations citoyennes telles que les tables de quartiers, les conseils de quartiers, etc.

Il convient de veiller la « place » à chaque forme de participation citoyenne et de ne pas confondre la « place » et « rôle » de ses instances.

Les enjeux portent sur le soutien de l'ingénierie des instances de participation, leur reconnaissance et la valorisation de leur bénévolat.

Orientation stratégique n°12

RENOUVELER LA PARTICIPATION CITOYENNE

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT
Rendre acteurs les habitants en développant de nouvelles formes de participation, notamment numériques	Développer des outils d'expression et de codécision, proposer de nouvelles formes de réunion Encourager la mutualisation et l'échange de bonnes pratiques Accroître la communication sur les actions participatives Favoriser les actions hors les murs, en pied d'immeubles, et dans les lieux de vie pour toucher un public non-associatif Encourager la participation des jeunes les rendre acteurs de leur territoire

CONSEILS CITOYENS

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Clarifier les missions des conseils citoyens	Assurer une information en continu et favoriser leur montée en compétence sur les thématiques techniques (formation ERU...) Légitimer la place des habitants dans la gouvernance Faire participer les représentants des conseils et demander leur avis aux instances techniques et au pilotage du contrat de ville Confier des missions de veille aux conseils citoyens Généraliser la consultation des habitants Valoriser les projets porter par les conseils citoyens
Développer leurs capacités d'échanger et d'affirmer pour renforcer leur rôle dans leurs quartiers	Réaffirmer leur pouvoir d'interpellation des institutions Développer une action de communication sur le rôle et les compétences des institutions Mettre en place un flux d'information continu Mettre en œuvre des fiches navettes facilitant les échanges entre les conseils citoyens et les institutions

<p>Faciliter l'activité, pérenniser la participation</p>	<p>Faire vivre une collégiale des conseils citoyens sur le département</p> <p>Consulter l'ensemble des acteurs intervenants sur les projets d'aménagements</p> <p>Mettre en place une démarche de gestion urbaine sociale de proximité</p> <p>Proposer des ressources et des modes d'emplois, développer la formation par des tiers</p> <p>Adapter les horaires de réunion pour faciliter la participation des personnes en activité</p> <p>Organiser des marches exploratoires</p> <p>Mettre en œuvre et accompagner les budgets participatifs</p> <p>Soutenir les initiatives citoyennes, notamment en matière environnementale</p>
--	---

Orientation stratégique n°12

Indicateurs de résultats

- ✿ Nombre de nouvelles formes de participation citoyenne expérimentée
- ✿ Nombre de projets et de préconisations réalisés par les habitants (cc ou autres formes de participation citoyenne)

COFINANCEMENTS

Droit commun

Droit spécifique

État Préfecture

- ✿ BOP 147 Politique de la ville
- ✿ Financements d'actions, de formations des conseils citoyens (ERU)
- ✿ Financements d'actions relatives à la participation citoyenne

Bordeaux Métropole :

Animation de la démarche GUSP portée par les communes ayant un projet de renouvellement dans le cadre de l'ANRU

D. DES QUARTIERS PLUS OUVERTS, PLUS ATTRACTIFS ET PLUS SURS

Favoriser la tranquillité, renforcer l'attractivité

ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 13 : « DU PROJET URBAIN AU PROJET HUMAIN »

DONNÉES

Faisant suite aux opérations inscrites en août 2003 au Programme National de Rénovation Urbaine ou à des opérations hors dispositif PNRU (Bordeaux - Saint Michel), la période de l'actuel "contrat de ville" montre que les opérations de renouvellement urbain et les réhabilitations de logements ont apporté une certaine amélioration du cadre de vie des habitants, entraînant un début de changement d'image du quartier, revendiqué hors et surtout dans les quartiers concernés.

Dans ce groupe de sites, il y a deux quartiers sortis de la géographie prioritaire depuis 2014 : « le Bousquet » à Bassens et les « Érables » à Ambarès-et-Lagrave. Deux quartiers -Floirac « Jean Jaurès » et Cenon « 8 mai 45 »- voient leurs « Indices de Développement Territoire » s'améliorer (avec néanmoins des valeurs nettement éloignées des performances du reste de la Métropole).

Les différentes études nationales sur les sites inscrits au PNRU montrent une hausse marginale des revenus.

La construction des logements (avec par exemple des cuisines ouvertes, la requalification des espaces publics ne tenant pas compte des pratiques sociales...) ont pu engendrer dans certains quartiers des fragilisations de relations de voisinage (accédants à la propriété / locataires historiques), le développement du contournement de la carte scolaire, la fin de la garde collectives des enfants.

Les opérations de transformation de l'espace urbain doivent être effectuées en concertation avec les habitants, afin de permettre le développement d'espaces à souplesse d'usage et d'appropriation collective.

Aujourd'hui, la minéralité de l'espace, la concurrence entre les espaces de stationnement et d'habitation, le manque de cheminements piétons et vélo, l'insécurité et le sentiment d'insécurité dans l'espace public limitent la pleine appropriation de l'espace public par ces publics.

ENJEUX :

- Affirmer la place des habitants et leur émancipation socio-économique au centre des projets urbains et proposer une stratégie d'attractivité quartier par quartier,
- Faire pleinement participer dans la durée les habitants et usagers,
- Proposer une stratégie d'insertion socio-économique ambitieuse aux acteurs de l'emploi et de l'économie du territoire,
- Généraliser à tous les quartiers une charte de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP), qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants au quotidien,
- Accompagner les habitants dans la durée.

Orientation stratégique n°13

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Faire de l'émancipation socio-économique un objectif des opérations de renouvellement urbain</p>	<p>Faire des PRU des projets économiques de territoire</p> <p>Faire travailler les entreprises locales et associer ces travaux à des projets d'insertion</p> <p>Structurer dans un document unique les actions d'accompagnement des habitants avant, pendant et après les travaux sous la forme d'un 1%</p> <p>Instituer des marches exploratoires comme préalable de tout projet d'aménagement.</p>
<p>Favoriser l'attractivité des quartiers</p>	<p>Associer les habitants sur les aménagements des quartiers</p> <p>Améliorer la propreté du quartier en évacuant les encombrants, les voitures ventouses, gestion des déchets...</p> <p>Travailler les enjeux de propreté avec la mission stratégique et les ambassadeurs de Bordeaux Métropole</p> <p>Sensibiliser au tri et aux bonnes pratiques</p> <p>Mettre en place un marketing territorial</p> <p>Créer ou réhabiliter des équipements publics de qualité au bénéfice des habitants et susceptibles d'attirer une population extérieure</p> <p>Diversifier les équipements économiques des quartiers</p> <p>Mieux communiquer sur les projets de PRU</p> <p>Favoriser les flux résidentiels</p> <p>Végétaliser les quartiers et développer les pratiques nourricières</p>
<p>Développer la vie de quartier</p>	<p>Soutenir les acteurs de l'animation de la vie sociale</p> <p>Accompagner des actions intergénérationnelles</p> <p>Associer les habitants aux projets d'aménagements</p> <p>Rendre les habitants acteurs via des budgets participatifs</p> <p>Développer les maisons de quartier et les maisons des associations</p> <p>Favoriser les lieux uniques d'information et d'accompagnement socio-économique</p>

<p>Renforcer la qualité des logements</p>	<p>Réhabiliter les logements en mauvais état ou insalubres</p> <p>Accélérer la réhabilitation des bâtiments pour améliorer leurs performances énergétiques</p> <p>Favoriser l'accès de tous les logements sociaux des quartiers au réseau d'énergie</p> <p>Végétaliser et « désimperméabiliser » les espaces publics pour lutter contre les îlots de chaleur</p> <p>Promouvoir le dispositif France Renov pour améliorer la rénovation des copropriétés</p> <p>Mesurer le phénomène des sous-locations</p> <p>Maintenir des logements en rez-de-chaussée pour les handicapés et les personnes âgées et mettre aux normes les logements pour les personnes en situation d'handicap</p>
<p>L'accompagnement du projet</p>	<p>Proratiser les investissements selon la richesse des territoires</p> <p>Évaluer les opérations précédentes de PRU pour éviter de refaire les mêmes erreurs et valoriser les réussites</p> <p>Renforcer les démarches de la GUSP ainsi que sa gouvernance</p> <p>Mettre en place une ligne « fonctionnement » au sein de Bordeaux Métropole pour les OAIM RU pour accompagner la GUSP</p> <p>Faire des espaces publics accessibles à tous</p>

Orientation stratégique n°13

Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> ☀ Nombre de marches exploratoires de GUSP ☀ Impact des marches exploratoires de GUSP (nombre de sollicitations réalisées/envoyées aux élus ou aux bailleurs sociaux)

COFINANCEMENTS	
Droit commun	Droit spécifique
<p>État DDTM</p> <p>Fonds vert, DPV, Quartier résilient, Fabrique prospective, DETR, DSIL, Abattement TFPB, TVA 5,5% sur les achats immobiliers neufs, Fonds d'accompagnement « HLM accompagnés », France Renov, Financements Aménagement et logement ANRU, ANAH,</p> <p>DSDEN SDJES : L'ANS</p> <p>Bordeaux Métropole :</p> <p>Pilotage des opérations de renouvellement urbain dans le cadre des opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain</p> <p>Maîtrise d'ouvrage des projets d'aménagement de l'espace public</p> <p>PAT</p> <p>Plantons 1 millions d'arbres : soutien à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs. :</p> <p>Plan de prévention et de valorisation des déchets mars 2022</p> <p>Plan propreté</p> <p>Règlement d'intervention plan piscines</p>	<p>État Préfecture</p> <ul style="list-style-type: none"> ☀ BOP 147 Politique de la ville ☀ Actions d'accompagnement <p>Bordeaux métropole ;</p> <p>Règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville et du renouvellement urbain</p> <p>Animation de la démarche GUSP portée par les communes ayant un projet de renouvellement dans le cadre de l'ANRU</p>

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°14 : ACCOMPAGNER LA POLITIQUE DE MIXITÉ SOCIALE

DONNÉES

Le territoire métropolitain est marqué ces dernières années par un très fort développement démographique (environ 7% pour la période 2013 / 2018) qui a aussi impacté, certes dans une moindre mesure, les quartiers (environ 2%) du territoire.

Dans ces quartiers, 40 % des foyers sont désormais sous le seuil de pauvreté (contre 37% en 2013) contre 14 % sur la Métropole (13 % en 2013). 14,5% des habitants sont bénéficiaires des minima sociaux contre 6,7 % sur le reste du territoire Métropolitain. 24,3 % sont couverts par la complémentaire santé solidaire (C2S).

Comme au plan national, le taux d'activité des femmes est en retrait.

En matière de logement, le parc de logements des QPV de la métropole se caractérise par :

- Une sur-représentation des logements collectifs, de typologie intermédiaire (T3/T4), construits entre 1946 et 1990,
- Et une forte densité de l'offre très sociale 47%. Dans de trop nombreux quartiers PRU1 de Bordeaux-Métropole, les écarts de revenus des ménages des QPV avec le reste de la commune et de Bordeaux-Métropole se sont accrus actant les limites de l'application de la politique de la ville quand d'autres politiques, donc celle de peuplement et d'attribution mettent en place des effets ségrégatifs. Ainsi, se paupérisent les quartiers de logements sociaux anciens et même les résidences HLM construites dans les quartiers en renouvellement urbain dans le cadre du PRU1, reviennent en QPV quand elles en étaient sorties.

Plus globalement, la construction neuve dans toute ses composantes dans les QPV est resté limitée au regard de la très forte dynamique métropolitaine.

Elle s'est tout de même nettement renforcée depuis 2006 et atteint près de 1 100 logements sur la période 2016-2021 :

- Ces constructions neuves tendent à faire évoluer les caractéristiques du parc vers davantage de petites typologies de type T1 et T2 participant ainsi à une forme de diversification de l'offre.
- La construction de logements collectifs neufs privés dans les QPV a représenté 2% de la production métropolitaine. Ce taux s'élève à 24% dans un périmètre de 500 mètres autour des QPV laissant voir une forme de diversification sociale.
- Cette évolution commence à faire évoluer les Professions et Catégorie socio professionnelles apparaissant dans les statistiques des écoles primaires des QPV.
- La mobilité résidentielle dans les QPV est, dans la plupart des cas, inférieure à celle observée dans le reste de la métropole.
- Enfin malgré des efforts de renouvellement urbain l'image globale des quartiers restent à l'extérieur de ceux-ci dégradé voir stigmatisante.
- La collégiale des conseils citoyens constate l'absence de mixité dans les quartiers, il y a un glissement et un renforcement de la pauvreté à chaque remplacement de locataire. La question de l'attribution des logements au sein des quartiers est une urgence.

ENJEUX

Les enjeux sont multiples :

- Accompagner la mise en œuvre de la convention Intercommunale d'Attribution (CIA) et de la charte du relogement, signées en avril 2023 pour favoriser l'équilibre des territoires dans l'accueil des ménages fragiles et modestes.
- Structurer une dynamique de mixité endogène par la mise en place d'une politique favorable à l'emploi (en particulier des femmes), de lutte contre la précarité et la réussite scolaire.
- Favoriser une mixité exogène (« apport » de personnes d'autres territoire) par la mise en œuvre d'une politique d'attractivité.
- Développer une observation en continue de la mixité sur les QPV et les territoires fragiles de la métropole.
- Poursuivre le rééquilibrage du territoire en matière d'offre sociale par la mise en œuvre des objectifs du programme local de l'habitat.

Orientation stratégique n°14

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Accompagner la mise en œuvre de la « convention Intercommunale d'Attribution » et la charte de relogement</p>	<p>Promouvoir les principaux objectifs de rééquilibrage des territoires dans l'accueil des ménages modestes et fragiles, dans le cadre notamment des conférences intercommunales du logement ou de ses ateliers.</p>
<p>Structurer une dynamique de mixité endogène par la mise en place d'une politique favorable à l'emploi (en particulier des femmes), de lutte contre la précarité et la réussite scolaire.</p>	<p>Développer et accompagner la réalisation d'une charte d'insertion, d'emploi et de formations liée aux projets de renouvellement urbain.</p> <p>Structurer une ambitieuse stratégie emploi pour les femmes dans chaque QPV pour lutter contre la précarité de l'emploi.</p> <p>Développer une stratégie de développement des ambitions scolaires et de réussite scolaire</p> <p>Favoriser l'accès à la propriété des logements en état et le parcours résidentiel selon l'évolution de la taille des familles</p>
<p>Favoriser une mixité exogène par la mise en œuvre d'une politique d'attractivité</p>	<p>Accompagner le travail de conception de la stratégie métropolitaine d'attribution en QPV et accompagner la mise en œuvre des préconisations</p> <p>Limiter la concentration de pauvreté dans les quartiers à travers les attributions de logements</p> <p>Amplifier l'effort d'accueil des plus fragiles hors quartier</p> <p>Soutenir les projets d'équipements à rayonnement métropolitain susceptible d'attirer une population extérieure</p> <p>Favoriser le retournement de l'image extérieure du quartier par des actions structurantes et hautement qualitatives à l'échelle de la Métropole dans le domaine de la culture, du sport, CCSTI, formation professionnelle.</p> <p>Améliorer l'image du quartier par le renforcement des actions de propreté et d'entretien des espaces extérieurs</p> <p>Observer le sentiment d'insécurité et développer une stratégie pour y remédier</p> <p>Développer l'attractivité des logements par la qualité architecturale et environnementale des logements et des résidences (soutiens à la démarche Eco-quartier)</p>

Suivre la qualité des opérations neuves en diversification parfois sujettes à des malfaçons et des dégradations rapides (démarche POPSU copropriétés de Bordeaux-Métropole sur le logement investisseur)

Développer le nombre de propriétaires-occupants dans les opérations de diversification reposant sur la défiscalisation

Accueillir et favoriser l'intégration à la vie locale de ces nouveaux-habitants

Orientation stratégique n°14

Indicateurs de résultats

- ✿ Nombre de locataires devenus propriétaires
- ✿ Nombre de logements sociaux créés hors des communes en politique de la ville

COFINANCEMENTS

Droit commun

État DDTM

- ✿ Fonds de restructuration des logements commerciaux

Bordeaux métropole :

Convention intercommunale d'attribution (CIA) Charte du relogement, avril 2023
Charte d'insertion

Droit spécifique

État Préfecture

- ✿ BOP 147 Politique de la ville
- ✿ Actions d'accompagnement

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°15 : FAVORISER LA TRANQUILLITÉ DES QUARTIERS ET LE LIEN SOCIAL

DONNÉES

Au plan national, le nombre de faits enregistrés, rapportés au nombre d'habitants, est plus élevé dans les QPV que dans les autres quartiers des leurs agglomérations concernant les violences physiques (intrafamiliales ou non), les vols violents, les dégradations de véhicules et les violences sexuelles (note « inter-stat » / décembre 2020).

La population des QPV de la Métropole a augmenté de 3,9 % su la période contractuelle et connaît un profil plus féminin (53%), plus isolé et plus pauvre (que le reste de la Métropole) qui la rend plus sensible au sentiment d'insécurité.

Ce dernier est en moyenne, au plan national, deux fois et demie plus fort dans les QPV que dans le reste des territoires englobants (note « Inter-stat » décembre 2020) : 26 % des habitants ont régulièrement peur contre 10 % hors QPV.

Les QPV métropolitains connaissent aussi les évolutions dans les questions de sécurité : évolution du trafic de stupéfiants et du développement de la prostitution des mineurs.

Depuis 2012, le territoire est doté d'un GIP médiation comprenant aujourd'hui une trentaine de médiateurs qui interviennent majoritairement au titre de la « politique de la ville » dans 8 quartiers sur 2 communes. Son activité relève pour plus de 50 % de questions de « tranquillité publique ».

Dans le cadre de leurs objectifs d'accompagnements (« prévention de la marginalisation et aide à l'insertion des jeunes ») 9 associations de prévention spécialisées via le Schéma départemental 2017 / 2022 (porté par le Conseil Départemental) ont une présence réaffirmée dans les QPV et les anciens quartiers de veilles actives de la Métropole.

Le territoire connaît une forte et hétérogène présence d'acteurs socio-éducatifs, sportifs, culturelles sur ces créneaux de fin de journée et de week-end ainsi que des gymnases ou des city stades ouverts. Les périodes de moindre présence des services publics fermés notamment aux alentours du 15 août et des fêtes de fin d'années, sont les plus sensibles.

Un autre enjeu est de ne pas perdre les acteurs économiques qui peuvent être enclins à des départs, faute de « tranquillité publique ». En effet, certains quartiers connaissent d'une part un sentiment d'insécurité plus important que les territoires englobants, et d'autre part une délinquance spécifique marquée par des faits plus traumatisants (« vols avec armes », « vols violents sans armes »).

Cette problématique de tranquillité publique constitue en outre une des raisons clef de la mauvaise image des « quartiers ». Ce phénomène empêche la pleine appropriation de l'espace public, un frein à des activités commerciales ou à la diversification sociale.

ENJEUX

Si l'insécurité constitue un problème identifié dans les quartiers, il existe toutefois une différence entre la perception des habitants et la réalité. Le ressentiment se concentre, le plus souvent sur les incivilités et le trafic de stupéfiants.

Le décalage entre la perception des habitants d'un sentiment d'insécurité et la réalité des chiffres d'une délinquance relativement maîtrisée a conduit à cibler les incivilités (rodéos, deal, consommation de stupéfiants, etc.) comme un facteur fort de ce sentiment négatif qui aboutit à un mal vivre dans un quartier.

Les questions de prévention et de sécurité doivent être prises en compte pour y apporter des

réponses adaptées selon la nature des problèmes et des publics (du problème de nuisance de voisinage à la répression des trafics de stupéfiants, de prostitution des jeunes, des rixes interquartiers, des violences intrafamiliales).

La définition de stratégie de prévention doit prendre en compte la fragilité des publics et la nécessité de proposer des alternatives et doit conduire à définir les différents enjeux.

Les aspects répressifs et préventifs doivent être conjointement mis en œuvre afin d'apporter des réponses globales sur des problèmes aussi divers que la nuisance de voisinage, la répression des trafics, la prostitution des jeunes, les rixes inter quartiers, ou encore les violences intrafamiliales.

Orientation stratégique n°15

STRATÉGIE ET COORDINATION

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Garantir un cadre de vie sécurisant aux habitants des quartiers en renouvelant la stratégie de sécurité pour prendre en compte les nouvelles formes d'infractions</p>	<p>Améliorer l'interconnaissance des services œuvrant au sein des quartiers</p> <p>Animer une stratégie de prévention, de sécurité et de lutte contre le sentiment d'insécurité en tenant compte des axes intercommunaux : sécurité dans les transports, prévention de la délinquance juvénile, rixes interquartiers etc.</p> <p>Réaffirmer l'importance du partenariat et la collaboration avec les acteurs locaux avec la Prévention Spécialisée Intrinsèquement liée à son territoire</p> <p>Accompagner les formations sur les transformations des modes de distribution et de consommation des stupéfiants et aux questions relatives à la prostitution des mineurs</p> <p>Mettre en place une action de prévention et de médiation des rivalités inter-quartiers</p> <p>Former sur les questions de prostitutions et l'évolution de la vente et des consommations de produits toxiques et renforcer une culture commune sur ces sujets</p> <p>Travailler à la résorption des rivalités/ rixes inter-quartiers et des tensions avec forces de l'ordre et dans certains cas avec les services publics ou tout représentant d'institution (s'inspirer de la CE de la ville de Bordeaux et de l'expérimentation de Floirac)</p> <p>Travailler dans une approche préventive, informative et d'écoute active (Pas d'approche de type contrôle moral)</p> <p>Approfondir les stratégies en matière de GUSP</p>
<p>Renforcer l'effort de prévention de la délinquance, prévenir la récidive</p>	<p>Conforter les projets de partenariats autour de la prévention spécialisée, la médiation, la sécurité.</p> <p>Structurer et systématiser les démarches de prévention situationnelle et les marches exploratoires pour les femmes, les jeunes et les personnes âgées</p> <p>Mettre en réseau les acteurs de la médiation et accompagner les projets de formations.</p> <p>Accompagner les jeunes vers des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle</p> <p>Structurer une banque de support pour les Travaux d'Intérêt Généraux</p> <p>Développer des actions de prévention dans les établissements scolaires</p>

	<p>Renforcer la concertation sur l'aménagement de l'espace public et l'occupation de l'espace public</p> <p>Avoir une attention à ce qui n'est pas/peu visible (« deal » versus prostitution)</p> <p>Prendre en compte les problématiques de Santé mentale liées à la consommation de stupéfiants</p> <p>Déployer la médiation en établissements scolaires et les psychologues de proximité</p>
Rétablir la confiance	<p>Créer des lieux d'accueil et d'écoute, en particulier pour les femmes et les enfants ayant subis des violences intrafamiliales</p> <p>Conforter des bailleurs sociaux comme acteurs du repérage des jeunes en fragilité</p> <p>Promouvoir les dispositifs de « Pair-Aidance »</p> <p>Mettre en place une action spécifique sur les risques liés aux réseaux sociaux</p> <p>Encourager la pratique de maraudage sur les réseaux sociaux</p>
Travailler l'observation, renforcer la coordination	<p>Favoriser l'observation des évolutions spécifiques de la délinquance en QPV et favoriser les partenariats pour améliorer la prévention et la médiation</p> <p>Contribuer à pérenniser l'observatoire de la sécurité dans les transports</p> <p>Travailler régulièrement avec les instances participatives sur les espaces favorisant le sentiment d'insécurité</p>
Renforcer le rapprochement police-population et l'accueil des victimes	<p>Soutenir les actions favorisant le rétablissement du dialogue entre la police et des jeunes dans l'enseignement secondaire</p> <p>Promouvoir le développement, dans une logique de continuum de sécurité, d'une police de proximité</p> <p>Conforter les CPLJ et les délégués police population</p> <p>Intégrer les délégués cohésion police-population aux groupes de travail du Contrat de ville</p> <p>Renforcer l'accueil par des intervenants sociaux en commissariat</p> <p>Promouvoir l'engagement des jeunes, en mobilisant notamment les plus fragiles via les structures jeunesse et les établissements scolaires pour permettre leur accès à l'expérience proposée par le SNU (classes engagées et volontariat) et par le service civique. Cette politique de soutien à l'engagement des jeunes porte une sensibilité altruiste, au travers d'un engagement collectif ou individuel et permet de promouvoir chez les jeunes une construction citoyenne, mais également un moyen de rapprocher les jeunes des institutions en particulier celles en charge d'exercer des missions d'autorité (Police,</p>

LUTTER CONTRE LES FORMES SPÉCIFIQUES DE VIOLENCE DANS LES QUARTIERS

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
<p>Mieux accompagner les victimes de violences intrafamiliales</p>	<p>Créer des lieux d'écoute des femmes et des enfants ayant subi des violences</p> <p>Former les acteurs de territoires aux problématiques de violences intrafamiliales afin de mieux accueillir et orienter les victimes</p> <p>Développer une coordination efficace des acteurs et renforcer les instances locales</p> <p>Proposer la création d'un comité de coordination de tous les acteurs institutionnels et associatifs œuvrant contre les maltraitances faites aux âgés (Département, ARS, Préfecture, Associations et établissements) ainsi que la mise en place d'une plateforme numérique de signalement commune à l'ensemble de ces acteurs permettant des réponses concertées</p> <p>Conduire, au côté de l'État et des différents partenaires une expérimentation permettant de mieux prendre en charge les femmes avec un handicap victimes de violences en incluant les possibilités d'aides financières et la « déconjugalisation » de l'AAH</p> <p>Accompagner les victimes à travers les missions de santé du Département : PMI (suivi des femmes enceintes, des nourrissons et des jeunes enfants), Centres de santé sexuelle (Ex CPEF), accompagnement des adultes en situation de précarité, CeGIDD</p> <p>Coordonner le parcours de soin avec les partenaires : hôpitaux (CAUVA), professionnels de santé et associations.</p> <p>Mieux repérer les femmes victimes de violences</p> <p>Favoriser la prévention et la médiation</p> <p>Faciliter le dépôt de plainte et le soutien aux victimes et renforcer les intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie</p> <p>Faire connaître et renforcer les outils et mesures existantes</p> <p>Expérimenter des dispositifs visant à mieux repérer les victimes</p> <p>Accompagner la mise en place de « Pack Nouveau Départ »</p> <p>Déployer et faire connaître la nouvelle Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes pour les Adultes en situation de vulnérabilité (CRIPA), rattachée à la plateforme d'accueil autonomie</p> <p>Financer les partenaires associatifs contribuant à une offre de soins pluridisciplinaire permettant une reconstruction psychologique et physique. Soutenir le CAUVA, CAIO, la maison d'ELLA, l'APAFED, La maison de Simone, le centre de prise en charge des auteurs de</p>

	<p style="text-align: center;">violences conjugales</p> <p style="text-align: center;">Faire connaître et Renforcer les mesures existantes : éviction du conjoint violent, téléphone grand danger, bracelet anti-rapprochement, ordonnance de protection, ordonnance d'assistance éducative, accompagnement psychologique des femmes et des enfants, ...</p> <p style="text-align: center;">Impulser des actions pour mieux accueillir, mieux accompagner les victimes et mieux anticiper les dangers</p>
<p style="text-align: center;">Renforcer la lutte contre les trafics, la prostitution, les rodéos</p>	<p style="text-align: center;">En complément des enjeux de sécurité prendre aussi en compte la dimension de santé (détecter le plus tôt possible, accompagner les jeunes sur les problèmes de santé, développer les moyens sanitaires en direction des jeunes, à l'instar des psychologues de rue).</p> <p style="text-align: center;">Inclure la prévention / le traitement des infractions sexistes et des discriminations dans les CLSPD.</p> <p style="text-align: center;">Renforcer les moyens, adapter l'action des services de police et de justice dans les quartiers.</p> <p style="text-align: center;">Mettre en place des bandes rugueuses pour lutter contre les rodéos</p>
<p style="text-align: center;">Redonner confiance aux habitants, et notamment des femmes, dans leur lieu de vie</p>	<p style="text-align: center;">Dès leurs conceptions développer des espaces publics accueillant permettant la cohabitation de différents groupes et favorisant la mixité sociale</p> <p style="text-align: center;">Identifier régulièrement avec les instances participatives les lieux favorisant un sentiment d'insécurité et mieux prendre en compte, en complément de la lutte pour la sécurité, ces espaces</p> <p style="text-align: center;">Redonner aux femmes leur rôle de pacificatrice dans l'espace public</p> <p style="text-align: center;">Concevoir avec les bailleurs sociaux et les habitants des propositions d'amélioration des conditions de vie dans les résidences sociales</p> <p style="text-align: center;">Laisser les éclairages publics allumés la nuit</p> <p style="text-align: center;">Systématiser la présence de gardiens et de médiateurs dans le parc social</p> <p style="text-align: center;">Mettre en place une vidéo surveillance extérieure</p>

Orientation stratégique n°15

Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> ✿ Nombre d'actions de préventions menées en QPV ✿ Nombre d'actions de réinsertion visant à prévenir la récidive ✿ Nombre de TIG accueillis et pris en charge par les signataires du contrat de ville

COFINANCEMENTS	
Droit commun	Droit spécifique
<p>État</p> <ul style="list-style-type: none"> ✿ FIPDR, MILDECA, ✿ DDDFE Lutte contre les violences et la prostitution : AAP de l'AGRASC (agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués et financement de Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales CPCA, financements des structures d'accueils des femmes victimes de violence) ✿ AAP Plan pauvreté Accueil et accompagnement de femmes victimes de violence en situation de grande précarité en Nouvelle-Aquitaine <p>Conseil Départemental : soutien dans le cadre du d'actions départemental de lutte contre les violences conjugales 2022 -2027 Services Départementaux PTS/MDS/PMI/Pôles Autonomie/services de santé départementaux – soutien auprès des associations intervenant dans les champs victimes des violences conjugales, intrafamiliales et traites des humains, Accompagnement financier des travailleurs sociaux dans gendarmerie – plateforme repérage et signalement CRIPA – Soutien actions inscrite dans le cadre du schéma départemental de prévention spécialisée 2023 - 2028 - soutien actions au sein des collèges – soutien acteurs associatifs et actions dans le cadre d'AA" P et AILDS.</p>	<p>État Préfecture</p> <ul style="list-style-type: none"> ✿ BOP 147 Politique de la ville ✿ Financements d'actions de rapprochement police-population, adultes relais, médiateurs sociaux <p>Bordeaux Métropole/ État :</p> <p>Politique de la ville appel à projet du contrat de ville.</p>

E. DES QUARTIERS PLUS INCLUSIFS ET PLEINEMENT ACTEURS

Lutter contre les discriminations, assurer l'égalité républicaine

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°16 : LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATIONS

Les habitants des quartiers sont, par leur profil socio-économique, par leur lieu de résidence, par leurs spécificités démographiques ou sanitaires, plus sujets aux discriminations.

Les étrangers représentent 23,2% de la population des QPV. Une enquête Aresvi de 2021 indique que 77% des personnes déclarent avoir subis des discriminations au cours des 12 derniers mois. 80% des personnes interrogées disent en avoir été témoins, tandis que 35% des personnes s'estimant avoir été discriminées déclarent aussi avoir été méprisées. Ces discriminations revêtent parfois un caractère intersectionnel, où se cumulent discriminations de nationalité et de revenus.

Cette situation est à même de générer un sentiment d'injustice et d'exclusion. Ces violences quotidiennes affaiblissent les valeurs de la République dans certaines parties du territoire national, suscitant des attitudes de repli communautaire, familial, ou encore générationnel.

Au-delà des difficultés objectives liées à la langue ou à l'interculturalité, les inégalités de traitement révèlent des pratiques discriminatoires, intentionnelles ou non, individuelles ou systématiques, aboutissant à l'exclusion de personnes sur des critères d'origines, de résidence, ou encore de genre.

Ces pratiques délictueuses sont insuffisamment combattues, du fait de l'absence d'une mesure objective de la discrimination, et des difficultés rencontrées par les habitants lorsqu'ils doivent apporter des preuves. A l'isolement des victimes se conjuguent l'impunité des coupables et le désarroi de la plupart des partenaires.

Améliorer la cohérence, la lisibilité et l'efficacité des mesures de lutte contre les discriminations constitue un engagement phare de ce contrat de ville.

LES ENJEUX

Particulièrement dans les sites prioritaires du Contrat de Ville, les sentiments d'injustice et de non appartenance à la collectivité se nourrissent de situations concrètes d'exclusion ou de rejet, vécues par les habitants comme autant de violences quotidiennes. Et comme autant d'occasions de considérer que les valeurs de la république n'irriguent pas réellement l'ensemble du territoire national, et donc de renforcer la défiance à l'égard des institutions et de leurs agents, de susciter des attitudes de repli communautaire, familial, générationnel, etc.

Bilans et diagnostics témoignent de la prégnance des difficultés rencontrées dans certains sites pour accéder aux bonnes informations, pour bénéficier de ses droits ou d'un service collectif, pour accéder au logement adapté à sa famille ou à la formation susceptible de déboucher sur l'emploi visé, etc. Les acteurs de terrain identifient les freins principaux à l'origine de ces difficultés: information insuffisante ou inadaptée, incompréhensions (parfois de nature interculturelle), maîtrise insuffisante de la langue...

Au-delà des incompréhensions et des difficultés objectives des usagers, les inégalités de traitement relèvent souvent de pratiques discriminatoires, intentionnelles ou non, individuelles ou systémiques de divers acteurs qui produisent in fine l'exclusion d'une catégorie de personnes- le plus souvent liée à des critères d'origine, de résidence, mais aussi de genre, avec donc une pénalisation supplémentaire pour les femmes des QPV. Les diagnostics montrent que les habitants considèrent que ces pratiques, pourtant délictueuses, sont insuffisamment combattues car le plus souvent niées dans leur réalité peu prise en compte par les pouvoirs publics : pas de mesure objective de la discrimination, difficulté d'apporter des preuves, isolement des victimes, impunité des coupables, etc.

L'enjeu est donc d'améliorer la cohérence et la lisibilité des mesures pratiques et concrètes de lutte contre les discriminations liées aux critères d'origine et de résidence, et de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes, massives dans les QP comme sur l'ensemble du territoire.

Les signataires du Contrat de ville, en application des dispositions du plan de lutte contre le racisme,

l'antisémitisme et les discriminations à l'origine, s'engagent dès 2024 à se saisir de la lutte contre la haine et les discriminations comme une priorité à l'échelle locale et à celle de l'agglomération. Ils s'engagent également à prolonger et renforcer le soutien aux actions LCD en cours de réalisation, ainsi qu'à promouvoir l'égalité femmes-hommes, à communiquer positivement sur ces actions, comme sur l'image des quartiers et de leurs habitants.

Orientation stratégique n°16

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Prévenir les discriminations	<p>Questionner régulièrement les habitants sur les discriminations ressenties et vécues</p> <p>Développer le plan territorial de Lutte Contre les Discriminations à l'échelle métropolitaine et l'articuler avec les plans d'actions communaux et intercommunaux</p> <p>Expérimenter des dispositifs innovants dans ce domaine afin de traiter concrètement les discriminations</p> <p style="text-align: center;">Renforcer la médiation dans ce domaine</p> <p>Sensibiliser et former l'ensemble des acteurs publics et privés intervenant hors QPV à la lutte contre les discriminations et à la promotion de la diversité</p> <p>Mettre en place des interventions en milieu scolaire, dans et hors des « Quartiers » sur les discriminations en s'appuyant sur la promotion de la diversité</p> <p style="text-align: center;">Construire des parcours adaptés pour les victimes de discriminations</p> <p>Mener une réflexion contre le racisme qui se manifeste dans les quartiers par de l'ostracisme et par le développement d'une véritable culture de l'entre soi</p>
Agir contre les actes répréhensibles	<p>Inscrire la lutte contre les discriminations dans les CLSPD</p> <p>Recueillir et diffuser les bonnes pratiques, favoriser la co construction d'outils</p> <p>Informer sur les outils, les recours et les procédures de dépôt de plainte et de saisie du défenseur des droits et du parquet</p>
Accompagner les victimes	Accompagner les victimes via des personnes-relais

Orientation stratégique n°16

Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> ✿ Evolution du nombre de plaintes et de signalements concernant les comportements discriminatoires ✿ Evolution du sentiment de discrimination

COFINANCEMENTS	
Droit commun	Droit spécifique
<p>État : Dilcra</p> <p>Département : Plan d'actions Départemental pour la diversité et l'égalité 2022 - 2027 – soutien financier et accompagnement/formation, sensibilisation des acteurs associatifs et agents du Département contribuant notamment à promouvoir l'Égalité entre les femmes et les hommes (sport, culture, action sociale, développement social) – plan d'actions départemental de lutte contre les violences conjugales 2022 -2027</p> <p>Bordeaux Métropole : plan d'actions de lutte contre les discriminations</p>	<p>État Préfecture</p> <ul style="list-style-type: none"> ✿ BOP 147 Politique de la ville ✿ Financements d'actions de lutte contre les discriminations <p>Bordeaux Métropole/ État :</p> <p>Politique de la ville appel à projet du contrat de ville.</p> <p>Bordeaux Métropole Enquête sur le sentiment de discriminations.</p>

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°17 : FAIRE DE L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES, UNE THÉMATIQUE FORTE DU CONTRAT DE VILLE ;

DONNÉES

D'après l'étude du compas à l'échelle de la région nouvelle aquitaine, il est constaté les observations suivantes :

Le taux d'activité féminin a diminué de 2,7% entre 2014 et 2019 dans les quartiers prioritaires alors qu'il a augmenté de 1,8% dans les autres quartiers. Cela peut s'expliquer par le fait qu'une part croissante de femmes peu qualifiées ne recherche plus de travail de par la dégradation des conditions d'emploi et de la faiblesse de l'offre.

Elles sont par ailleurs plus souvent sans expérience professionnelle : à l'échelle nationale, 11% des femmes non actives à la recherche d'un emploi déclarent n'avoir jamais travaillé, soit deux fois plus que dans les unités urbaines environnantes.

Cette situation est accentuée par la crise. Il ne faut pas concentrer notre attention exclusivement sur les femmes qui ne sont pas en emploi. Ainsi, à l'échelle nationale, moins d'une femme sur deux de 25 à 64 ans résidant dans un quartier prioritaire est en emploi – alors qu'elles sont plus de deux sur trois dans les unités urbaines englobantes (source ONZUS 2013).

Par ailleurs, l'écart avec les hommes est beaucoup plus marqué dans les quartiers politique de la ville. De nombreuses femmes peu qualifiées occupent de façon contrainte un temps partiel, du fait de faibles qualifications ou de contraintes familiales (femmes seules avec enfant(s) à charge). Elles disposent alors d'un niveau de salaire souvent très faible, entraînant une forte précarité.

L'accès à une voiture peut aussi constituer une contrainte à l'insertion professionnelle des femmes.

En effet, les ménages modestes possèdent en général moins de voiture que la moyenne. Lorsqu'ils possèdent une voiture, c'est plus souvent l'homme qui s'en sert.

Ainsi, une étude en région parisienne montre que les femmes en quartiers prioritaires effectuent moins de déplacements en voiture que les femmes qui résident hors de la géographie prioritaire (respectivement 40% et 57% - Cerema, 2017).

La faible motorisation dans les quartiers prioritaires est donc le reflet du faible accès à l'automobile des femmes dans ces quartiers, constituant un frein à leur autonomie et leur insertion professionnelle.

9% des déplacements domicile-travail des femmes se font en accompagnant un enfant à l'école contre seulement 3% des hommes (Insee, 2008).

La parentalité peut dès lors constituer une contrainte sur le type et surtout la localisation de l'emploi des femmes s'il doit être à proximité de l'école de leur enfant.

La question de la parentalité dans les quartiers prioritaires doit être analysée en ayant en tête la question de la monoparentalité. En effet, une étude récente de l'Insee estime que les 10% des femmes les plus modestes ont leur premier enfant à 27 ans contre 30 ans pour les 10% des femmes les plus aisées.

Il faut aussi noter que dans 39% des situations, la parentalité avant 25 ans se traduit pour les mamans par une situation de monoparentalité (ce qui est largement au-delà d'un taux de monoparentalité pour de très jeunes enfants).

Les enjeux autour de la parentalité, de l'accès des enfants aux services publics, sont essentiels pour ces jeunes familles. La question des modes de garde est un enjeu clé autour de cette problématique.

La part des femmes parmi les licenciés sportifs est plus faible dans les quartiers prioritaires (27%) que

sur le reste du territoire (35%). Il ne faut cependant pas en conclure une sous-représentation des femmes dans l'ensemble des fédérations sportives.

En effet, ce constat est lié à la très forte place qu'occupe le football parmi l'ensemble des licenciés en football, une fédération où plus de 90% des licenciés sont des hommes en quartier comme ailleurs.

Lorsque l'on détaille l'analyse par fédération sportive, la mixité est bien souvent plus prononcée dans les quartiers que sur le reste du territoire. Ainsi, la part des femmes parmi les licenciés de Basket est plus élevée en quartier (36%) que hors quartier (27%); de même, pour le Handball où 48% des licenciés sont des femmes en QP contre 32% hors QP.

Pour certaines fédérations, les inégalités sociales sont plus prononcées que les inégalités de genre, comme pour l'équitation par exemple.

ENJEUX

Les discriminations et les violences de genre sont exacerbées dans les quartiers, le contrôle social exercé sur les femmes y étant plus fort.

L'égalité femmes-hommes constitue un sujet de première importance. La loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014 aborde pour la première fois cette problématique dans toutes ses dimensions.

Dans sa dernière version, le plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027 se positionne en faveur d'actions concrètes en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et de renforcement de l'égalité professionnelle. Ces différents volets visent à faire émerger une véritable culture de l'égalité.

Cette politique s'inscrit dans deux objectifs : la lutte contre les discriminations et les stéréotypes, s'ajoute le combat pour l'égalité réelle. Thématique mobilisatrice, notamment en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, cette politique associe des mesures spécifiques à destination des femmes aux enjeux d'égalité entre les sexes.

En application des dispositions du plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2023-2027), les signataires du contrat de ville s'engagent à se saisir de la promotion de l'égalité femmes-hommes, à communiquer positivement sur ces actions, comme sur l'image des quartiers et de leurs habitants, et plus largement à faire de ce sujet une priorité à l'échelle locale et à celle de l'agglomération.

Orientation stratégique n°17

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Favoriser l'émancipation économique et sociale des femmes	<p>Structurer un plan pluriannuel pour nourrir les ambitions de toutes les femmes</p> <p>Proposer des formations, des parcours d'insertion en intégrant la levée des freins périphériques (modes de garde à proximité du quartier, abordable financièrement et à des horaires adaptés)</p>
Développer la culture de l'égalité	<p>Partir des demandes formulées par les femmes et les jeunes filles</p> <p style="padding-left: 40px;">Favoriser les aménagements urbains afin de permettre aux femmes de s'appropriier l'espace</p> <p style="padding-left: 40px;">Sensibiliser et Former à la culture de l'égalité l'ensemble des acteurs des quartiers</p> <p style="padding-left: 40px;">Sensibiliser dès le plus jeune âge sur l'égalité femme-homme</p> <p>Former les acteurs de la sécurité aux violences faites aux femmes</p> <p>Mise en place d'une grille d'analyse spécifique d'instruction des projets</p>
Faciliter l'intégration à la vie publique	<p style="text-align: center;">Renforcer l'accès des femmes issues des QPV aux actions d'informations sur leurs droits</p> <p style="text-align: center;">Ouvrir un lieu dédié aux femmes</p> <p>Favoriser les marches exploratoires non mixtes dans les quartiers</p>
Améliorer la lisibilité de l'action publique dans le domaine de la lutte contre les inégalités hommes/femmes	<p>Ajuster le financement selon une grille tenant compte de l'égalité homme-femmes, (éga-conditionnalité)</p> <p>Soutenir les actions de prévention et de sensibilisation afin de prévenir les risques et de faciliter l'appropriation dès le plus jeune âge, des enjeux liés aux violences conjugales et intrafamiliales</p>

Orientation stratégique n°17

Indicateurs de résultats
-Evolution du nombre de plaintes (police) déposées par les femmes -Evolution du nombre de signalements (défenseurs du droit) -Evolution de la prise en compte des femmes dans les actions financées par les crédits spécifiques

COFINANCEMENTS	
Droit commun	Droit spécifique
<p>État</p> <p>DDDF : BOP 137 (égalité entre les femmes et les hommes)</p> <p>L'accès aux droits et à l'égalité professionnelle (l'information juridique, insertion professionnelle des femmes, mixité dans l'emploi et l'entrepreneuriat, promotion de la culture de l'égalité)</p> <p>Prévention et lutte contre les violences faites aux femmes (financement des associations accueillant et accompagnant les femmes victimes de violences, et des CPCA, AAP AGRASC)</p>	<p>État Préfecture</p> <ul style="list-style-type: none"> ✿ BOP 147 Politique de la ville ✿ Financements d'actions de lutte contre les discriminations <p>Bordeaux Métropole / État</p> <p>Appel à projet du contrat de ville</p>

ORIENTATION STRATÉGIQUE 18 : RENFORCER L'ADHÉSION AUX VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ

DONNÉES.

En Gironde, 60 formateurs « valeurs de la république et laïcité » ont été labellisés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). 262 formations ont été réalisées soit plus de 3431 acteurs de territoire formés depuis 2016.

En effet, le plan national de formation sur les valeurs de la république et la laïcité porté par l'ANCT est déployé sur les territoires depuis 2016. Il est proposé à l'ensemble des professionnels de terrain en relation directe avec les populations.

Au 31/12/2023, 289 formations ont été réalisées soit plus de 3501 acteurs de territoire formés depuis 2016. En termes de bilan sur 2023 se sont tenues 37 formations dispensées à 314 personnes.

ENJEUX

Préalable nécessaire au déploiement d'aides financières de la puissance publique, les valeurs de la république et la laïcité sont des sujets trop souvent écartés car considérés comme « acquis » ou « pas assez opérationnels » face à l'urgence des besoins exprimés par la population. Or, on constate que cela n'est pas le cas et qu'il est absolument nécessaire de communiquer, enseigner, échanger sur ces sujets en créant des espaces de dialogues, assurant des relais, effectuant une veille active sur le quartier afin que les principes de base républicains soient compris et non remis en question.

Les poussées religieuses et communautaristes remettent en cause le modèle républicain français et s'opposent parfois directement et frontalement à lui, c'est ce qui est qualifié de séparatisme.

Plus généralement, beaucoup de familles font reposer l'éducation de leurs enfants sur des valeurs humanistes et sociétales qui ne sont pas seulement à rapprocher des dogmes religieux mais plutôt en complémentarité avec l'histoire de France, de sa déclaration des droits de l'homme et du citoyen, de la construction de la nation et de la République Laïque, une et indivisible. Ces fondements du vivre ensemble, parfois mal compris et mis à mal par le sentiment de déclassement et de précarité, sont à réaffirmer en s'appuyant sur les moyens de péréquation qui sont mis en œuvre par la politique de la ville.

Orientation stratégique n°18

OBJECTIFS	PROPOSITIONS D' ACTIONS
Former 100 % des agents publics d'ici 2025	<p>Maintenir et renforcer une offre de formations VRL pour les citoyens, les associations, les bénévoles, les fonctionnaires, sur le territoire</p> <p>Déployer les formations valeurs de la république et laïcité dans tous les services publics</p>
Diffuser la culture Valeurs de la République et Laïcité	<p>Mener des ateliers de la laïcité à l'école : identifier les classes et les professeurs, identifier les intervenants, valoriser les actions menées</p> <p>Créer des évènements de type « rallye EMC et Laïcité » dans les établissements scolaires (sur le modèle des journées Laïcité du collège des Dagueys à Libourne)</p> <p>Développer les actions, les évènements, les formations, sur les valeurs de la république et la laïcité tant pour les adultes que pour les enfants, dans les différents espaces de leur vie, à l'école, à la maison, dans le quartier, dans les associations, dans les espaces et les bâtiments publics, mais également en entreprise</p>
Déployer les différents outils adaptés aux besoins de chaque public	<p>Créer un réseau de référents laïcité/VRL sur le territoire avec des réunions de réseau</p> <p>Effectuer une veille active des questions de Laïcité et VRL sur le territoire afin de mieux cibler la portée des actions et des évènements</p> <p>Accompagner les entreprises dans la gestion du fait religieux</p>

Orientation stratégique n°18

Indicateurs de résultats
-Évolution de la participation électorale -Évolution du nombre d'agents publics formés

COFINANCEMENTS	
Droit commun	Droit spécifique
	État Préfecture * BOP 147 Politique de la ville (actions d'accompagnement, financement des formations VRL ...)

V° Gouvernance

A Modalité de pilotage

1-Comité de pilotage

Un pilotage conjoint, État-intercommunalité est assuré et une gouvernance partenariale adaptée favorise une mobilisation large des acteurs.

Présidé par le Préfet et le Président de Bordeaux Métropole, il est composé des chefs de services de l'État, des maires des communes disposant de quartiers prioritaires, du Président du Conseil régional, du Président du Conseil départemental, de représentants des organismes HLM, des bailleurs sociaux, de la Banque des territoires, de la CAF, de Pôle emploi, des représentants des conseils citoyens....

Ce comité pilote, valide les enjeux territoriaux, les orientations stratégiques et les plans d'actions, suit et évalue le contrat de ville. Il définit les modalités de suivi et d'évaluation des objectifs et des engagements de droit commun. Il valide le contrat de ville.

Concernant les projets de renouvellement urbain inscrits au NPNRU, les opérations sont menées en lien étroit avec l'ANRU et copilotées par l'État, Bordeaux Métropole et les communes concernées.

2-Comité technique

Il est mis en œuvre conjointement au comité de pilotage et est coanimé par l'État et Bordeaux Métropole. Il regroupe les techniciens des différentes composantes du comité de pilotage.

Le rôle du comité technique est de préparer les décisions du comité de pilotage et d'assurer le suivi, les décisions de celui-ci.

Il organise les différents groupes de travail thématiques du contrat de ville, il synthétise et met en cohérence les propositions d'enjeux, d'orientations et de plans d'actions des groupes de travail.

Le comité technique élabore le diagnostic, définit les grandes orientations stratégiques et le plan d'actions, ainsi que les indicateurs de suivi et d'évaluation du contrat.

La mobilisation du droit commun des différents signataires doit constituer une réponse aux problématiques relevées du terrain.

3. Atelier et groupe de travail

Des groupes de travail sont mis en œuvre autour des différentes thématiques travailler dans le contrat de ville « Engagements 2030 »

- Qualité de vie et tranquillité
- Observation/ évaluation
- Emploi
- Réussite éducative
- droit commun

4.Réunion annuelle de Valorisation

Une réunion annuelle sera programmée afin de réunir l'ensemble des acteurs des territoires, de mettre en avant des bonnes pratiques et d'échanger sur les sujets d'actualité.

5.Réunion politique semestrielle

Une réunion réunira semestriellement tous les élus de la politique de la ville et la Préfecture afin de faire un point sur des sujets d'actualités, les difficultés rencontrées et l'avancée du plan d'actions du contrat de ville.

B Suivi et animation du contrat.

La dynamique très positive qui a caractérisé l'élaboration du contrat de ville sera prolongée durant sa mise en œuvre. De manière partagée, il a été convenu que les travaux menés dans le cadre des ateliers et comités techniques constitueront un format intéressant permettant les échanges sur les pratiques, les problématiques communes, les projets.

Au-delà des comités de pilotage, des comités techniques et des ateliers, seront mis en œuvre une fois par trimestre des réunions d'élus pour assurer leur information régulière du suivi du contrat de ville.

Enfin, une fois par an seront réunis l'ensemble des acteurs œuvrant sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'animation du réseau politique de la ville mobilisé dans le cadre de l'élaboration se poursuivra tout au long du contrat par Bordeaux Métropole et l'État.

Une évaluation du contrat de ville sera réalisée à mi-parcours en 2027.

Au plan de l'évaluation, les actions doivent faire l'objet d'un suivi d'indicateurs. Ces indicateurs figurent dans les fiches.

En effet, afin de répondre aux obligations énoncées par la loi mais aussi de mesurer les effets et les impacts des actions mises en œuvre dans le cadre du contrat de ville, un dispositif de suivi et d'évaluation sera mis en place.

Il pourra s'appuyer sur la plateforme Hauban ainsi que sur les observatoires de la politique de la ville et des territoires.

C. Participation citoyenne

Consultation des habitants

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 inscrit le principe de co construction au cœur d'une approche renouvelée de la politique de la ville. Les conseils citoyens, créés par les articles 1 et 7 de la loi, doivent ainsi permettre aux habitants des quartiers prioritaires d'être plus étroitement associés à la conception et à la mise en œuvre des décisions les concernant.

Ce dispositif donne aux habitants des quartiers prioritaires la capacité de prendre conscience de la situation et d'agir sur son environnement social.

L'article 7 de la loi définit le conseil citoyen comme une instance qui associe les habitants des quartiers prioritaires à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville et plus largement à toutes les instances de pilotage des contrats y compris celles relatives au renouvellement urbain.

La création des conseils citoyens vise ainsi à assurer une participation effective des citoyens dans la mise en œuvre de la nouvelle politique de la ville, à travers trois objectifs :

- Favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels
- Créer un espace favorisant la co construction des contrats de ville : les conseils citoyens ont vocation à participer à toutes les étapes de l'élaboration des contrats de ville

- Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes telles que les conseils et les tables de quartier.

La circulaire relative à la refonte des contrats de ville et l'organisation de la concertation du 15 mai 2023 réaffirme que les contrats de ville doivent être élaborés à partir des priorités fixées par les habitants.

L'enjeu est de créer une nouvelle dynamique en s'appuyant sur l'expérience vécue des habitants pour coconstruire des réponses concrètes à leurs besoins et identifier :

- les changements attendus à l'horizon 2030 dans les quartiers
- les ressources et les acteurs à mobiliser
- les projets structurants pour porter ces changements
- les solutions et les dispositifs à déployer prioritairement sur le territoire.

Afin de coconstruire cette nouvelle génération de contrat de ville avec les habitants, la mobilisation citoyenne s'est faite à deux niveaux.

A l'échelle du contrat de ville métropolitain, durant l'année 2023, tous les derniers mercredis du mois, les conseils citoyens se sont réunis pour relancer une dynamique, partager les bonnes pratiques et mutualiser les outils créés (caravane de l'emploi, triporteurs café citoyens, etc.).

Cela a été également l'occasion de rappeler « qui fait quoi » parmi les institutions, d'informer sur la géographie prioritaire et travailler sur les enjeux et les besoins des quartiers et les solutions pouvant être envisagées pour nourrir le contrat de ville intercommunal.

Les acteurs politiques de la ville à l'échelle métropolitaine (associations, communes, conseil citoyens) ont été réunis à l'occasion d'un séminaire le 12 mai 2023 afin de déterminer les orientations prioritaires du futur contrat de ville.

Une vingtaine d'ateliers autour d'une trentaine d'experts ont permis de réaliser ces fiches thématiques en précisant à chaque fois les enjeux, les bonnes pratiques et les actions à mener.

Par ailleurs, chacune des 12 communes a commencé à développer une feuille de route politique de la ville en partenariat avec les habitants et les acteurs de territoire et ont organisé des concertations citoyennes.

Cette mobilisation citoyenne aux deux échelles (intercommunale et communale) a permis de nourrir le contrat de ville de la vision des habitants et des acteurs de territoire sur les enjeux, les besoins et les solutions à envisager.

VI° Engagement des signataires

Le contrat de ville métropolitain exprime bien une volonté commune d'intervention dans des territoires identifiés, sur des thématiques et des publics prioritaires. Cependant, compte tenu de leurs compétences propres, des priorités qu'ils ont définies ou encore de leurs règlements d'intervention, les différents partenaires peuvent faire valoir des engagements particuliers.

Le Gouvernement a choisi la mise en œuvre d'une réelle politique structurelle pour rétablir l'égalité républicaine sur tous les territoires. Comme le soulignait le ministre délégué à la Ville en 2014, « Les habitants des quartiers populaires n'aspirent pas à un traitement de faveur mais à l'égalité, au même accès aux services publics que sur le reste du territoire ». C'est la raison pour laquelle la première ministre a conduit un travail avec l'ensemble des ministères, afin que chacun s'engage concrètement à prendre part à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers en difficulté et à rétablir l'égalité territoriale.

Le contrat de ville traduit, au regard de l'évaluation réalisée en 2022, du diagnostic partagé et de la définition des enjeux, la déclinaison de ces objectifs et des engagements de chaque signataire.

Modalités d'intervention de l'État

L'État représenté par l'ensemble de ses services déconcentrés et ses opérateurs publics, et, avec ses crédits de droit commun mais aussi ses crédits spécifiques, s'engage à :

Sur le Quartier du plein emploi :

- développer l'accompagnement individuel et collectif vers l'emploi, et, les dispositifs favorisant l'insertion et l'accès à l'emploi,
- favoriser et accompagner les créations d'entreprises par des résidents des quartiers et le suivi pour pérenniser leur activité,
- accompagner et renforcer l'apprentissage dans des jeunes des quartiers,
- pérenniser le programme d'inclusion par le travail indépendant,
- déployer le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » (détecter, informer, orienter les entrepreneurs des quartiers, accompagner et financer les projets, déployer une offre d'accompagnement d'excellence pour les entrepreneurs à potentiel),
- mobiliser le réseau des France Services dans les quartiers prioritaires comme guichet d'accompagnement à la création d'entreprises,
- développer le plein emploi en renforçant la sécurisation des parcours d'insertion professionnelle et de formation en mettant en œuvre la réforme France travail et en encourageant les initiatives entrepreneuriales,
- financer les associations porteuses de solutions pour remobiliser les publics les plus éloignés de l'emploi (sport, culture,...)
- mobiliser les entreprises en direction des publics des quartiers via PaQte et les Entreprises s'engagent

Sur le Quartier d'émancipation:

- favoriser la socialisation dès le plus jeune âge en renforçant les dispositifs de soutien à l'accueil des jeunes enfants,
- Assurer la convergence progressive du zonage des quartiers prioritaires et de celui du réseau de l'éducation prioritaire,
- accompagner la réussite éducative en collaboration active avec les familles, et lutter contre le décrochage (PRE, Cité Éducative, médiateurs scolaires, actions ...),
- généraliser les cités éducatives,
- développer l'apprentissage en lien avec les entreprises de PaQte et le club « les Entreprises

s'engagent »,

- renforcer l'accès aux services de santé et aux soins de proximité, et notamment en matière de santé mentale,
- intensifier l'accompagnement par le mentorat et le tutorat,
- améliorer l'accès à l'alimentation de qualité dans les quartiers prioritaires grâce au programme « mieux manger pour tous »,
- renforcer l'accès aux services et aux droits sociaux en déployant notamment des France Services et des espaces de l'animation de la vie sociale et des médiateurs sur les quartiers ,
- organiser et accompagner la solidarité envers les plus démunis,
- accompagner le développement d'équipements et des pratiques sportives et réduire les inégalités d'accès au sport dans les quartiers,
- développer les équipements et les pratiques sportives, et, réduire les inégalités d'accès au sport dans les quartiers,
- mettre en place une alliance pour l'inclusion par le sport et le Plan 5 000 terrains de sport génération 2024,
- renforcer l'accès aux établissements culturels et à la culture des habitants avec un focus sur les jeunes des quartiers prioritaires.

Sur les Quartiers adaptés aux transitions

- accompagner la transition écologique et énergétique dans les quartiers (Fonds verts, Quartiers résilients, concours d'architecte « quartiers de demain », création d'espace nature accessible à tous,...),
- favoriser la mobilité douce et notamment la pratique du vélo via l'AAP fonds mobilité active et l'amplification du dispositif « savoir rouler à vélo » et améliorer la desserte des quartiers prioritaires dans le cadre des futurs SERM et prioriser les quartiers prioritaires dans le soutien aux projets de transports collectifs en site propre,
- renforcer l'accès aux droits et lutter contre illettrisme et la fracture numérique,
- accompagner le vieillissement de la population dans les quartiers,
- Soutenir la participation citoyenne et ancrer les conseils citoyens dans la gouvernance.

Sur les quartiers plus ouverts et plus sûrs :

- améliorer le cadre de vie et favoriser l'équilibre du territoire,
- poursuivre le désenclavement des quartiers,
- accompagner les opérations de renouvellement urbain et la politique de peuplement,
- développer les actions de prévention et améliorer la sécurité dans les quartiers prioritaires,
- favoriser le rapprochement police – population,
- renforcer la médiation et la politique de prévention.

Sur les valeurs de la république et la citoyenneté :

- promouvoir une éthique républicaine et développer des pratiques citoyennes dans l'ensemble des dispositifs publics et des interventions associatives déployés sur les territoires prioritaires ,
- renforcer l'accès aux droits, lutter contre les discriminations et contre les inégalités , femmes/hommes, pour redonner confiance dans la valeur « égalité » et promouvoir « l'art de vivre ensemble »,
- prévenir et lutter contre les violences intrafamiliales.

L'État s'engage en partenariat avec le centre de ressources Pays et Quartiers de Nouvelle Aquitaine à accompagner l'évaluation via les outils développés par l'Observatoire National de la Politique de la Ville et l'outil Hauban développé par le cabinet Compas.

Territoires concernés :

- Quartiers prioritaires.

Engagements Éducation Nationale

« Une école qui instruit, émancipe et protège »

L'ambition de l'Éducation Nationale est de renforcer l'égalité des chances, développer l'ambition scolaire et accompagner les élèves dans leur construction en tant que citoyen.

Il s'agira de :

1) Réduire les écarts de réussite scolaire au regard des résultats actuellement observés en :

- Articulant la géographie de l'éducation prioritaire et la géographie de la politique de la ville,
- Participant aux dispositifs et dynamiques mis en place par l'ANCT, notamment les Cités Éducatives,
- Définissant une action éducative intégrée multi partenariale (enseignants et travailleurs sociaux),
- Améliorant la cohérence des actions menées hors temps scolaire par rapport aux enseignements en temps scolaire,
- Soutenant les projets des établissements scolaires dans le cadre du conseil national de la refondation de l'école (CNR) « Notre école faisons-la ensemble »,
- Confortant les relations entre les établissements scolaires et les familles (Éducation Nationale, CAF, services départementaux) :
 - Développer un partenariat avec les établissements scolaires, CIO...
 - Développer les permanences d'écoute, d'information et d'orientation des parents en difficulté dans les relations avec leurs enfants et les questions de scolarité,
 - Mettre en place une prestation d'accompagnement psychologique des enfants adolescents (Éducation Nationale, ARS...),
 - Assurer l'accès aux droits (bourses, fonds sociaux, etc.).
- Développant les compétences numériques des élèves et des familles.

2) Réduire le nombre de décrocheurs en :

- Développant et structurant l'accompagnement scolaire :
 - Renforcer la lutte contre l'absentéisme (action de l'Éducation Nationale et des services sociaux du département). La prévention du décrochage scolaire relève de l'Éducation Nationale en liaison avec les acteurs locaux,
 - Mieux prendre en compte la difficulté scolaire pour mieux garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux pour tous les élèves,
 - Promouvoir des pratiques éducatives et pédagogiques développant les compétences sociales, cognitives et émotionnelles des élèves.

- Améliorant la prise en compte des décrocheurs par des actions de remédiation conjointe (Éducation Nationale, Préfecture, Département, Commune) :
 - Présider conjointement avec la préfecture l'instance départementale chargée de la prévention de l'évitement scolaire,
 - Mobiliser au bénéfice des quartiers les moyens engagés par le ministère en charge de l'Éducation Nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la refondation de l'école,
 - Mobiliser ou réorienter les dispositifs de droit commun existants et/ou les dispositifs spécifiques (Programme de Réussite Éducative, accompagnement éducatif, action dans le cadre du contrat local d'accompagnement scolaire...) sur l'établissement et les écoles ciblées.
- Développant les actions d'orientation des collèges :
 - Faciliter les rencontres avec les professionnels via des forums, via le travail avec les conseillers d'orientation psychologues afin de formaliser les projets professionnels des jeunes,
 - Développer des actions innovantes,
 - Développer les partenariats établissements scolaires / entreprises.
- Développant et facilitant le recours à l'alternance :
 - Promouvoir ce type de formation par des campagnes d'information mais également par un engagement contractuel des chambres consulaires et des entreprises de la charte des entreprises,
 - Faire connaître les différentes mesures prises pour favoriser l'alternance.
- Favorisant l'orientation des jeunes vers les dispositifs existants dans le cadre des partenariats interministériels : SESAME, ambition-emploi etc.
- Participant à la mise en œuvre de l'obligation de formation pour les 16-18 ans, conjointement avec les CIO, missions locales, écoles de la 2ème chance etc.
- Renforçant une école inclusive :
 - Trouver des solutions de scolarisation et d'accompagnement pour tous les élèves allophones nouvellement arrivés en France (EANA),
 - Prendre en compte tous les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Engagements de l'Agence Régionale de la Santé

Améliorer l'accès aux services de santé et aux soins de proximité,

L'Agence Régionale de Santé (ARS) assure le pilotage de la santé en région, afin de mieux répondre aux besoins de la population et d'accroître l'efficacité du système. Elle intervient sur l'ensemble des champs de la santé : politique de prévention, veille sanitaire, santé environnementale, organisation des soins, prise en charge dans les établissements médico-sociaux. Elle est, à ce titre, l'interlocutrice des professionnels de santé, des établissements et services de santé et médico-sociaux, des porteurs de politiques publiques, des collectivités territoriales, des organismes de sécurité sociale et des associations.

Partenaire de Bordeaux Métropole / Coutras/ Sainte Foy la Grande-Pineuilh, la délégation départementale de Gironde de l'agence régionale de santé, actrice de la politique de la ville, s'engage

dans le contrat de ville aux côtés des institutions signataires pour :

- Prendre pleinement part à la coordination de l'ensemble des acteurs, des secteurs sanitaire, social et médico-social, favoriser l'interconnaissance entre les partenaires et le partage d'expertise, facteurs de réussites de la politique de lutte contre les inégalités en santé ;
- Participer à l'effort collectif de promotion de « l'aller vers », afin de lutter contre l'isolement, le repli sur soi, le renoncement aux droits des personnes les plus en difficulté. L'ARS encourage cette approche dans les actions qu'elle soutient, afin d'intervenir le plus en amont possible, avant que les difficultés ne soient installées, dans un objectif de repérage précoce et de prévention.

L'engagement de l'ARS dans cette démarche s'inscrit dans le cadre du :

- Pacte des solidarités, entré en vigueur au 1er janvier 2024 ;
- Projet régional de santé 2018-2028, récemment renouvelé, qui s'inscrit dans les orientations de la stratégie nationale de santé 2023-2033. Dans ce cadre, et face aux défis à relever au cours des prochaines années -évolution démographique et vieillissement de la population, développement des maladies chroniques, évolution démographique des professionnels de santé, offre de santé trop orientée vers le soin, nécessité d'une prise en charge mieux coordonnée et plus personnalisée, changement climatique-, l'ARS souhaite amplifier les transformations du système de santé en renforçant la prévention et la promotion de la santé, en favorisant les prises en charge à domicile et l'inclusion au plus près des milieux de vie (personnes âgées, en situation de handicap et publics les plus vulnérables), en développant l'offre de soin personnalisée et coordonnée avec une participation active des patients et en promouvant une approche intégrée de la santé, dite « une seule santé, one Health ».
- Contrat local de santé de Bordeaux métropole/ du Grand Libournais et du contrat local de santé mentale (CLSM) de Libourne, principales instances de dialogue avec Bordeaux métropole/ Le libournais, sur les enjeux de santé ;
- Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS) qui a pour objectif la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et vise à améliorer l'espérance de vie en bonne santé des personnes les plus démunies, à développer un système de soins et de santé accessible à tous et efficient et à promouvoir l'égalité devant la santé (universalisme proportionné).

Concrètement, pour y parvenir l'agence entend prioriser son action sur les territoires où il est plus difficile d'accéder à la prévention et aux soins, notamment dans les QPV et les ZRR.

L'accès aux dispositifs de droit commun y est privilégié, tout en prévoyant des dispositifs spécifiques, pour faire face aux risques de rupture dans les accompagnements de droit commun mobilisés pour le parcours de vie et de santé des personnes précaires.

La promotion de la santé mentale et l'accès aux soins de santé mentale des personnes en situation de précarité est une priorité forte et transversale de cette action.

Compte tenu de la multiplicité des déterminants des inégalités de santé, l'Agence entend agir sur un grand nombre de facteurs sociaux (environnement, habitat, alimentation, prévention, soin...). Ainsi, la contribution apportée par l'ARS vise à définir, mettre en œuvre ou financer des dispositifs ou actions ciblant tous les types de vulnérabilités. Elle peut également mobiliser activement les opérateurs de santé et médico-sociaux du territoire, pour qu'ils contribuent aux actions du contrat de ville en faveur de la santé. Elle agit en coordination avec tous les autres acteurs compétents, institutionnels et de terrain, pour améliorer l'état de santé de la population.

Par son engagement, l'ARS Nouvelle-Aquitaine réaffirme sa volonté que la santé des habitants des quartiers de la politique de la ville figure parmi les priorités de l'action publique.

Bordeaux Métropole s'engage

Modalités d'intervention de Bordeaux Métropole CV

Priorités transversales :

1. Définir la stratégie, coordonner, mettre de la cohérence et favoriser les solidarités
2. Faire évoluer ses politiques
3. Mettre en réseau, animer le réseau, échanger les bonnes pratiques et capitaliser les expériences, organiser des formations à l'échelle de l'agglomération
4. Peser, faire levier, pour des actions d'envergure métropolitaine
5. Mesurer, évaluer, observer, cartographier, étudier
6. Soutenir des opérateurs d'agglomération dans le cadre d'une meilleure mutualisation
7. Communiquer, rendre lisibles les dispositifs, changer l'image des quartiers, faire savoir, faire valoir

Priorités thématiques :

> Favoriser l'accès à l'emploi et le développement économique :

- Renforcer la complémentarité de la chaîne d'acteurs à l'échelle métropolitaine ;
- En articulation avec l'État, la Région et le Département, favoriser la mixité fonctionnelle des quartiers en y facilitant l'implantation d'activités économiques ;
- Parce qu'il a été identifié comme un frein majeur dans l'accès à l'emploi, accompagner la lutte contre l'illettrisme.

> Favoriser l'émancipation des quartiers :

- Développer la stratégie métropolitaine en matière de santé, à travers le contrat local de santé métropolitain et prendre en compte les enjeux de l'alimentation durable ;
- Soutenir la rénovation et la création d'équipements scolaires, notamment dans le cadre des projets de renouvellement urbain ;
- -En matière de loisirs, de culture et de sport, faciliter la réhabilitation ou la création d'équipements culturels, sportifs, de loisirs au sein des quartiers.

> Adapter les quartiers aux transitions :

- Mettre en œuvre le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en date du 30 septembre 2022 ;
- Mettre en œuvre la stratégie métropolitaine de développement des énergies renouvelables (réseau de chaleur, biométhane) ;

- Mettre en œuvre le schéma des mobilités 2020 - 2030 : réseau de transport en commun, mobilités douces à travers le plan vélo etc.
- Végétaliser la métropole à travers le projet « Plantons 1 million d'arbres » : soutenir la végétalisation des quartiers, notamment les espaces résidentiels collectifs ;
- Soutenir les projets de réhabilitations des logements sociaux portés par les bailleurs ;
- Développer les espaces d'agriculture au sein des quartiers ;
- Favoriser l'inclusion numérique.

> *Développer des quartiers plus ouverts, plus attractifs et plus sûrs :*

- Piloter les opérations de renouvellement urbain ;
- Parce qu'elle a démontré tout son intérêt à l'échelle des quartiers, animer le réseau d'acteurs en charge des démarches de Gestion urbaine et sociale de proximité ;
- Décliner à l'échelle des quartiers prioritaires la stratégie d'attribution des logements sociaux menée au niveau métropolitain ; un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage est mis en place à cette fin dès l'année 2024 ;
- Soutenir la médiation sociale.

> *Pour des quartiers plus inclusifs et pleinement acteurs :*

- Promouvoir l'égalité hommes femmes dans l'action métropolitaine ;
- Soutenir les opérateurs d'agglomération engagés sur ces champs ;
- Assurer le lien social à travers la promotion et la coordination de la médiation.

> *Observation, évaluation :*

- Développer l'observation à l'échelle de la métropole, notamment à travers l'A'Urba.

Territoires concernés :

- Quartiers prioritaires.

Principes d'intervention :-

En lien avec le nouveau contrat de ville et la géographie prioritaire retenue, la Métropole pourra être amenée à revoir son règlement d'intervention de la politique de la ville et du renouvellement urbain.

A noter que la Métropole s'engage fortement à destination des quartiers :

- En fonctionnement, à travers des appels à projet pour soutenir des actions portées par le secteur associatif et les collectivités
- En investissement, par sa politique de renouvellement urbain pour laquelle elle mobilise environ 200 M€ pour la période 2024-2030. Cette politique constitue le programme d'investissement le plus important de la Métropole après les transports. A ce programme s'ajoute le soutien aux équipements publics communaux pour lequel l'enveloppe est quasiment doublée, passant de 5M€ à 9 M€ pour la période 2024-2030.

Les Communes sont au cœur de la politique de la ville et définissent leurs engagements au sein de leur projet politique de la ville de territoire ou convention territoriales. Dans la continuité des anciennes conventions territoriales, elles sont plus particulièrement engagées dans le pilotage et portage de projets, dans l'ingénierie, l'animation et la coordination locale en lien avec les institutions, les acteurs de territoire et les habitants.

Le **Conseil régional Nouvelle Aquitaine**, acteur volontariste de la politique de la ville, a adopté le 26 mars 2018, un règlement d'intervention régionale, issu d'une évaluation de ses actions antérieures en matière de politique de la ville.

Dans ce contexte, le Conseil régional Nouvelle Aquitaine interviendra :

- En partenaire direct du développement des quartiers et de l'aide à l'amélioration de la situation des personnes qui y vivent, via son dispositif régional en matière de politique de la ville et à la mobilisation de son droit commun,
- En tant qu'Autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2021-2027.

L'intervention régionale s'inscrira dans le cadre du contrat de ville.

Pour cela la Région propose de contribuer à 4 grands défis :

- Accroître la création ainsi que la pérennité des entreprises,
- Favoriser l'accès à l'emploi et développer les qualifications,
- Favoriser la réussite éducative,
- Favoriser la mobilité et lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle.

La Région sera par ailleurs attentive à :

- Promouvoir des stratégies intégrées économie/emploi,
- Apporter une attention particulière aux jeunes et aux femmes,
- Promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations,
- Adapter l'intervention régionale aux transitions écologique et sociétale des territoires.

Département de la Gironde

En sa qualité de chef de file en matière d'action sociale, d'insertion et de développement social, le Département de la Gironde renforce son engagement dans la solidarité humaine et territoriale où l'innovation sociale reste au cœur du déploiement de ses politiques sociales pour répondre durablement aux défis sociaux.

Cette approche prend en compte l'articulation d'une solidarité de droits universels sur le plan national avec le renforcement d'une « solidarité d'engagement » ancrée sur les territoires pour encourager l'implication et la participation des citoyens.

Une solidarité affirmée qui s'appuie sur deux valeurs socle, la fraternité et l'égalité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de résilience territoriale, le Département de la Gironde a réaffirmé sa volonté de réduire les vulnérabilités du territoire et de protéger les personnes les plus fragiles.

L'objectif est de contribuer à garantir que chacun puisse répondre à ses besoins essentiels tels que l'accès à la nourriture, à la santé, au logement, à l'éducation, à un revenu, à la nature, à la mobilité, à la sécurité, à la participation démocratique.

Par ailleurs, le renforcement de l'égalité entre les hommes et les femmes est au cœur de l'ensemble des politiques départementales. Il se concrétise à travers le déploiement d'outils pour prévenir et traiter toutes les situations discriminatoires, et la valorisation des initiatives portées par les acteurs locaux (associations ou collectivités).

Une attention particulière est portée sur la mise en place d'actions pour mieux prévenir, accueillir, accompagner les victimes des violences conjugales et intrafamiliales et mieux anticiper les dangers.

Le Département souscrit pleinement aux enjeux et projets territoriaux déclinés dans chaque contrat

de ville appelé « engagements 2030 » à travers les leviers de prévention des inégalités sociales et des déséquilibres territoriaux qu'il propose.

Son engagement repose sur les moyens déployés visant à faciliter l'accès aux droits fondamentaux et le développement de l'autonomie sociale des personnes et des familles dans le cadre de ses compétences obligatoires et/ou partagées et de la mise en œuvre de sa politique volontariste. Ces soutiens sont soit individuels, soit collectifs, soit relèvent du développement social.

L'action se traduit notamment par :

- L'implantation des Pôles Territoriaux de Solidarité et des MDS sur les territoires au plus près des habitants y compris dans les quartiers prioritaires.

Leurs champs d'intervention sont larges allant de l'accès aux droits et à l'autonomie, l'accompagnement socio-éducatif, l'insertion socio professionnelle des allocataires RSA, la PMI, la protection de l'enfance, l'accès aux soins etc. Des Maisons Mobiles des Solidarités, appelées « Bus en + » pour faciliter l'accès aux soins sur tout le territoire à compter de novembre 2023 seront déployés à titre expérimental.

- L'implantation des PJT (pôles jeunesse territoriaux). Leurs missions d'accompagnement des publics (16-25 ans) à l'éducation, la prévention, l'insertion, l'éveil citoyen, l'autonomie, l'accès aux loisirs, aux sports sont autant de soutiens apportés sur le territoire par une équipe pluridisciplinaire.

De manière concomitante, le Département, dans le cadre de sa mission obligatoire de prévention spécialisée, conduit des actions pour les jeunes en très grande difficulté, en rupture de liens sociaux. Il s'agit d'une intervention sociale et éducative, à la fois collective et individuelle.

- Le soutien aux structures locales qui inscrivent leurs actions dans des dynamiques innovantes, de transformation et de promotion sociale constitue un axe central de sa politique de prévention et d'inclusion en faveur de la promotion du « vivre » et « faire » ensemble pour favoriser une solidarité plus inclusive et préventive des difficultés sociales.

Cette politique s'inscrit en complémentarité de son action publique directe engagée par les équipes sociales de terrain pour accompagner les citoyens dans leurs parcours et les territoires dans leurs projets.

De plus, la collectivité s'appuie sur l'existence d'une gouvernance partagée et locale pour favoriser l'accès à l'emploi des girondin-es les plus vulnérables et plus particulièrement des allocataires RSA.

Les actions favorisant notamment les transitions énergétiques et écologiques s'inscrivent notamment dans la promotion de l'offre d'habitat inclusif à travers les opérations Fabriqu'cœur d'habitat ou encore au travers de l'appui apporté aux plateformes mobilité, présentes sur tout le territoire girondin.

L'engagement du Département est défini en cohérence avec les documents cadre existants et notamment :

- Le Programme Départemental Insertion et Inclusion 2023 -2028 ;
- La politique de prévention et d'inclusion en faveur de la promotion du « vivre » et « faire » ensemble ;
- Le plan d'actions départemental de lutte contre les violences conjugales 2022-2027 ;
- Le Schéma Départemental de prévention spécialisée 2023 -2028 ;
- La stratégie Départementale de la santé et du prendre soin 2022 – 2028 ;
- Le plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées PDALHPD.

La Banque des Territoires

Le Groupe Caisse des dépôts est un acteur historique de la Politique de la ville, à laquelle il participe depuis 40 ans sous de multiples formes : **partenaire** de l'Etat de ses opérateurs (Anru, Anah) et des collectivités territoriales via des conventions dédiées (225 M€ sur la période 2021-2023, 150 M€ pour investir dans des projets permettant le développement durable des quartiers et 75 M€ pour co-financer l'ingénierie de projets) et dans le cadre des Contrats de Ville ; **financeur** des projets de transformation des quartiers ; **opérateur** de mandats du *PIA* et du *Plan d'Investissement des Compétences*, acteur du développement économique local notamment via le programme *Entrepreneuriat pour tous* porté par Bpifrance ; acteur local du service public via les 438 bureaux de La Poste dans les quartiers, les 55 000 logements gérés par CDC Habitat et les millions de passagers transportés par Transdev.

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, la Banque des Territoires va poursuivre son engagement aux côtés des collectivités territoriales, à travers la mobilisation de crédits d'ingénierie pour accompagner la définition des projets et les faire émerger, les financer tant en investissement qu'en prêts autour de 2 axes prioritaires :

- **La transformation écologique** pour accélérer le verdissement des quartiers par la réalisation de projets contribuant à **l'atténuation du changement climatique** (rénovation thermique et énergétique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement des réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, ...) et **l'adaptation des quartiers au changement climatique** (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, transition alimentaire ...)
- **La cohésion sociale et territoriale** afin de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique (*Entrepreneuriat pour tous...*), l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants qu'ils soient jeunes ou plus âgés (immobilier commerciale, centres sportifs ...).

BPIFRANCE

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012. Au fil des années, Bpifrance a déployé un grand nombre de solutions pour accompagner les entreprises à différentes étapes :

Innovation : Aides à l'innovation, concours d'innovation et labels, financement R&D, prêts, fonds de capital innovation, accompagnement.

Financement : Prêts avec garantie ou sans garantie, trésorerie.

Garantie : garantie jusqu'à 70 % des prêts, garantie des cautions sur marché France, assurance export.

Fonds propres : investissement direct (prises de participations minoritaires, interventions stratégiques en capital), fonds de fonds (investissement dans des fonds nationaux et régionaux).

International : prêts, garanties, assurance export, participation au capital et accompagnement à l'export.

Accompagnement : conseils, formations et mises en relation, en lien avec des cabinets de conseils et des organismes de formation reconnus, Bpifrance propose des solutions d'accompagnement adaptées aux start-up, TPE, PME et aux ETI

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche et efficace pour les soutenir dans la croissance durable de leur activité.

Préambule

Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des territoires, Bpifrance s'est engagé depuis 2019 à renforcer les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV, en couplant l'engagement de terrain des réseaux d'accompagnement et l'offre complète de services de Bpifrance pour soutenir les entreprises et leur développement. Le programme *Entrepreneuriat Pour Tous* (EPT), porté par Bpifrance, regroupe l'ensemble de ces actions en faveur des QPV, en complément des dispositifs du droit commun.

Entre 2019 et 2023, le programme *Entrepreneuriat Pour Tous* a permis de détecter et de préparer plus de 102 400 personnes, de soutenir la création de plus de 20 900 entreprises et d'accélérer de plus de 3 028 projets d'entrepreneurs dans les quartiers prioritaires. Par ailleurs, l'engagement de plus de 800 partenaires locaux a permis de couvrir plus de 960 quartiers prioritaires (soit 64 % de plus

qu'en 2018).

Fort de ce succès, **il a été annoncé le lancement en 2024 du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »**, qui vient prendre la suite du Programme Entrepreneuriat Pour Tous, avec des moyens portés à **plus de 450 M€ sur 4 ans**, ce qui constitue une belle reconnaissance du travail mené par les acteurs locaux, nationaux et de Bpifrance avec l'appui de la Caisse des Dépôts et des financeurs locaux (Collectivités, Etat local, Fonds européens etc.) depuis 2019.

En lien étroit avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, les Préfets et les collectivités locales, Bpifrance mobilisera l'ensemble de ses partenaires, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa¹¹ afin d'accompagner les projets entrepreneuriaux dans ces territoires. Afin de renforcer encore la mobilisation de l'ensemble des acteurs, une nouvelle gouvernance de l'entrepreneuriat dans les quartiers sera mise en place par l'Etat avec la création du collectif national des Entrepreneurs Quartiers 2030 et de comités locaux dans les territoires volontaires.

La mobilisation des moyens de droit commun de Bpifrance

Au-delà des interventions spécifiques, l'objectif est de mobiliser les moyens de droit commun au profit des habitants des quartiers. Ainsi concernant le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de Bpifrance s'inscrit exclusivement sur le champ de l'entrepreneuriat et s'organisera autour de trois axes :

1. Fédérer et renforcer la visibilité des acteurs et dispositifs d'aide aux porteurs de projets issus des quartiers

« Mon Pass Créa »

Afin de faciliter au mieux l'accès à l'ensemble des solutions pour les porteurs de projet (en création ou reprise d'entreprise) et les entrepreneurs dans une logique de « guichet unique », Bpifrance a développé un panel d'outils digitaux indispensable autour d'un espace dédié : « Mon Pass Créa ».

Accessible via le site Bpifrance-creation.fr, le Pass Créa permet au porteur de projet ou à l'entrepreneur de préparer et développer son projet, d'accéder à un ensemble d'informations spécifiques dédiées directement liées à son projet et d'être rapidement orienté vers le bon réseau d'accompagnement.

Collectif Cap Créa

Bpifrance soutient et anime l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat de droit commun sur l'ensemble du territoire via le Collectif Cap Créa :

26 réseaux associatifs engagés en faveur de la création et de l'entrepreneuriat, partenaires de Bpifrance, se sont unis pour créer le collectif Cap Créa avec une ambition commune : doubler d'ici 5 ans le nombre d'entreprises pérennes génératrices d'impact, de valeur ajoutée et d'emploi. Présents avec près de 3 000 implantations 5000 collaborateurs, 55 000 bénévoles, en métropole comme en outre-mer, les réseaux d'accompagnement membres de Cap Créa, riches de leurs spécificités et expertises (sensibilisation, accompagnement, financement, rebond, reprise, accélération...) s'engagent afin de favoriser l'accès à l'entrepreneuriat de toutes et tous, pour l'économie, l'emploi et répondre aux grands enjeux sociaux et environnementaux par la création d'entreprise. Ils portent ensemble un panel de solutions.

Acteurs engagés dans le déploiement du programme EPT depuis 2019, les membres du collectif Cap Créa ont contribué à la structuration de la vision 2030. Ils constituent un levier majeur du déploiement rapide et performant du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030.

Soutien financier aux réseaux

¹¹ Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.

Bpifrance contribue au financement des réseaux d'accompagnement et de financement à la création/reprise/transmission/développement d'entreprise et à la création d'activités économiques (regroupé au sein du collectif Cap Créa) selon une approche fondée sur la recherche d'impact afin de favoriser la création d'entreprises et d'emplois durables notamment dans les quartiers prioritaires.

Bpifrance a pour ambition de doubler le nombre (x4 en QPV) de créateurs accompagnés et financés, d'ici 2027.

Toute cette action est conduite étroitement avec les co-financeurs nationaux et les collectivités territoriales, et se déploie en partenariat avec les écosystèmes locaux.

23 réseaux nationaux d'accompagnement ont été soutenus financièrement par Bpifrance. 79 000 créations d'entreprises accompagnées dont 8 000 issus des QPV (VS 72 000 en 2021 dont 7 000 issus des QPV).

Pôle emploi

Priorités d'intervention

- Faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin est un objectif phare du projet « Pôle emploi 2020 » et de la convention tripartite Etat/Unedic/Pôle emploi, en renforçant l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi et en luttant contre le chômage de longue durée.

Priorités thématiques :

- Faciliter l'accès à l'emploi et à la formation pour les personnes résidant sur les QPV ;
- Faciliter les créations d'emplois et d'activités pour dynamiser les territoires ;
- Accompagner les entreprises situées sur les QPV dans leurs recrutements ;
- Renforcer l'appui aux jeunes des quartiers prioritaires, vers l'emploi et la formation ;
- Lutter contre les discriminations ;
- Faire du numérique un véritable levier au service des publics en difficulté.

Priorités transversales

- Agir au plus près des besoins des territoires, dans une logique de mise en réseau et de proximité des acteurs locaux ;
- Mobiliser le réseau des agences locales Pôle emploi, pour renforcer la mobilisation de leur offre de service au titre du droit commun, et déployer les actions spécifiques décidées dans le cadre des plans d'action nationaux (CIE starter, prestation d'accompagnement dans l'emploi...) ou engagées localement, au travers de services innovants.

Certaines modalités ou actions sont particulièrement adaptées aux publics rencontrant des difficultés et notamment l'accompagnement renforcé, qui permet à ces personnes de faire régulièrement le point avec leur conseiller référent, et de se voir proposer un parcours encore plus personnalisé. L'accompagnement vers une plus grande mobilité professionnelle s'intègre par ailleurs dans les missions confiées à Pôle emploi au titre du CEP (Conseil en Evolution Professionnelle). Le manque de mobilité géographique, frein fréquemment mis en avant par les demandeurs résidant sur les quartiers prioritaires, est une priorité traitée dans le cadre des aides à la mobilité de Pôle emploi, et fait l'objet d'expérimentation visant à soutenir financièrement les dispositifs existants (plate-forme mobilité).

- Lutter contre les discriminations et le déficit de réseau professionnel (en mobilisant notamment la Méthode de Recrutement par Simulation) ;
- S'appuyer sur tous les partenariats locaux ou départementaux où Pôle emploi est pilote ou acteur, au bénéfice des publics et des entreprises des QPV (et notamment l'accompagnement global avec le Département de la Gironde, et l'IAE) ;
- Installer un pilotage comparé des résultats de son action envers les demandeurs d'emploi dans les agences des quartiers prioritaires ;
- Favoriser l'accès aux outils numériques de Pôle emploi, et faciliter leur utilisation.

Territoires concernés :

- quartiers prioritaires
- territoires de veille

Principes d'intervention :

L'action de Pôle emploi vise prioritairement l'accès vers l'emploi des demandeurs d'emploi résidant sur les quartiers. Elle repose sur son offre de service proposée à tous ses usagers demandeurs d'emploi et entreprise (interne et/ou partenariale) et sur des actions spécifiques aux QPV ou de soutien aux territoires. Intégrée à son Dialogue de Performance, cette intervention amène également Pôle emploi à partager ses outils, études et éléments d'analyse, vers un diagnostic partagé, et des démarches d'évaluation quantitative et qualitatives.

ÉPIDE

L'ÉPIDE (Etablissement pour l'insertion dans l'emploi) est un établissement public administratif placé sous la triple tutelle du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et des ministères de la Défense et de la Ville. Acteur reconnu dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, cet établissement accompagne les jeunes femmes et hommes, sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification professionnelle, dans la réussite de leur projet social et professionnel.

L'ÉPIDE (Établissement pour l'insertion dans l'emploi) a pour mission d'accompagner les jeunes femmes et hommes dans la réussite de leur projet social et professionnel, grâce à un parcours adapté et individualisé.

Les jeunes, de 17 à 25 ans, accueillis dans ce dispositif bénéficient d'un statut particulier et signent un contrat de volontariat pour l'insertion dont la durée s'établit en moyenne à 10 mois. Ce contrat leur permet de recevoir une formation comportementale, générale et professionnelle délivrée dans les centres gérés et administrés par l'ÉPIDE (Établissement public d'insertion pour l'emploi). La formation est gratuite et exclusivement dispensée en internat.

L'ÉPIDE s'engage dans le cadre des contrats de ville à accueillir les jeunes de quartiers prioritaires de la Gironde afin de les accompagner vers l'insertion et l'emploi sachant que l'objectif assigné à l'Épide est d'accueillir 50 % des jeunes des quartiers prioritaires.

Caisse d'Allocations Familiales

Au-delà de son engagement auprès de ses bénéficiaires, la Caf de la Gironde accompagne également le fonctionnement et le développement d'équipements d'action sociale : EAJE, RPE, LAEP, ALSH extra et périscolaires, ainsi que les formations BAFA et les postes de coopération dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée en 2022 pour 5 ans.

Fort de cet engagement, de son expertise sociale et du champ de ses interventions, la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde :

- Contribuera à éclairer le diagnostic partenarial et territorial des contrats de ville,
- Offrira au territoire Politique de la ville un service global qui conjugue l'information, le conseil, le paiement des droits légaux et la mise en œuvre d'une action sociale préventive et partenariale,
- Veillera à articuler les contrats de ville avec les autres contrats et schémas territoriaux existants ou à venir dont elle assure l'animation ou le pilotage.

Ces interventions autour des quatre piliers du Contrat de Ville sont les suivantes :

- Sur le champ de la cohésion sociale, la CAF de la Gironde inscrits 6 objectifs :
 - Réduire les inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil des jeunes enfants, par la mise en œuvre d'une politique volontariste de financement des collectivités en matière d'accueil du jeune enfant sur les volets fonctionnement et investissement ;
 - Réduire les inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité, par le financement et le développement d'une offre diversifiée de services et d'actions de soutien à la parentalité : Dispositif réseau d'écoute et d'appui à la parentalité - REAAP-, lieux d'accueil enfants-parents -LAEP-, dispositifs d'accompagnement à la scolarité -CLAS-, médiation familiale, aide aux vacances, accompagnement social (travailleurs sociaux CAF) ;
 - Structurer une offre enfance jeunesse de qualité accessible et adaptée aux besoins des familles, par le versement de ses financements de droit commun et de ses aides sur fonds locaux, et par sa contribution au partenariat départemental de la charte Jeunesse ;
 - Accompagner la cohésion familiale pour l'aide aux départs en vacances et l'accès aux loisirs, par le versement des aides individuelles aux familles et des subventions aux partenaires dans le cadre de la Convention Territoriale Globale mise en œuvre sur le territoire ;
 - Participer à l'animation de la vie sociale, par l'animation départementale du Schéma d'Animation de la Vie Sociale, l'agrément et le soutien financier aux structures (centres sociaux, espaces de vie sociale) ;
 - Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables par le versement des prestations aux allocataires à bon droit, la mise en œuvre d'une politique d'accès aux droits en direction des publics vulnérables et par un accompagnement social qui contribue à l'épanouissement des familles et de leurs enfants lorsqu'ils rencontrent des difficultés.
- Sur le cadre de vie et le renouvellement urbain, deux objectifs principaux sont visés par la CAF :
 - Favoriser l'accès au logement et le maintien dans le logement, par le versement des aides au logement, des financements aux partenaires et le renforcement de ses actions en matière de prévention des expulsions ;
 - Aider à l'amélioration des logements, par le renforcement de sa politique de prévention du mal logement et le versement des aides financières individuelles et de ses subventions aux associations et organismes (ADIL, PACT, FSL).
- Pour le développement économique et l'emploi, la CAF propose un accompagnement socio-professionnel global par une convention avec Pôle emploi ;
- Dans le domaine de la citoyenneté et des valeurs républicaines, la CAF de la Gironde portera une attention particulière au rôle du réseau des structures d'Animation de la Vie Sociale : acteurs de la citoyenneté et du vivre ensemble dans les territoires prioritaires de la Politique de la Ville.

Les orientations du contrat devront être définies en cohérence avec les documents cadres existants et notamment :

- Le schéma départemental de la jeunesse,
- Le schéma départemental d'animation de la vie sociale,
- Le schéma départemental d'accueil du jeune enfant,
- Le schéma de services aux familles (politiques petite enfance et parentalité),
- La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027 avec une attention particulière sur l'accès aux droits, les familles monoparentales, les 1 000 premiers jours de l'enfant, les violences intrafamiliales et l'accompagnement des projets de territoire.

Modalités d'intervention de Conférence départementale des organismes HLM de la Gironde

Priorités :

- Affiner avec les autres acteurs concernés les diagnostics sur la situation et le fonctionnement des quartiers, qualifier les besoins patrimoniaux et participer à la définition des projets ;
- Réaliser un état des lieux des actions existantes en matière de Gestion Urbaine de Proximité et de gestion renforcée dans les quartiers, évaluer l'impact sur ces actions de la nouvelle géographie prioritaire et de l'évolution des abattements de TFPB qui y sont liées et articuler les « conventions d'utilisation de ces abattements » avec les démarches territorialisées de GUP, en lien étroit avec l'Etat, les communes afin de définir ensemble les affectations des crédits de ces exonérations ;
- Contribuer à l'observation des questions d'incivilités et de délinquance à l'échelle de l'agglomération à travers la transmission des fiches d'incidents et l'analyse plus qualitative de la situation dans les différents sites ;
- Contribuer à la définition d'une stratégie économique et commerciale pour les quartiers intégrant leurs locaux, existants ou nouveaux ;
- Affiner la contribution des bailleurs au développement de l'ESS dans le QPV (OS #2) ;
- Contribuer aux actions en faveur de l'insertion et l'emploi des habitants (clauses d'insertion, partenariat avec SIAE...).

Territoires concernés : quartiers prioritaires

Principes d'intervention : Conventions relatives à l'exonération de la TFPB

VII° Synthèse.

L'ambition de ce contrat de ville est de fixer **un cap** à l'échelle intercommunale permettant de réduire les inégalités entre les quartiers et le reste du territoire métropolitain, de les intégrer pleinement dans l'agglomération et de contribuer au développement et au dynamisme des quartiers pour ne plus avoir de territoires à deux vitesses.

Cette contractualisation, qui embrasse toutes les autres ainsi que les différents schémas et plans départementaux, qui s'appuie sur la parole de l'habitant, doit permettre ou tendre à rétablir l'égalité entre les territoires et vise à diversifier l'habitat, requalifier les équipements et les espaces publics pour améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants, créer et même renforcer le tissu économique et commercial.

Il fixe également **un cadre** où chaque signataire s'engage à prioriser leurs actions, leurs dispositifs et leur droit commun en priorité vers les territoires de la politique de la ville.

Construit à l'échelle métropolitaine en partenariat avec l'ensemble des acteurs et en partant des besoins des habitants des territoires, il constitue **un outil** à large spectre thématiques pour les communes en charge de développer un projet de territoire politique de la ville.

ANNEXES

Données chiffrées

Carte SRU

Contributions de la collégiale des conseils citoyens

Lexique